



HAL
open science

**“ Du bidonville à la ville : vers la “ vie normale ” ?
Parcours d’insertion de personnes migrantes ayant vécu
en bidonvilles en France”**

Louis Bourgois, Alexandre Leclève, Evangeline Masson-Diez, Olivier Peyroux

► **To cite this version:**

Louis Bourgois, Alexandre Leclève, Evangeline Masson-Diez, Olivier Peyroux. “ Du bidonville à la ville : vers la “ vie normale ” ? Parcours d’insertion de personnes migrantes ayant vécu en bidonvilles en France”. [Rapport de recherche] Association TRAJECTOIRES. 2015. hal-01662685

HAL Id: hal-01662685

<https://hal.science/hal-01662685v1>

Submitted on 13 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**DU BIDONVILLE A LA VILLE :
VERS LA "VIE NORMALE" ?**

RECHERCHE - ACTION

**PARCOURS D'INSERTION
DES PERSONNES MIGRANTES
AYANT VECU EN BIDONVILLES EN FRANCE**

Cette étude a été réalisée par l'association : **TRAJECTOIRES**
squats et bidonvilles

www.trajectoires-asso.fr

AUTEURS

Louis BOURGOIS
Alexandre LE CLEVE
Evangeline MASSON - DIEZ
Olivier PEYROUX

Elle a bénéficié du soutien de :

La Fondation Abbé Pierre



La Délégation Interministérielle à l'Hébergement
et à l'Accès au Logement
(DIHAL)



Les constats, analyses et opinions exprimés
dans ce rapport ne peuvent être attribués qu'à ses auteurs.

Graphisme et mise en page : Rachel MAGNIN

Photos : Elodie PERRIOT, Evangeline MASSON DIEZ.

Les auteurs tiennent à remercier l'ensemble des personnes les ayant reçus en
entretien, ainsi que toutes celles ayant facilité la prise de contact et l'organisation
de ces entretiens.

Nos remerciements également à Guillaume LARDANCHET et Gaël REAUX pour leurs
conseils et le travail de relecture.

Pour citer cette étude :

BOURGOIS L., LE CLEVE A., MASSON DIEZ E., PEYROUX O.,
*"Du bidonville à la ville : vers la "vie "normale" ? Parcours d'insertion des personnes
migrantes ayant vécu en bidonvilles en France", novembre 2015.*

La DIHAL est chargée du suivi de l'application de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des évacuations de campements illicites, et apporte son soutien aux acteurs de terrain qui doivent la mettre en œuvre. Tout en rappelant la nécessité de faire respecter le droit et la sécurité des personnes, cette circulaire prévoit que des mesures soient prises le plus en amont possible pour l'accès au logement, à la santé, à l'emploi et à l'école des occupants.

En France, entre 15 000 et 20 000 personnes vivent en campements illicites et bidonvilles. Elles sont pour la plupart migrants intra-européens originaires de pays membres de l'Union européenne qu'ils ont quittés pour des raisons principalement économiques. Ces formes d'habitats particulièrement indignes et souvent dangereuses, installées sans droit ni titre sur des espaces publics ou privés, soulèvent des questions liées à l'ordre public, à la sécurité des personnes et à l'accès aux droits fondamentaux. Mais elles posent aussi fondamentalement la question de l'insertion, en France ou dans leur pays d'origine, des personnes qui y vivent. C'est en apportant des réponses à cette question que nous pourrions atteindre, sur le long terme, l'objectif de résorption de ces campements et bidonvilles.

L'étude *"Du bidonville à la ville : vers la "vie normale"? Parcours d'insertion des personnes migrantes ayant vécu en bidonvilles en France"*, conduite par Trajectoires est une contribution particulièrement éclairante à la construction de ces réponses. Elle ouvre des pistes de réflexion à la fois sur la diversité des parcours et sur l'importance de certains éléments déterminants comme l'emploi, la scolarisation ou l'apprentissage de la langue. Elle confirme, s'il en était besoin, que l'insertion des personnes ayant vécu en bidonvilles n'est pas un enjeu spécifique et propre à une certaine minorité, mais qu'elle est un enjeu classique de lutte contre la grande précarité, et relève de processus, certes longs et fragiles, mais qui peuvent trouver des résultats.

Au-delà, cette étude contribue à porter un regard positif et constructif, débarrassé des clichés et préjugés qui ont trop souvent cours, et pourtant sans concession, sur la réalité des parcours et des situations.

Une des forces de ce travail est de s'appuyer sur la parole des anciens habitants de bidonvilles et leurs témoignages. Il nous montre qu'au fond le parcours de ces personnes, si souvent renvoyées à leur différence, se construit comme tout parcours d'insertion, dans un subtil mélange où la volonté, la détermination et le courage face aux épreuves, l'entraide, la solidarité, qu'elle soit publique ou privée, s'entremêlent aux coups de pouce du destin pour former un itinéraire singulier.

Je tiens à saluer la qualité du travail réalisé par l'équipe de Trajectoires et à remercier la Fondation Abbé Pierre pour son partenariat.

Je ne doute pas que cette étude permettra de faire progresser la connaissance, et apportera des éléments de compréhension et de réflexion pour tous les acteurs de terrain et les acteurs publics engagés sur ces sujets.

Sylvain Mathieu
Délégué interministériel pour l'hébergement et
l'accès au logement des personnes sans-abri
ou mal logées



La Fondation Abbé Pierre estime aujourd'hui à 3.5 millions le nombre de mal-logés, parmi lesquels près de 700 000 personnes connaissent des formes graves d'exclusion, sont privées de domicile personnel, dorment à la rue ou dans des habitations de fortune. Entre 2001 et 2013, le nombre de personnes sans domicile fixe a augmenté de 50 % tandis que simultanément notre pays a vu se diversifier les recours à des formes de « non-logement ». La réapparition des bidonvilles est une des facettes de cette réalité : désormais, entre 15 000 et 20 000 personnes (sur)vivent dans des bidonvilles dans des conditions de précarité extrême.

Face à une crise du logement qui s'ancre dans la durée et qui laisse sur le bord de la route trop de personnes isolées, de familles, d'enfants, notre société doit impérativement se donner les moyens de combattre cette exclusion. La combattre, comme elle a su le faire par le passé, plutôt que détourner le regard, céder à l'illusion sécuritaire ou chercher de multiples fausses bonnes raisons pour ne pas agir.

Les expulsions et les évacuations, réponses majoritairement apportées aux bidonvilles depuis plusieurs années, aggravent la situation globale des personnes et finissent par les cantonner dans une impasse, passant totalement à côté de l'objectif de leur résorption dans le respect des droits et de la dignité des personnes. Il faut par conséquent améliorer les dispositifs existants, leur accès et peut-être construire de nouvelles approches pour apporter des solutions permettant à tout un chacun d'accéder pleinement au droit commun, de se voir offrir des perspectives et de pouvoir poursuivre son projet de vie.

A travers le témoignage d'une cinquantaine de personnes ayant vécu en bidonville et l'analyse de leur parcours, cette étude menée par Trajectoires rompt avec de nombreuses représentations et notamment celles reposant sur une lecture ethnique. Elle rappelle par ailleurs que ces occupants de terrain, ces habitants d'un territoire, d'une ville, d'un quartier, sont parfois sans titre (d'occupation), mais ne sont jamais sans droits. Les données recueillies auprès de ces personnes permettent de tracer le contour et les pistes que pourraient prendre une réflexion pertinente visant enfin à co-construire une véritable politique de résorption des bidonvilles.

Nous remercions Trajectoires et la DIHAL pour le partenariat engagé et son apport à ce défi majeur pour notre pays, à savoir le respect de la dignité et de l'égalité en droit des personnes.

Christophe Robert,
Délégué Général
de la Fondation Abbé Pierre



INTRODUCTION : OBJECTIFS ET PILOTAGE DE L'ÉTUDE	7
Genèse du projet	7
Rappel des principaux objectifs de l'étude	8
Pilotage et mise en œuvre de l'étude	9
Structuration du rapport	9
I. MÉTHODOLOGIE	11
1.1. Méthodologie utilisée pour la collecte de données	11
Définition de la taille de l'échantillon et de la répartition géographique	11
Établissement de critères liés à une "insertion stable"	12
Élaboration d'une grille d'entretien unique	13
Prise de contact avec les personnes : modalités et contraintes rencontrées	13
Contexte des entretiens : lieu, langue, captation audio, présence de tiers	14
Présentation synthétique de l'échantillon	14
1.2. Méthodologie utilisée pour l'analyse de données	15
Élaboration d'une grille d'analyse structurée autour de cinq moments clés du parcours	15
L'identification d'éléments déclencheurs pour passer d'une phase à l'autre	17
Le suivi de l'évolution d'une série d'"indicateurs d'insertion" tout au long du parcours	17
La prise en compte de l'auto-perception du parcours par les personnes elles-mêmes.	19
1.3. Principaux biais de l'étude	19
Biais liés à l'invisibilité de nombreuses personnes ayant vécu dans des bidonvilles	19
Biais liés aux modalités de prise de contact	21
Biais liés à la difficulté de certains sujets abordés	21
Biais liés à la connaissance des personnes sur les dispositifs et projets	21
Biais liés aux profils des personnes ayant mené les entretiens	22
II. LA SITUATION DES PERSONNES AVANT LEUR ARRIVÉE EN FRANCE	23
2.1. Pays et régions d'origine	24
2.2. Des causes de migration principalement économiques	25
Éléments de compréhension sur la situation économique dans les pays de départ	25
Évolution des stratégies et des causes de la migration des années 90 à nos jours	27
2.3. Profil sociologique et capital de départ avant la migration	28
Date de la première arrivée en France : entre 1992 et 2014	28
Des personnes jeunes au moment du départ	28
Des situations familiales diverses au moment de la migration	29
Un niveau scolaire disparate et une maîtrise du français limitée	29
Des activités professionnelles peu rémunératrices	30
Un des leviers du départ : des réseaux familiaux ou amicaux présents en France	30

III. LA SITUATION DES PERSONNES À LEUR ARRIVÉE EN FRANCE	33
3.1. L'environnement global : des politiques nationales qui entravent l'accès aux droits des ressortissants communautaires	34
Une demande d'asile refusée aux citoyens roumains depuis 1995	34
Depuis 2002 : de nouvelles entraves	35
Le poids des mesures transitoires	36
Insérés mais sans nationalité	37
3.2. L'arrivée sur un territoire et l'ancrage territorial	37
3.3. L'installation dans le bidonville	38
Le bidonville, un choix par défaut	38
Le choc de l'arrivée	39
IV. LA "PÉRIODE GRISE" : ENTRE L'ARRIVÉE ET LES PREMIÈRES DÉMARCHES SIGNIFICATIVES	41
4.1. La vie en bidonville et ses contradictions	42
Des conditions de vie difficiles	42
Le bidonville : un espace de transition vers le droit commun	43
... mais qui ne suffit pas	44
4.2. L'école : première accroche avec le système	46
L'école comme symptôme de l'insertion	46
L'école comme outil de transition	46
L'école pour sortir de l'urgence et de la survie	47
4.3. Les stratégies de survie économique	48
V. LA PÉRIODE DE TRANSITION : LA MISE EN PLACE DE DIVERSES STRATÉGIES D'INSERTION	53
5.1. Des stratégies qui dépendent de l'environnement local	54
Les dispositifs spécifiques, ou dédiés	55
Les dispositifs de "support"	56
Les services et dispositifs "ordinaires", ou de droit commun	56
5.2. Typologie des stratégies d'insertion mises en place par les familles	59
Type 1 : Les "protégés"	60
Type 2 : Les "sélectionnés"	60
Type 3 : Les "autonomes"	61
Type 4 : Les "communautaires"	62
5.3. Analyse approfondie de chaque type	64
Les "protégés"	64
Les "sélectionnés"	67
Les "autonomes"	70
Les "communautaires"	72

VI. ANALYSE TRANSVERSALE DES QUATRE TYPES DE PARCOURS	77
6.1. Quel que soit le profil, une insertion qui passe souvent par des situations d'urgence	78
6.2. Quelle influence du capital propre des personnes dans les trajectoires d'insertion ?	79
Un capital initial qui semble avoir peu d'impact sur les parcours	79
Un impact fort du capital acquis lors des premières années en France	80
6.3. Le rôle clef de l'emploi quel que soit le parcours	82
Un accès lent et hasardeux à l'emploi légal	83
L'emploi d'insertion : une étape quasiment incontournable	83
6.4. L'accès au logement : un facteur d'insertion qui ne se suffit pas à lui même	84
L'accès via l'hébergement d'urgence	84
L'accès via un projet dédié	85
L'accès direct à un logement en sortie de bidonvilles	86
6.5. La chance, le travail, la motivation.... : les facteurs prépondérants de leur insertion selon les migrants	87
Premier type d'explication : les facteurs personnels	87
Second type d'explication : les facteurs externes	88
6.6. Le coût et les possibles revers d'une "insertion réussie"	89
Le coût social et familial	90
Le coût financier	91
Le coût psychologique	91
 CONCLUSION	 93
 ANNEXES	 95
1. Portraits de quelques personnes interrogées	95
2. Modèle de la grille d'entretien	100



OBJECTIFS ET PILOTAGE DE L'ÉTUDE

GENÈSE DU PROJET

Créée en 2013 et composée de personnes ayant une longue expérience avec les populations vivant en bidonvilles, TRAJECTOIRES s'est fixé pour mission d'appuyer les acteurs publics et associatifs dans la mise en place de solutions pertinentes pour l'insertion sociale de ces populations. Entre autres actions, l'association réalise des diagnostics sociaux au sein de bidonvilles et squats sur l'ensemble du territoire français, permettant aux acteurs de disposer d'une vision complète et concrète des besoins et attentes de leurs occupants, et d'y répondre le plus efficacement possible.

C'est à travers cette activité de diagnostic que l'équipe de TRAJECTOIRES a constaté que de nombreuses personnes connaissaient des parcours positifs en matière d'insertion, tout en ayant vécu un temps dans un ou plusieurs bidonvilles, et sans avoir nécessairement bénéficié d'un accompagnement spécifique ou d'un dispositif institutionnel d'aide à l'insertion.

De cette observation est née l'hypothèse que ces personnes avaient développé une « expertise profane » et une connaissance fine de leur environnement, leur permettant d'accéder à leurs droits parfois de manière autonome et « hors des sentiers battus ».

Plus globalement, aucune étude, aucune enquête, ne s'est concentrée sur ces parcours réussis d'insertion qui semblent pourtant riches d'enseignement. Comment ces personnes ont-elles eu accès aux informations pertinentes ? Comment ont-elles dépassé la barrière de la langue ? Quelles stratégies ont été mises en place pour construire leurs dossiers et accéder à leurs droits ? Quels outils formels ou informels ont-elles développés ? Quels rapports entretiennent-elles avec les acteurs publics et associatifs et les services sociaux ?

Partageant les mêmes questionnements, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et la Fondation Abbé Pierre ont souhaité soutenir une recherche action pilote autour de ces parcours, à travers une série d'entretiens réalisés auprès d'un échantillon de familles concernées.

Cette recherche, qui se veut une première étape de réflexion, a pour ambition d'alimenter les divers acteurs dans leur réflexion sur l'accompagnement de ces publics et de proposer des pistes d'action concrètes pour améliorer les politiques et dispositifs existants ou en imaginer de nouveaux. Elle cherchera aussi à mettre en valeur des parcours réussis d'insertion pour donner à voir une autre image de ces migrants souvent marginalisés, rejetés, et exclus de certains dispositifs.

RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif de la recherche est de comprendre les stratégies et outils mis en place par les personnes ayant vécu en bidonville pour accéder à leurs droits, s'insérer professionnellement et accéder durablement à un logement digne. Plus précisément, la recherche vise à identifier les facteurs clefs de réussite de ces parcours, et notamment :

- Les facteurs liés aux ressources des familles
- Les facteurs liés aux dispositifs de droit commun
- Les facteurs liés aux politiques sociales locales

La finalité du travail est double :

- Alimenter la réflexion des acteurs sur les freins et leviers à l'insertion des personnes vivant en bidonville.
- Valoriser des parcours d'insertion réussis pour lutter contre les stéréotypes sur ces populations.

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTUDE

Cette étude a été réalisée par les membres de l'association Trajectoires, et soutenue par la Fondation Abbé Pierre et la Délégation Interministérielle à l'hébergement et à l'accès au Logement (DIHAL). Un comité de pilotage réunissant les trois parties prenantes a été mis en place dès le travail préparatoire afin de préciser le cadre et la méthodologie, et assurer un suivi continu de l'avancée de la recherche.

Pour réaliser la collecte de données, l'équipe initiale de l'association Trajectoires a été renforcée ; les entretiens et l'analyse des données ont ainsi été menés par :

- Olivier Peyroux, sociologue, spécialiste des migrations d'Europe de l'Est et des phénomènes d'exploitation et de traite des êtres humains,
- Alexandre Le Clève, juriste, spécialiste en droit des étrangers et des flux migratoires, ancien directeur de l'association Hors la Rue,
- Evangeline Masson Diez, coordinatrice de projets d'insertion, auteur d'un ouvrage sur les habitants de bidonvilles,
- Louis Bourgois, politologue, collaborateur de l'Observatoire du non recours aux droits et services (ODENORE).

STRUCTURATION DU RAPPORT

Après une présentation des approches, outils et cadres méthodologiques qui ont structuré le travail de recherche, ainsi que des possibles biais de cette étude (chapitre 1), nous suivons une approche chronologique des parcours : sera ainsi abordée la situation des personnes de l'échantillon avant l'arrivée en France (chapitre 2), et dans les premiers temps de l'arrivée (chapitre 3). Nous détaillerons ensuite les conditions de vie et stratégies de survies développées dans ce que l'on peut qualifier de "phase grise", c'est-à-dire une période marquée par une absence d'accompagnement formalisé et un lien quasi inexistant avec le droit commun (chapitre 4). Au cœur de notre étude, les stratégies d'insertion développées par les personnes dans la "phase de transition" seront détaillées à travers quatre "profils type" ressortis des entretiens (chapitre 5).



1.1. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE POUR LA COLLECTE DE DONNÉES

DÉFINITION DE LA TAILLE DE L'ÉCHANTILLON ET DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Compte tenu du calendrier de l'étude, des moyens disponibles et du caractère "pilote" de la recherche, le comité de pilotage a estimé qu'un échantillon de **50 familles** permettrait

d'établir des premières tendances significatives au vu des objectifs définis.

D'un point de vue **géographique**, afin de rendre compte de la diversité de contextes pouvant influencer sur les parcours, le pourcentage de personnes vivant en Île-de-France a été limité à 52 % de l'échantillon. Hors Île-de-France, les entretiens ont été menés dans six régions.

ÉTABLISSEMENT DE CRITÈRES LIÉS À UNE "INSERTION STABLE"

La notion d'insertion sociale ou économique étant relative et donnant lieu à de nombreux débats, le comité de pilotage a établi une série de critères devant permettre de constituer l'échantillon :

- une situation administrative légale et stabilisée pour la majorité des membres du foyer ;
- un logement ou hébergement digne depuis au moins trois mois, et avec une visibilité d'au moins six mois (ne seront pas retenues les personnes vivant en CHU, en village d'insertion ou étant logées à l'hôtel social) ;
- pour les enfants : une scolarisation effective sur l'année scolaire 2014 / 2015 ;
- une formation rémunérée, une activité professionnelle rémunérée et déclarée d'au moins quatre mois cumulés dans les douze derniers mois, pour au moins l'un des membres du foyer ou une ouverture effective des droits en tant que demandeur d'emploi.

Le critère de la langue a volontairement été exclu de cette liste, car difficile à appréhender dans la phase d'identification de l'échantillon. Cependant, cette dimension a ensuite été incluse dans les grilles d'entretiens, notamment pour identifier l'impact de la maîtrise de langue dans les parcours d'insertion.

La dimension sociale de l'insertion (création d'un réseau personnel en France, participation à des activités sociales ou culturelles, intégration de certaines normes et

► ÉCLAIRAGE SUR LES NOTIONS D'INSERTION ET D'INTÉGRATION

Le Conseil National de Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) distingue la notion d'intégration, à dimension collective ("*un groupe, ou une société, est intégré(e) quand ses membres se sentent liés les uns aux autres par des valeurs, des objectifs communs, le sentiment de participer à un même ensemble*") et la notion d'insertion qui se réfère à la participation au niveau

individuel à un système social intégré. Selon le CNLE, le terme d'insertion désigne par conséquent à la fois un but et un moyen. C'est, d'une part, le résultat des mécanismes d'intégration, comme la socialisation, par lesquels chaque individu tout au long de sa vie assimile les éléments lui permettant d'occuper une place dans les échanges sociaux. Dans notre société, le

travail est l'élément le plus intégrateur. D'autre part, l'insertion désigne les interventions menées au moyen de dispositifs auprès de populations en situation d'exclusion. Au vu de ces définitions, nous privilégierons dans ce rapport la notion d'insertion à celle d'intégration pour évoquer les parcours des personnes et les dispositifs mis en place.

valeurs, notamment) était difficilement intégrable dans les critères de sélection de l'échantillon. Cette dimension a été intégrée et analysée a posteriori, sur la base des entretiens.

ÉLABORATION D'UNE GRILLE D'ENTRETIEN UNIQUE

Sur la base du cahier des charges initial, une grille d'entretien unique pour l'ensemble des personnes interrogées a été élaborée. Cette grille a été construite autour de huit dimensions :

1. Présentation libre du parcours par la personne, depuis la décision de quitter le pays jusqu'à aujourd'hui.
2. Parcours migratoire : retour sur l'historique de la migration, les causes du départ et le type de migration (familiale ou non, lieux de passage avant le lieu actuel entre autres).
3. Modalités migratoires : présence d'un réseau de sociabilité en France, modalités de financement du voyage.
4. Conditions d'installation lors de l'arrivée en France : parcours ayant conduit à l'entrée en bidonville, raisons de la réussite ou de l'échec lors des premières tentatives de sortie.
5. Développement d'un réseau de connaissances en France.
6. Dispositifs du droit commun ayant permis l'insertion.
7. Éléments déclencheurs de l'insertion.
8. Éléments sociologiques : origine géographique précise, niveau scolaire, expérience professionnelle, composition familiale, etc.

Pour chacun des points, un ensemble de sous-questions a été développé (voir la grille d'entretien détaillée en annexe).

PRISE DE CONTACT AVEC LES PERSONNES : MODALITÉS ET CONTRAINTES RENCONTRÉES

L'identification des personnes constituant l'échantillon a été réalisée suivant trois voies :

- contact via des associations ou militants actifs dans les bidonvilles (60 % des entretiens réalisés) ;
- contact direct avec des personnes déjà connues de membres de l'équipe de recherche (22 % des entretiens réalisés) ;
- contact via le réseau de connaissances et sur recommandation de personnes déjà rencontrées (18 %).

Au total, environ 120 personnes ont été identifiées via ces canaux. Après un premier filtre opéré sur la base des critères retenus, ou pour cause de parcours trop similaires, environ 80 personnes ont été contactées et 50 finalement rencontrées. Parmi les personnes contactées et finalement non rencontrées, cinq d'entre elles ne sont pas venues au rendez-vous fixé ou ont annulé au dernier moment. La grande majorité n'a pas souhaité répondre à la sollicitation, soit pour des raisons de temps, soit par souhait de ne pas revenir sur leur passé, parfois douloureux.

Souvent, plusieurs contacts téléphoniques ont été nécessaires avec les personnes pour expliquer précisément l'objectif de l'étude, lever des doutes sur l'utilisation des données, préciser l'absence de photographie et l'anonymisation des entretiens. Dans de nombreux

cas cependant, les personnes ont accepté l'entretien sans poser de questions particulières, du fait notamment de la confiance dans la personne ou l'association ayant facilité la prise de contact.

CONTEXTE DES ENTRETIENS :

LIEU, LANGUE, CAPTATION AUDIO, PRÉSENCE DE TIERS

S'agissant du lieu des entretiens, trente-et-un d'entre eux se sont déroulés au domicile des personnes, onze dans des lieux publics et les huit autres dans un bidonville (où leurs proches résidaient) ou dans les locaux d'une association.

La langue d'entretien a été le français (56 %), puis le roumain (26 %). Neuf entretiens ont alterné l'usage du français et du roumain, permettant notamment aux personnes de préciser certains éléments difficiles à exprimer en français. A noter, pour les entretiens en roumain et les entretiens "mixtes", que ceux-ci ont été directement réalisés par les membres de l'équipe, sans traducteur extérieur.

L'enregistrement audio de la grande majorité des entretiens a permis par la suite une retranscription littérale des échanges, aidant fortement au travail d'analyse. Dix personnes ont refusé cet enregistrement : les entretiens ont alors été retranscrits sous forme de synthèse, sur la base de notes manuscrites.

La présence de tiers lors des entretiens a été fréquente. Il s'agissait la plupart du temps de membres de la famille, présents dans la pièce, et intervenant parfois sur certains éléments. Seuls une minorité d'entretiens (4 sur 50) ont été menés en présence de l'accompagnant bénévole, militant ou salarié, ce qui a pu faciliter la compréhension de certains éléments du parcours, mais a certainement limité la liberté de parole sur certains sujets abordés.

La méthodologie d'entretien s'est basée sur le principe d'entretiens semi-directifs, à partir d'une grille commune. La plupart du temps, l'ordre chronologique des questions n'a pas été respecté, afin de laisser s'exprimer librement la personne sur son parcours, puis de compléter avec des questions précises.

Enfin, les temps d'entretiens ont été variables : la plupart ont duré entre une heure et une heure et demie (31 entretiens), puis entre 30 minutes et une heure (16), les autres plus de 90 minutes (3).

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'ÉCHANTILLON

- 50 personnes ont été rencontrées à raison de 27 hommes et 23 femmes ;
- 44 personnes (88 %) sont originaires de Roumanie, 5 de Bulgarie et 1 de Moldavie¹ ;
- Au moment de l'entretien, 26 personnes vivent en Île de France et 24 en province selon la répartition dans le tableau page 16.

La majorité (52 %) des personnes interrogées avait moins de 30 ans lors de l'entretien. Ceci s'explique en partie par le fait que les personnes soient parties très jeunes de leur pays d'origine : 83 % avaient moins de 27 ans, comme nous le verrons plus loin.

¹ A noter que cette répartition n'est pas exactement représentative de la population présente dans les bidonvilles, également habités par des personnes françaises, des ressortissants des pays d'ex-Yougoslavie ou des personnes d'autres nationalités comme précisés dans les rapports réguliers de la DIHAL (« Etat des lieux national des campements illicites et grands squats au 31 mars 2015 », Mission relative à l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites, DIHAL, Avril 2015)

En France, depuis 18 mois ou 24 ans, 45 personnes interrogées sont aujourd'hui en couple, cinq sont séparées ou divorcées et quatre couples n'ont pas d'enfants. Les deux tiers des personnes qui se sont mariées ou se sont installées en concubinage depuis leurs installations en France se sont mis en couple avec des personnes originaires de leurs régions et qui vivaient en Roumanie avant leur mariage. Deux personnes vivent en concubinage en couple avec une personne française.

Dix-neuf personnes interrogées vivent actuellement en logement social, onze dans un logement du parc privé et vingt dans un logement d'insertion ou intermédiaire.

Vingt-et-une personnes interrogées sont en contrat à durée indéterminée, sept en contrat à durée déterminée et deux en missions intérimaires, cinq sont auto-entrepreneurs ou indépendants. Quatre personnes sont actuellement au chômage, deux étudiants et deux en formation professionnelle. Enfin sept personnes interrogées étaient dans un parcours d'insertion professionnelle à travers des emplois d'avenir ou des contrats unique d'insertion.

Peu de personnes occupent un poste à plein temps. Les emplois sont variés : blanchisserie, agent d'entretien, médiateur social ou auxiliaire de vie scolaire pour les femmes majoritairement ; manutention, chauffeur-livreur, serveur, boucher, ouvrier spécialisé dans le bâtiment (plaquiste, frigoriste par exemple) pour les hommes.

1.2. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE POUR L'ANALYSE DE DONNÉES

ÉLABORATION D'UNE GRILLE D'ANALYSE STRUCTURÉE AUTOUR DE CINQ MOMENTS CLEFS DU PARCOURS

Un premier travail de compilation des informations issues des entretiens nous a permis de distinguer cinq étapes qui nous semblent jaloner le parcours de la plupart des personnes :

Schéma 1 : représentation des principales étapes d'insertion

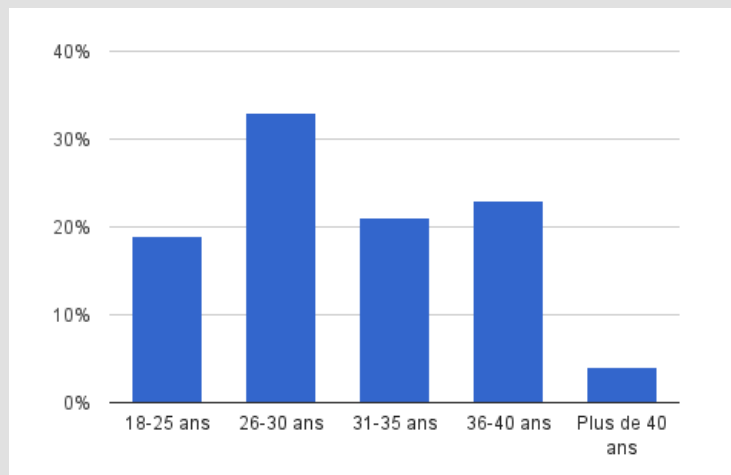


Cette représentation des parcours est bien sûr théorique. Elle ne rend pas compte de la complexité des situations individuelles et des "allers-retours" connus par les personnes dans leur parcours d'insertion. Elle permet cependant de donner un cadre à l'analyse en incitant à identifier les changements très progressifs des situations. Il nous a donc semblé

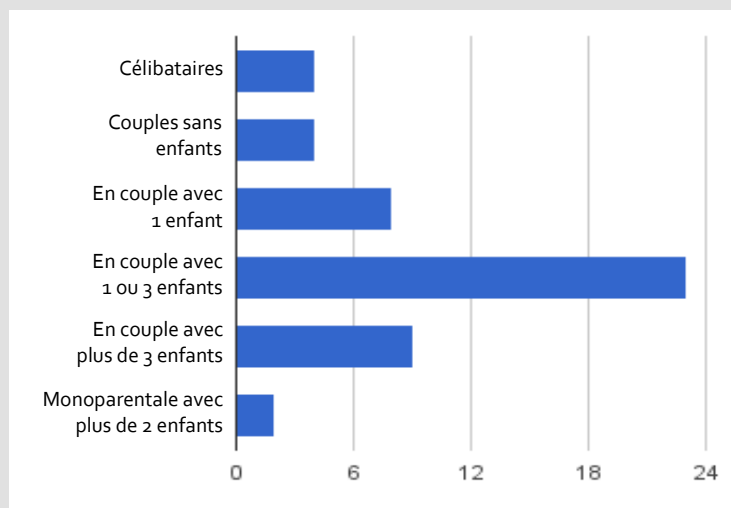
Répartition géographique des personnes interrogées

Ile de France 26	Essonne	5	Gif-sur-Yvette, Longjumeau, Viry-Chatillon, Vigneux, Ris-Orangis
	Hauts-de-Seine	2	Antony, Bagneux
	Paris	3	
	Seine-St-Denis	10	Aulnay, Rosny, Bagnole, Bobigny, Montreuil, Livry-Gargan
	Val-de-Marne	6	Champigny, Sucy-en-Brie, Villejuif, Orly, Ivry-sur-Seine, Arcueil
Province 24	Ouest	5	Rennes, Nantes, Indre
	Gironde	4	Bordeaux
	Sud Est - PACA	5	Toulon, Marseille
	Rhône-Alpes	4	Grenoble, Lyon
	Nord	2	Lens, Roubaix
	Lorraine	4	Nancy, Maxéville

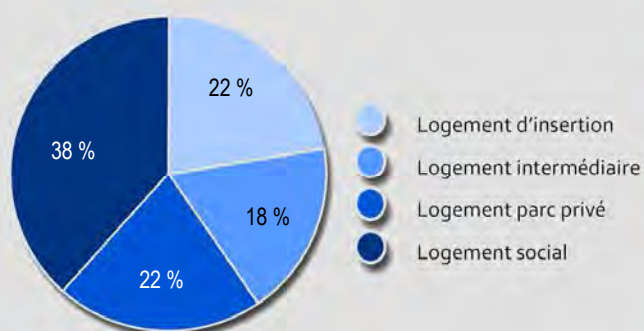
Age au moment de l'entretien



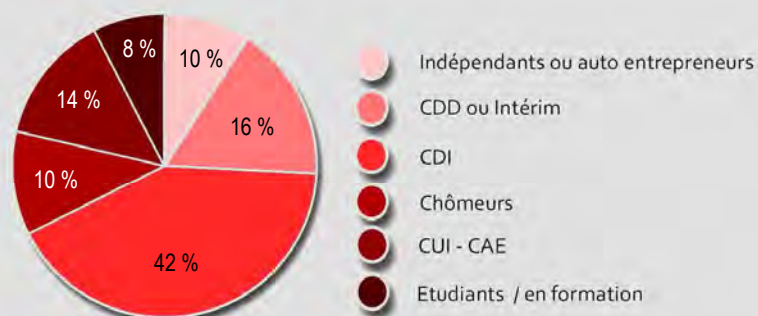
Composition des ménages moment de l'entretien



Logement au moment de l'entretien



Situation vis-à-vis de l'emploi au moment de l'entretien



pertinent de restituer notre analyse en suivant ces diverses étapes (chapitres 2, 3, 4 et 5 de ce rapport).

L'IDENTIFICATION D'ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS POUR PASSER D'UNE PHASE À L'AUTRE

En partant des cinq étapes présentées ci-dessus, il nous a semblé intéressant d'identifier les principaux "éléments déclencheurs" permettant le passage d'une situation à une autre. Ceux-ci peuvent être d'ordres divers, comme nous le verrons dans le chapitre 5 de ce rapport : il s'agit notamment de situations de danger, d'une maladie, d'un événement dramatique ou accidentel (incendie, ...) qui peuvent notamment inciter les acteurs à développer des réponses spécifiques pour la personne ou la famille concernée.

Cependant, ces éléments déclencheurs - souvent des événements ponctuels créant une situation d'urgence - ne sont pas obligatoirement présents entre chaque étape. Le passage d'une phase à l'autre peut en effet être dû à une évolution progressive de la situation.

LE SUIVI DE L'ÉVOLUTION D'UNE SÉRIE D'INDICATEURS D'INSERTION TOUT AU LONG DU PARCOURS

Afin de mesurer l'évolution des situations au fur et à mesure du parcours, une série d'indicateurs permettant de qualifier le niveau d'insertion ont été construits et suivis, en se basant sur les définitions établies dans le cahier des charges initial.

Indicateurs clefs relatifs aux "dimensions de l'insertion" : emploi, scolarisation, logement, situation administrative

Comme nous l'avons vu, la "situation d'insertion" a été définie dans le cahier des charges autour de quatre dimensions: emploi, scolarisation, logement, situation administrative. Afin d'aider à l'analyse des parcours et identifier l'évolution des situations, nous avons pour chaque dimension identifié des éléments objectifs marquant soit une situation non stabilisée, soit "en transition", soit "stabilisée".

Autres marqueurs d'insertion pris en compte

Au-delà des principales dimensions de l'insertion, il a semblé pertinent de suivre, pour chacune des phases du parcours, l'évolution de quatre marqueurs qui renseignent également sur le degré d'insertion ou qui peuvent avoir une influence sur ce dernier.

Tableau des indicateurs retenus pour chacune des quatre dimensions de l'insertion

DIMENSION	SITUATION / degrés d'insertion
Emploi	<p>Situation non stabilisée Pas d'activité Activité de survie / débrouille informelle (mendicité ferraille informelle, activités dangereuses...)</p> <p>Situation stabilisée Activité déclarée (auto-entrepreneur, vente de journaux avec statut...) Activité en insertion (formation rémunérée, CUI, Premières heures...) Contrat de travail (CDD ou CDI)</p>
Hébergement / logement	<p>Situation non stabilisée Tentes et errance (rue) Bidonvilles Squats Marchands de sommeil Hébergements d'urgence (115, CHU)</p> <p>Situation de transition Hébergements de transition (CHRS, villages d'insertion, terrains conventionnés, Mous dans le diffus...)</p> <p>Situation stabilisée Logements d'insertion (Solibail, passerelles,...) Logements sociaux de droits communs Logements privés</p>
Scolarisation	<p>Situation non stabilisée Absence de scolarisation</p> <p>Situation transitoire Pré-scolarisation Scolarisation irrégulière</p> <p>Situation stabilisée Scolarisation effective</p>
Situation administrative	<p>Situation administrative Absence d'état civil Mesures de reconduite Interdiction de séjour</p> <p>Situation administrative "transitoire" (avant 2014) Demande d'asile Absence de mesures de reconduite à la frontière ou d'interdiction de territoire Autorisation Provisoire de Séjour (APS) sans droit de travail</p> <p>Situation administrative stabilisée depuis 2014 Absence de mesures de reconduite à la frontière ou d'interdiction de territoire Carte de séjour avec autorisation de travail Nationalité française</p>

Tableau des marqueurs d'insertion

Niveau de Français	Aucun Approximatif Moyen Bon
Niveau d'études	Analphabète Primaire Lycée Lycée + spécialisation Université
Langues parlées	Pas de liste prédéfinie
Composition familiale (famille en France)	Pas de liste prédéfinie

LA PRISE EN COMPTE DE L'AUTO-PERCEPTION DU PARCOURS PAR LES PERSONNES ELLES-MÊMES

Comme cela a été mentionné, le choix de cette étude est de se baser sur le discours des personnes, et non sur la perception des professionnels, des militants, des bénévoles ou des intervenants sociaux. Si des éléments objectifs ressortent des entretiens, de nombreux éléments subjectifs ressortent également - notamment sur leur propre perception de leur parcours, des freins et des leviers qu'ils ont rencontrés - qu'il semble particulièrement pertinent de prendre en compte. Ceci nous renseigne en effet de manière concrète sur la manière dont les migrants perçoivent leur environnement, des intervenants, des propositions qu'ils reçoivent, et donc *in fine* sur les attitudes qu'ils peuvent avoir vis-à-vis des dispositifs ou des acteurs.

1.3. PRINCIPAUX BIAIS DE L'ÉTUDE

Comme tout travail de recherche, cette étude comporte divers biais que nous avons tenté de limiter, mais dont certains peuvent avoir influencé les résultats.

BIAIS LIÉS À L'INVISIBILITÉ DE NOMBREUSES PERSONNES AYANT VÉCU DANS DES BIDONVILLES :

Par définition, les personnes et familles ayant connu un parcours d'insertion réussie sortent la plupart du temps des "radars" des intervenants sociaux, et sont donc difficilement identifiables par cette voie, sauf si – comme cela a parfois été le cas au sein de l'échantillon – des liens personnels ont perduré au-delà de l'accompagnement social. Les migrants rencontrés pour la réalisation de cette étude sont donc pour la plupart restés en contact avec des structures ou des personnes, ce qui peut avoir une influence

Nous avons fait le choix d'utiliser le mot "bidonville" pour caractériser l'habitat de résidence des personnes interrogées dans les années précédents leur insertion. Et ce malgré les débats qui peuvent exister autour de cette notion. En effet, il n'existe pas de définition universelle du bidonville, le terme pouvant se rapporter à des situations extrêmement différentes selon les pays et les contextes. La définition utilisée par l'UN-Habitat est « *une zone urbaine très densément peuplée, caractérisée par un habitat inférieur aux normes et misérable*² ». Plus précisément, lors du sommet des Nations Unies à Nairobi en 2002³, furent retenus cinq critères permettant de caractériser les bidonvilles :

- l'accès inadéquat à l'eau potable ;
- l'accès inadéquat à l'assainissement et aux autres infrastructures ;
- la mauvaise qualité des logements ;
- le surpeuplement ;
- le statut précaire de la résidence.

La plupart de ces critères semblent applicables aux types d'habitat dans lequel ont vécu les personnes de l'échantillon, même si le surpeuplement n'est pas

caractérisé dans de nombreuses situations. Ce terme nous est apparu comme le plus approprié car il renvoie à un phénomène global, *en tant que symptôme d'une crise du logement*, tout en s'inscrivant au niveau national dans la continuité des politiques de résorptions des bidonvilles des soixante dernières années.

Pour être précis, les personnes que nous avons interrogées, ont vécu dans trois types de lieux :

1. **des friches** sur lesquelles ont été construites des cabanes, installées des caravanes, ou des tentes (bidonvilles). Situés aux interstices de nos villes et de nos campagnes, ces lieux de vie sont appelés selon les interlocuteurs des camps, des campements illicites, des terrains, des squats, des installations, des friches, des jungles, des *platz*, des bidonvilles ... Ils ont un point commun: ce sont des espaces exclus du droit et rares sont les acteurs institutionnels qui s'y aventurent alors que des associatifs et des citoyens s'y rendent quotidiennement ;
2. **des sites bâtis** (squats) qui sont investis par les personnes, et parfois complétés par des

installations telles que des cabanes ou caravanes. Ces habitats peuvent connaître des situations diverses en ce qui concerne notamment le raccordement à l'eau et à l'électricité ;

3. **des recoins de l'espace public** (rue, parcs, ponts) sans installation en dur.

Une même personne peut avoir vécu uniquement dans un type de lieu, ou avoir connu plusieurs situations durant son parcours. Il faut noter par ailleurs que le type d'habitat peut dépendre du territoire: ainsi, par exemple, on ne trouve aucun bidonville ou squat à Toulon, l'ensemble des familles habitant dans la rue, principalement sur deux sites "tolérés" par les autorités. A Bordeaux et Rennes, la grande majorité des personnes habitent en squats et non dans des bidonvilles. En Seine-Saint-Denis, on observe une diversité des types d'habitats, qu'il s'agisse de squats ou de bidonvilles, ou de sites "mixtes" (bidonvilles construits autour d'un site bâti).

² « A heavily populated urban area characterized by substandard housing and squalor », in *The Merriam-Webster Dictionary*, 1994, Merriam-Webster Inc.

³ « The Challenge of Slums, Global Report on Human Settlements 2003 », *United Nations Human Settlements Programme*, Earthscan Publications, Londres, 2003.

sur leur profil, et marquer un rapport spécifique aux personnes les ayant accompagnées. Nous avons tenté de limiter ces difficultés en retrouvant le contact de migrants ayant été accompagnés plusieurs années auparavant, et avec qui les structures n'étaient plus en contact. Mais outre des numéros de téléphones parfois obsolètes, ces démarches ont rarement été couronnées de succès, ceux-ci ne désirant pas s'exprimer et revenir sur leur parcours.

BIAIS LIÉS AUX MODALITÉS DE PRISE DE CONTACT

Le fait d'avoir identifié et contacté les personnes via des associations ou militants les ayant accompagnées a pu jouer dans certaines réponses obtenues ou certains silences sur des situations particulières. Ainsi, il est apparu que certaines assimilaient l'intervieweur à la structure en question, induisant un certain positionnement vis-à-vis des dispositifs ou des personnes évoquées.

Afin de limiter ce biais, des explications systématiques sur la démarche, l'indépendance de l'étude et l'anonymisation des entretiens ont été données en introduction des entretiens, ainsi qu'au cours des échanges quand apparaissait un doute.

BIAIS LIÉS À LA DIFFICULTÉ DE CERTAINS SUJETS ABORDÉS

Durant leurs parcours, la plupart des migrants interrogés ont connu des épreuves, des situations illégales, certains ont commis des actes répréhensibles par la loi ou ont été pris dans des réseaux criminels, notamment dans la phase d'arrivée et la "phase grise", marquées par des situations d'extrême précarité. Ces éléments délicats à aborder dans le cadre d'un entretien trop formel, mais demeurent importants à identifier pour éclairer leurs parcours d'insertion. La création d'une relation de confiance leur permettant de s'exprimer sur ces sujets s'avère difficile dans le cadre d'un entretien unique. Si la bonne connaissance par l'équipe de certains phénomènes répandus au sein des bidonvilles a permis d'aborder les sujets de manière adaptée, il est évident que de nombreuses personnes ont passé sous silence certains événements (par exemple des situations de prostitution, des passages en prison, ou le recours à des petits larcins). Dans certains cas, ces éléments ont pu être confiés une fois l'enregistrement terminé.

BIAIS LIÉS À LA CONNAISSANCE DES PERSONNES SUR LES DISPOSITIFS ET PROJETS

Comme nous le verrons plus bas, nombres de personnes interrogées n'ont qu'une vision partielle des projets ou dispositifs dans lesquels parfois s'est inscrit l'accompagnement social dont elles ont bénéficié. De même, elles avaient souvent une connaissance limitée de la nature précise de leur contrat de travail (dans le cas du contrat d'insertion, par exemple), ou du statut de leur logement.

Dans certains cas, ces difficultés ont pu être contournées par la connaissance préalable de l'équipe des dispositifs en place sur le territoire. Dans d'autres, un entretien parallèle et informel avec des intervenants sociaux a permis de préciser certains points, mais ceci n'a pas toujours pu être le cas.

BIAIS LIÉS AUX PROFILS DES PERSONNES AYANT MENÉ LES ENTRETIENS

L'équipe qui a mené les entretiens est composée d'individus disposant d'expertises différentes et complémentaires. Malgré l'uniformisation du guide d'entretien, cette variété de profils a pu influencer certaines questions ou orienter les entretiens vers certains sujets au détriment d'autres.

Ce possible biais a été limité grâce à des points réguliers lors de l'avancée de l'enquête, permettant d'harmoniser et consolider un ensemble des questions-clefs à systématiquement aborder, qui ont pu évoluer au cours de l'étude.



CE QUE CETTE ÉTUDE DIT ET CE QU'ELLE NE DIT PAS : LES POINTS DE VIGILANCE SUR LES INTERPRÉTATIONS POSSIBLES

La présente étude relève d'une démarche pilote qui ne peut éviter certains biais, présentés ci-dessus. Pour cette raison, les résultats obtenus en termes de chiffres et de proportion ne peuvent faire l'objet d'extrapolation. Ainsi :

- les conditions de vie en bidonville décrites ne peuvent être prises comme un tableau global de la situation en France, les éléments collectés ne permettant pas de dresser une photographie d'ensemble ;

- la typologie en 4 types de parcours d'insertion ne prétend pas à l'exhaustivité ou à une catégorisation de l'ensemble des stratégies déployées par les personnes vivant dans des bidonvilles en France ;

- par ailleurs, il est impossible d'établir un lien mécanique entre une stratégie mise en place et sa réussite finale. Ainsi, s'il ressort qu'une situation médicale grave a pu, dans de nombreux cas, permettre une entrée dans les dispositifs d'accès au droit,

ceci ne sous-entend aucunement que la majorité des personnes vivant en bidonville et ayant des problèmes graves de santé aient pu accéder ou accèdent aux dispositifs ;

- enfin, il convient de rappeler que l'étude est uniquement basée sur des entretiens avec des personnes, qui ont donc une vision souvent partielle et subjective de certains éléments de leurs parcours, et notamment sur les dispositifs par lesquels elles sont passées.

A close-up photograph of a person's hand holding a small, dark glass bottle. The bottle has a white label with a red and blue design. The label features the brand name 'Adazia' in a red oval at the top, followed by 'ESENȚĂ DE ROM' in large blue letters, and '25 ml e' at the bottom. The person holding the bottle is wearing a white and grey striped shirt. The background is blurred, showing what appears to be a kitchen setting.

II LA SITUATION DES PERSONNES AVANT LEUR ARRIVÉE EN FRANCE

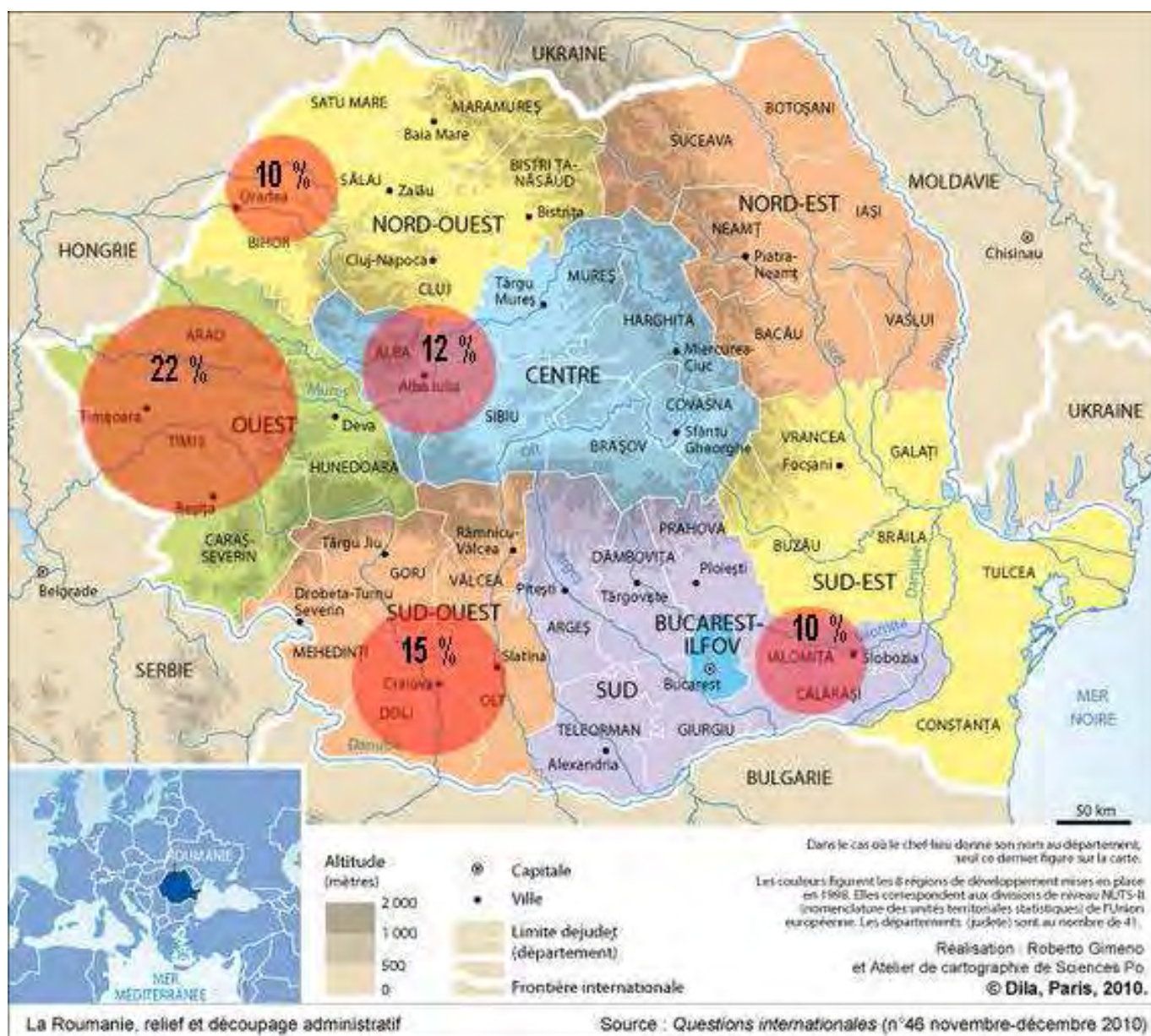
Afin de pouvoir comprendre de manière fine les différents parcours d'insertion et les ressorts mobilisés par les personnes interrogées, il est apparu indispensable de collecter un ensemble d'informations sur leur situation et leur profil socio-économique avant leur migration. Comme nous le verrons ensuite, ces éléments peuvent avoir joué de manière forte ou de manière insignifiante sur les parcours.

2.1. PAYS ET RÉGIONS D'ORIGINE

Sur les 50 personnes interrogées, 44 sont originaires de Roumanie, cinq de Bulgarie et une de Moldavie. Elles viennent de la campagne pour 68 % et pour 42 % de centres urbains.

S'agissant de la Roumanie cinq judet⁴ d'origine ressortent davantage: Timis (22 %), Dolj (15 %), Alba (12 %), Ialomita (10 %) et Bihor (10 %).

Carte 1: régions d'origine des personnes provenant de Roumanie



4 Unité territoriale roumaine inspirée par le modèle du département français.

La prédominance de certaines régions ou leur sous-représentation est une conséquence du mode de migration qui se fonde sur des réseaux de connaissances liées à une base géographique et/ou familiale. Avant de migrer, 80 % des personnes interrogées avaient des proches déjà installés en France. Pour illustrer ce fonctionnement, cela revient à dire que lorsque quelques personnes du village D. en Roumanie s'installent par exemple à

Lille, leurs proches souhaitant migrer choisiront majoritairement cette ville comme destination.

Deux *judeti* comportent des spécificités :

- Les Roumains originaires de Timis ont pour caractéristique commune une présence ancienne en France nettement supérieure à celles des autres régions. Ils sont dans leur grande majorité arrivés depuis plus de 10 ans en France. Plusieurs d'entre eux ont initialement déposé une demande d'asile.
- Les Roumains originaires du Judet de Ialomita proviennent pour l'essentiel de la ville de Barbulesti, qui concentre de nombreuses particularités ; il s'agit de la seule ville de Roumanie où le taux de personnes se déclarant rom est proche de 100 %⁵ ; en 2013, sur les 3000 actifs que comptait la ville, seuls 70 travaillent officiellement soit un taux de chômage de plus de 97 % ; depuis 2005, suite à des inondations, les habitants n'ont plus accès à l'eau potable.

Si l'analyse des modes d'insertion n'a pas permis d'établir de corrélation entre les régions d'origine et le mode d'insertion, l'origine géographique joue un rôle dans le cas spécifique des personnes ayant essentiellement recours au réseau "communautaire" fondé sur une base géographique précise (voir chapitre 5).

2.2. DES CAUSES DE MIGRATION PRINCIPALEMENT ÉCONOMIQUES

Les causes à l'origine de la migration invoquées par les personnes interrogées sont les suivantes :

- pour une grande majorité (39 soit 78 %) c'est la crise économique, le chômage ou la pauvreté qui a motivé leur départ du pays ;
- six d'entre elles (12 %) ont quitté leur pays suite à des problèmes de santé des enfants, des maladies chroniques, des déficiences ou des problèmes de vue ;
- cinq (10 %) ont invoqué des raisons familiales comme déclencheur de leur migration : ces raisons peuvent être liées aux mobiles économiques car il s'agit souvent d'une cohabitation difficile entre de jeunes couples et les parents, une grossesse, ou une promiscuité vécue comme insoutenable ;
- d'autres causes secondaires ont été invoquées : les discriminations (deux personnes), le fantasme ou la curiosité de la France (quatre personnes) ou la liberté d'expression (une personne).

Comme nous venons de le voir, la plupart des cas ce sont des motifs économiques qui sont évoqués pour expliquer leur départ. Derrière cette motivation se cache un certain nombre de facteurs qu'il convient de préciser.

ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE DÉPART

Situation économique :

En Roumanie et en Bulgarie, la chute du régime communiste en 1989 et le passage vers

⁵ D'après la Mairie de Barbulesti, sur les 7500 habitants, seules 26 familles roumaines non-roms y habiteraient

l'économie de marché ont eu entre autres conséquences une réorganisation sociale profonde. Les catégories de la population active roumaine les plus affectées par ces changements ont été les ouvriers et les ruraux. Pour ces catégories de personnes, la perte de leur emploi suite aux privatisations des entreprises d'Etat et au démantèlement de l'industrie agricole, associée à une absence de protection sociale, les a contraints à un retour à une agriculture familiale de survie. En Roumanie, ces changements ont particulièrement affecté les Roms vivant dans des villages. Ces derniers n'ont pu accéder à la terre et se sont donc rabattus sur des petits travaux journaliers très peu rémunérés. Cette situation tient au mode particulier de décollectivisation adopté à la chute du régime. En Roumanie à la différence des anciennes républiques soviétiques, la redistribution des terres fut fondée sur les registres de propriété de la période d'entre-deux-guerres conservés par l'administration communiste. Or, jusqu'à la période communiste, les Roms étant en très grande majorité en bas de l'échelle sociale, très peu d'entre eux avaient pu acheter des parcelles. Cette absence de titres de propriété a donc

▶ EN ROUMANIE ET EN BULGARIE, DES DROITS SOCIAUX ACCESSIBLES MAIS LIMITÉS

Le niveau de protection sociale est globalement faible en Roumanie. En revanche, l'accès aux allocations n'a jamais été considéré par les personnes de l'étude comme difficile ou problématique, qu'elles se déclarent Roms ou non. En terme de prestation, seul le congé « post-natal » (environ 180 euros par enfant et par mois pendant deux ans) pour des femmes ayant travaillé un an ou ayant été "élevée" pendant deux ans est mentionnée comme une réelle aide sociale aux familles ayant de faibles revenus. Pour celles ne remplissant pas ces conditions, le montant est d'environ 40 euros par mois sur une période de deux ans. Concernant les autres droits sociaux, les sommes sont considérées comme trop faibles pour représenter une véritable aide.

Les principales allocations sont les suivantes :

- les allocations familiales d'environ 10 euros par mois et par enfant (sans condition de revenu) ;
- l'allocation dite supplémentaire (en fonction des revenus) qui vient s'additionner aux allocations familiales pour les enfants en âge d'être scolarisé et dont la somme est aussi de 10 euros par enfant et par mois ;
- la bourse scolaire délivrée par le ministère de l'éducation nationale de 64 RON par famille et par an (soit 15 euros).

Concernant les personnes porteuses de handicap, le montant maximal (*grad 1*) est d'environ 80 euros par mois. Enfin, il existe également un équivalent du RSA (revenu minimum garanti) qui s'élève à environ 30 euros par mois. Pour

en bénéficiaire, un travail d'intérêt général encadré par les communes n'excédant pas la durée légale du travail comme précisé dans la loi⁶ doit être effectué par le bénéficiaire à partir du moment où il est en capacité de travailler.

Concernant la Bulgarie les montants sont légèrement supérieurs :

- l'allocation familiale est de 60 leva (30 euros) par mois et par enfant ;
- le montant du revenu minimum perçu mensuellement pour les familles sans ressource est de 85 leva (42 euros) pour un couple.

⁶ LEGE n° 416 18 juillet 2001 "actualisée en 2015"

exclu les Roms de la politique de redistribution des terres des années 90. Les Roms des campagnes, majoritairement peu qualifiés, se sont donc retrouvés contraints d'accepter des travaux précaires. Les causes de la migration avancées par la plupart des personnes de l'étude sont le produit de ce contexte : elles migrent pour échapper à des activités subies, peu rémunératrices et souvent pénibles tout en aspirant à des formes de promotion sociale fondées sur la réussite matérielle. Après des années de privation et de négation de l'individu, le modèle de réussite consumériste est désormais plébiscité par l'ensemble des couches de la société roumaine et se décline localement de manière plus ou moins ostentatoire.

ÉVOLUTION DES STRATÉGIES ET DES CAUSES DE LA MIGRATION DES ANNÉES 90 À NOS JOURS

Pour les Roumains et les Bulgares issus des campagnes et sans qualification, jusqu'aux années 2000, c'est-à-dire avant la suppression des visas de court séjour, accéder à l'espace Schengen nécessitait une véritable logistique et un solide réseau de connaissances. Certains villages se sont alors organisés autour de la migration. Parmi les premiers, *Certeze* (jud. Satu Mare) situé au nord-ouest du pays est sans doute le plus connu mais on trouve également *Separaus* (jud. Arad) situé à l'ouest, d'où viennent les familles installées majoritairement à Montreuil.

A partir de 2002 et la suppression des visas de court séjour⁷, la Roumanie entre dans une phase de privatisation massive et d'économie de marché peu régulées. Avec pour conséquences une augmentation des prix de l'énergie (dépassant ceux de la France pour le gaz et l'électricité) et des biens de consommation.

En 2007, avec l'entrée du pays dans l'Union européenne, le modèle d'agriculture familiale dans lequel s'est réfugiée la partie de la population la moins qualifiée n'est plus adapté aux nouvelles normes à respecter. Cela entraîne l'impossibilité de vendre aux filières agricoles et agro-alimentaires en raison de la non-conformité des produits avec les standards européens. En outre, la mécanisation de l'agriculture accélère la disparition de nombreux postes de journaliers. Les campagnes doivent à nouveau définir des stratégies de subsistance avec un État qui offre une protection insuffisante aux populations les plus démunies. Sans véritable allocation ni couverture santé, avec des qualifications rendues obsolètes, subvenir à leurs besoins fondamentaux est de plus en plus difficile pour de nombreuses familles. Grâce à la libre circulation, la migration devient alors une des solutions, plus accessible qu'auparavant, sans pour autant entraîner un exode massif. Contrairement à certains discours alarmistes, l'entrée dans l'Union européenne ou la fin des mesures transitoires ne se sont pas traduites par une augmentation du nombre des personnes vivant en bidonville en France. Depuis 2005, leur présence oscille entre 15 000 et 17 000.

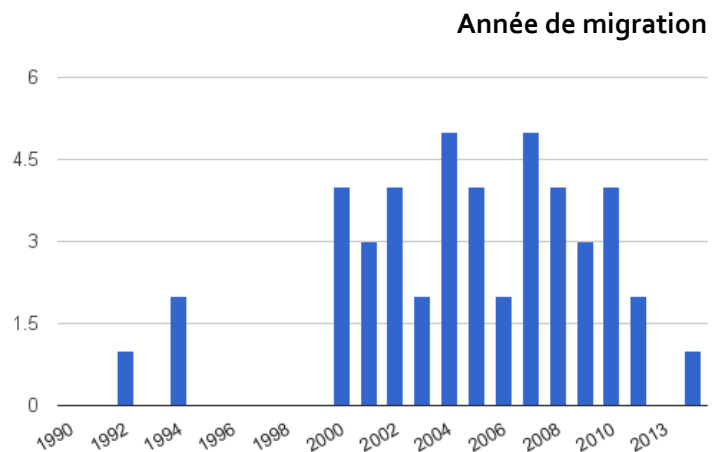
⁷ Cette suppression a eu lieu le 1er janvier 2002.

2.3. PROFIL SOCIOLOGIQUE ET CAPITAL DE DÉPART AVANT LA MIGRATION

DATE DE LA PREMIÈRE ARRIVÉE EN FRANCE : ENTRE 1992 ET 2014

L'année de migration en France des personnes interrogées correspond à la répartition chronologique représentée ci-contre.

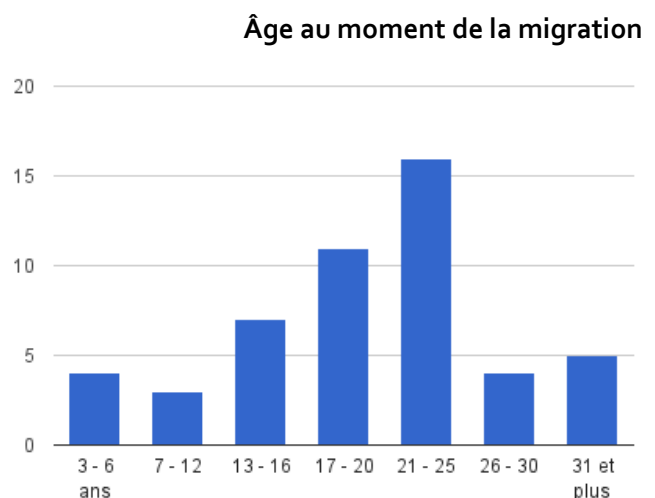
Il est intéressant de rappeler que 2002 correspond à la fin de l'obligation de visas pour les Roumains et les Bulgares souhaitant entrer dans l'espace Schengen, 2007, l'année de l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Europe et 2014 la fin de la période transitoire vis à vis de l'emploi des Roumains et des Bulgares en France.



DES PERSONNES JEUNES AU MOMENT DU DÉPART

Au moment de leur départ de leur pays d'origine, les migrants étaient âgés de 3 ans à 35 ans selon la répartition suivante :

Le profil majoritaire est donc un profil jeune, 27 personnes sur 50 ayant entre 17 et 25 ans au moment de la migration. Viennent ensuite les personnes mineures au moment du départ, qui représentent environ 30 % de l'échantillon.



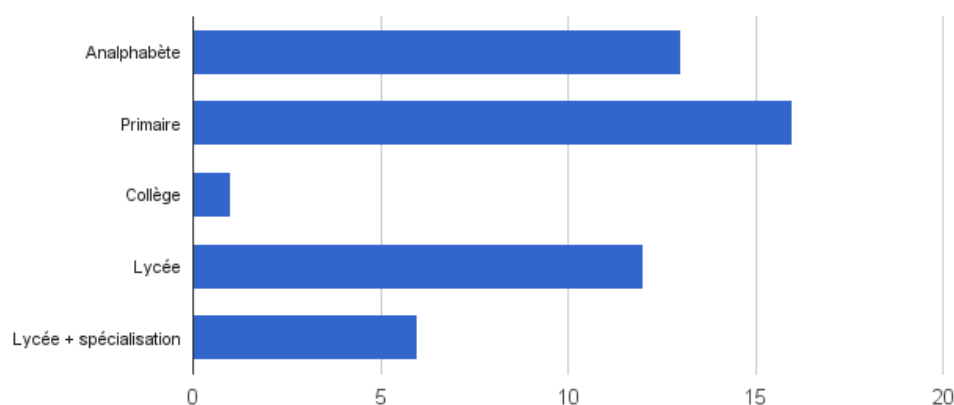
DES SITUATIONS FAMILIALES DIVERSES AU MOMENT DE LA MIGRATION

L'une des caractéristiques des habitants de squats et bidonvilles originaires des pays de l'Est est l'aspect familial de la migration, loin du profil de l'homme jeune et seul propre à d'autres phénomènes migratoires. Cependant, on observe des situations familiales très variées au moment de la migration :

- 11 personnes sont arrivées enfant avec leurs parents âgés de 3 à 17 ans ;
- 6 étaient célibataires âgés de 18 à 25 ans ;
- 12 étaient majeures en couple sans enfant ;
- 19 étaient majeures en couple avec des enfants mineurs (dont 11 avec 1 enfant, 4 avec trois enfants et 1 avec 5 enfants) ;
- 2 femmes sont venues seules avec des enfants mineurs.

UN NIVEAU SCOLAIRE DISPARATE ET UNE MAÎTRISE DU FRANÇAIS LIMITÉE

Niveau d'étude des personnes interrogées



Le **niveau scolaire** à l'arrivée en France des personnes interrogées est assez disparate. Selon le schéma ci-dessous, il est intéressant de noter que plus de 50 % d'entre elles sont arrivées analphabètes ou avec un niveau de classe primaire. Dix-huit personnes avaient quant à elles un niveau lycée ou supérieur. Quatre enfin étaient trop jeunes pour avoir été scolarisées avant leur migration.

Une minorité **maîtrisait le français** à son arrivée : seules six personnes interrogées le parlaient approximativement et une le maîtrisait correctement suite à une première expérience migratoire enfant en France. Plus des deux tiers des personnes interrogées vivaient dans un environnement bilingue où le roumain était couramment utilisé. Huit maîtrisaient **plus de trois langues** lors de leur installation en France (roumain/roumaines ou bulgare/roumaines associé à l'anglais, l'italien, le français ou l'espagnol), deux maîtrisaient quatre langues et une en maîtrisait cinq. D'autres langues étaient parlées par une poignée de personnes rencontrées : l'italien (trois personnes), l'anglais (deux personnes), le hongrois, le serbe, le turc, l'espagnol ou encore le grec (une personne).

DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES PEU RÉMUNÉRATRICES

D'après les déclarations des personnes rencontrées et âgées de plus de 16 ans, un tiers d'entre elles étaient **sans activité ou au chômage** au moment de leur migration alors que deux tiers exerçaient des **métiers à faible rémunération, sans contrat fixe**, et ne nécessitant pas de formation supérieure. Elles étaient, au moment de leur départ - ou avant d'avoir été au chômage - ouvriers à la chaîne ou dans le bâtiment, ouvriers agricoles, vendeurs au marché, serveurs ou encore agents d'entretien. Seule une personne interrogée était entrepreneur et propriétaire de son propre magasin mais était lourdement endettée.

UN DES LEVIERS DU DÉPART : DES RÉSEAUX FAMILIAUX OU AMICAUX PRÉSENTS EN FRANCE

Parmi les témoignages recueillis, quarante et un (soit plus de 80 %) font état **de famille ou de proches en France**, ce qui a décidé de leur région d'arrivée en France dans 90% des situations. Certains migrants se sont installés successivement dans différentes régions, profitant d'un réseau communautaire⁸ présent dans plusieurs villes.

« La première fois c'était à Nice. Parce qu'il y avait quelqu'un de ma famille de Nice. J'y suis resté deux semaines dans un squat. J'ai fait la manche. J'étais seul. Ma femme était à la maison. Et après je suis parti à Toulouse. » Homme, 43 ans.

Une fois installées dans une région, les familles deviennent un relais pour les proches restés dans le pays d'origine, présents en France voire même dans un autre pays.

« Et puis après, mon oncle m'a proposé d'aller à Bordeaux, où il y avait plein de personnes de Barbulesti, où il y avait une chambre vide dans une maison. » Homme, 31 ans.

« J'ai appelé mon frère et je lui ai dit que je ne pouvais pas rester. Et mon frère m'a dit de venir à Nantes. Je suis arrivé avec ma famille. » Homme, 38 ans.

« Mon beau frère est venu nous voir en Grèce et nous a dit qu'il y avait du travail à Bordeaux, que c'était mieux en France. » Femme, 45 ans.

Ainsi, donc le profil initial des personnes de l'échantillon est relativement hétérogène en ce qui concerne les origines géographiques, le niveau d'études et la composition familiale. En revanche, on observe une certaine homogénéité quant à la situation économique avant départ (situation de chômage ou d'activités peu rémunératrices), à la non-maîtrise du français, à la présence d'un réseau familial ou amical en France, et à la tranche d'âge des personnes, majoritairement jeunes.

⁸ Ainsi, les habitants de Barbulesti, en Roumanie, s'entraident fortement et peuvent s'installer chez les uns et les autres dans différentes villes (Toulouse, Nice, Bordeaux, Mulhouse, Dunkerque...).

HABITANTS DE BIDONVILLES = ROMS ?

Comme nous l'avons vu, si les Roms installés en zone rurale ont particulièrement été touchés par les bouleversements socio-économiques qui ont suivi la chute des régimes communistes en Europe de l'Est, les données collectées par le Conseil de l'Europe montrent que les Roms de Roumanie et de Bulgarie ont migré depuis les années 90 dans les mêmes proportions que le reste de la population (environ 10 % pour la Roumanie et 8 % pour la Bulgarie). On ne peut donc pas parler d'un exode des Roms de ces pays fuyant la société majoritaire comme ce fut le cas

au Kosovo après la guerre (1999-2000) où 80 % des Roms et des Ashkalis ont quitté le pays.

Concernant la sur-représentation de personnes roms au sein des bidonvilles, s'il convient de rappeler que les Roms ayant migré en France ne sont pas tous passés par des bidonvilles, plusieurs facteurs sont à prendre en compte pour expliquer cette situation :

- leur faible niveau de qualification et les différentes barrières administratives ont limité leur accès à l'emploi ;

- l'absence d'une diaspora insérée, en raison d'une migration relativement récente et des difficultés d'insertion évoquées dans le point précédent ;
- la présence de nombreux enfants rendant très difficile l'accès à des hébergements type CHRS, foyer de jeunes travailleurs, etc ;
- l'impossibilité d'accéder aux centres pour demandeurs d'asile (voir partie 3.1).
- les mesures transitoires appliquées aux ressortissants roumains et bulgares de 2007 à 2014, qui ont fortement limité l'accès à l'emploi de ces derniers.

III LA SITUATION DES PERSONNES A LEUR ARRIVÉE EN FRANCE



1

2

3

4

Avant leur arrivée en France, près de la moitié des personnes de l'échantillon ont connu une expérience de migration dans d'autres pays, majoritairement européens : ainsi onze d'entre elles ont vécu en Italie avant leur arrivée en France (d'une durée variant de 5 mois à 15 ans), trois en Grèce, trois en Allemagne, la Suisse, l'Irlande, la Suède, la Belgique et la Turquie ayant également été cités une fois.

3.1. L'ENVIRONNEMENT GLOBAL : DES POLITIQUES NATIONALES QUI ENTRAVENT L'ACCÈS AUX DROITS DES RESSORTISSANTS COMMUNAUTAIRES

Avant d'aborder la situation des familles au moment de leur arrivée, il semble important de poser un cadre général sur le contexte global entourant la migration, en particulier les politiques migratoires en place. En effet, les mesures prises et les dispositifs appliqués ont pu avoir un impact direct sur la situation des personnes et sur le phénomène de réapparition des squats et bidonvilles. On relèvera que l'accès aux droits des personnes aujourd'hui ressortissants communautaires a toujours été contrarié et ce depuis la réapparition des bidonvilles dans les années 90 et jusqu'à 2014.

9 Ce type de mesure n'est pas exclusif à la Roumanie et la Bulgarie : le même processus a ainsi été appliqué en 1986 à l'Espagne et au Portugal, et en 2004 à huit pays de l'est de l'Europe. En France, les périodes transitoires pour ces pays ont été levées par anticipation. Pour la Roumanie et la Bulgarie, en revanche, le gouvernement français a, pour la première fois, décidé d'appliquer la période transitoire dans son intégralité, c'est-à-dire pendant sept ans.

Rappelons que, entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2013, en application du protocole de mise en œuvre du traité d'adhésion de leurs pays, les ressortissants roumains et bulgares ont dû passer par la procédure de l'autorisation préalable de travail pour occuper un emploi salarié. Ce que l'on a communément appelé la "période transitoire" ou les "mesures transitoires"⁹.

Avec la fin des mesures transitoires au 1^{er} janvier 2014, leur statut administratif a évolué, levant certains blocages (notamment d'accès au travail). Il est néanmoins intéressant de revenir sur les vingt ans de politiques publiques ayant bloqué l'insertion de ces personnes et favorisé l'émergence de bidonvilles ainsi que les stratégies mises en place par les personnes interrogées pour la contourner.

UNE DEMANDE D'ASILE REFUSÉE AUX CITOYENS ROUMAINS DEPUIS 1995

Dans notre étude, quatre personnes venues en France il y a vingt ans ont déclaré avoir sollicité l'asile. Aucune n'a obtenu le statut de réfugié¹⁰ et aucune¹¹ n'a pu bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement social en tant que demandeur d'asile.

10 Plusieurs sources affirment que moins de 1 % des demandeurs roumains reconnus tzigane auraient obtenu le statut de réfugié. Cf. notamment, revue *Regard sur l'est*, Aurore Chaigneau, 01/09/1999.

11 Dans notre échantillon, seule une personne, de nationalité moldave, a pu bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement social dans le cadre de sa demande d'asile.

12 Office Français pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides.

13 Revue *Regard sur l'est*, Aurore Chaigneau, 01/09/1999.

14 Depuis le 21 juin 1995, pour la Roumanie, depuis le 20 juillet 1998, pour la Bulgarie.

« A partir de là j'ai fait le 115 et on nous a expliqué la demande d'asile et on est allé faire la demande d'asile et je suis rentrée dans le système d'asile politique. En 2004, quand j'ai eu ma troisième j'ai été déboutée d'asile. Donc impossible de faire la demande. J'étais restée sans papier vu que la loi de Sarkozy en 2002 a changé [...] c'était pas simple. Il m'a fallu attendre dix ans de sol pour que je puisse avoir le droit à la carte de séjour. Mais entre temps il a fallu se débrouiller. » Femme, 34 ans.

La Convention de Genève du 28 juillet 1951 définit les circonstances dans lesquelles le statut de réfugié doit être accordé et peut cesser. L'OFPRA¹² peut mettre en œuvre une "clause de cessation" prévue par la Convention de Genève. Cette clause prend en compte les changements intervenus dans un État d'où provient une communauté de réfugiés et permet de retirer le statut aux personnes qui en bénéficient¹³. Dès 1995¹⁴, cette clause de cessation a été mise en place pour les ressortissants roumains. Elle ne prive pas les ressortissants de ces États de la possibilité de déposer une demande d'asile auprès de

l'OFPPRA ; leur cas est alors étudié selon une procédure accélérée spécifique. La demande roumaine est restée très forte malgré l'application de cette clause qui implique logiquement un taux de reconnaissance des nouvelles demandes proche de zéro¹⁵. En 1998, la loi Chevènement a soumis à la procédure "d'examen prioritaire" les demandeurs d'asile ressortissants des pays pour lesquels cette clause de cessation était appliquée, et les a privés de l'autorisation provisoire de séjour et de l'accès au dispositif national d'accueil (qui prévoit notamment un hébergement des demandeurs d'asile). En conséquence, le nombre de demandeurs d'asile roumains a baissé spectaculairement¹⁶.

Cette raison est avancée par ceux qui sont arrivés après 1995, pour expliquer la résurgence des bidonvilles. N'ayant pas accès au dispositif national d'accueil, essayant des refus de statut de réfugiés, beaucoup se sont maintenus, tant bien que mal, sur le territoire en demandant l'asile territorial¹⁷ ou en repartant dans leur pays d'origine, pour revenir en 2002, date de la suppression des visas de court séjour¹⁸.

DEPUIS 2002 : DE NOUVELLES ENTRAVES

La fin de l'obligation de détenir un visa ne marque pas la fin des entraves pour les ressortissants communautaires. Les reconduites à la frontière sont très nombreuses ; ainsi, certaines années les Roumains et les Bulgares représentent 30 % du nombre des personnes renvoyées dans leurs pays¹⁹. Plusieurs personnes interrogées nous ont confié avoir subi un éloignement forcé.

« J'ai demandé mes papiers en préfecture, ils m'ont donné un récépissé tous les trois mois, et après ils m'ont dit de quitter la France. J'ai dit là "c'est pas possible, je peux pas quitter". » Femme, 28 ans.

En 2001²⁰, la Roumanie promulgue une ordonnance de confiscation des passeports, pour ses ressortissants qui ont été reconduits à la frontière par un État, membre de l'espace de Schengen. Cette disposition fut supprimée avec l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne, en 2007²¹.

Ainsi, beaucoup de personnes interrogées ont dû multiplier les allers-retours pour respecter le délai de trois mois de présence dans l'espace de Schengen.

« Je suis reparti à cause du visa. Je suis revenu mais je n'ai travaillé qu'une semaine de plus car le chantier s'est terminé. Je restais seulement une ou deux semaines en Roumanie à la fin des visas. » Homme, 40 ans.

En 2007, en application du protocole de mise en œuvre du traité d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, la France prit la décision de mettre en place les "mesures transitoires". Lesquelles, comme précisé plus haut, ont obligé les ressortissants roumains et bulgares à passer par la procédure de l'autorisation préalable de travail pour occuper un emploi salarié et ce, jusqu'au 31 décembre 2013²².

15 "Les pépites d'or de l'OFPPRA" de Luc Legoux, Maître de conférences à l'Université Paris 1 (IDUP), in *Plein droit* n° 44, décembre 1999.

16 Elle a été divisée par sept entre janvier et décembre 1998, cf. *Plein droit*

17 L'asile territorial, créée en France en 1998 pour compléter les dispositions du droit d'asile conventionnel, visait « tout étranger, victime de persécution non étatique, ayant établi que sa vie ou sa liberté est menacée dans son pays ou qu'il y est exposé à des traitements contraires à l'article 3 de la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales » (loi du 11 mai 1998). Ce droit a été appliqué en France en 1999 pour légaliser une pratique jusqu'alors réglée par des instructions ministérielles limitées. « *Vie et mort du droit d'asile territorial* », Sociétés Contemporaines, n°57, 2005, p.105-119.

18 Règlement (CE) n° 539/2001 du Conseil, du 15 mars 2001, JO L 81 du 21 mars 2001, p. 1.

19 Rapports d'activités. La Cimade, 2006.

20 Art. 1 de l'ordonnance d'urgence 112.

21 Traité d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne (UE) du 25 avril 2005.

22 La France a maintenu les mesures transitoires pendant 7 ans, ce qui ne fut pas le choix de la majorité des pays de l'Union Européenne qui ont levé ces mesures avant le 31 décembre 2013.

LE POIDS DES MESURES TRANSITOIRES

Les mesures transitoires semblent avoir fortement pesé sur l'insertion des ressortissants roumains et bulgares. Une grande majorité d'entre eux mentionnent cette procédure comme une entrave à leur insertion.

« Mais j'étais bloqué avec les mesures transitoires. Sans carte de séjour, le patron nous refusait. » Homme, 38 ans.

La plupart des personnes interrogées ont dû attendre la fin des mesures transitoires pour accéder à un emploi salarié et déclaré, malgré la volonté de certains de s'intégrer rapidement.

« Ils m'ont demandé si je voulais m'inscrire à Pôle emploi. Mais c'était pas possible car on avait besoin d'un titre de séjour. Mais je m'en foutais, je suis allé dans un cyber café et je me suis inscrit par internet. Je fais le con et je vais m'inscrire quand même. Je me suis inscrit. J'ai eu un RDV. J'y suis allé. Et ils m'ont dit, "il faut une carte de séjour, monsieur" ». Homme, 31 ans.

« On était les premiers de notre terrain à trouver un travail et puis un appartement. On s'est inscrit le 2 ou 3 janvier et moi j'ai trouvé du travail en juin. » Femme, 33 ans.

Certains toutefois ont pu contourner cet obstacle des mesures transitoires en obtenant des autorisations de travail avec ou sans autorisation de séjour, grâce à la mobilisation d'acteurs : un groupe d'amis se mobilise pour embaucher une ressortissante roumaine comme femme de ménage et la payer en chèque emploi services, un patron entreprend des démarches auprès de la direction du travail et paye la taxe nécessaire à l'embauche d'un travailleur apprécié, un politique mobilise un ami patron pour qu'il embauche le père d'enfants scolarisés sur sa commune, un patron établit une fausse promesse d'embauche...

« Mais, jusqu'au 1er janvier 2014, elle a travaillé de manière illégale ; en 2010 ; il fallait avoir une carte de séjour avec autorisation de travail. La préfecture ne voulait pas la donner. » Femme, 38 ans, à propos de sa cousine.

D'autres ont pu intégrer un dispositif dédié dont les modalités prévoyaient la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour, d'un récépissé avec une autorisation de travail ou ont pu bénéficier, grâce à la mobilisation d'acteurs institutionnels et de leur âge, des actions des missions locales.

« On a fait une formation à la mission locale. On a fait des cours de français et découverte de métiers. Ça a duré six mois. » Femme 19 ans.

« Après A. il m'a renseigné pour aller à la mission locale, et à la mission locale j'ai commencé une formation avec l'école de la deuxième chance. Et de là je suis envoyé en formation chez L... » Homme, 24 ans.

Enfin, de nombreuses personnes ont monté un statut d'auto-entrepreneur²³. Elles ont pu obtenir, ainsi, l'ouverture de certains droits comme les allocations familiales ou

23 Qu'il s'agisse du droit au séjour en tant que travailleur indépendant, ou étudiant, ou encore « inactif », les Roumains et Bulgares bénéficient en principe, depuis le 1er janvier 2007, du même régime que les autres citoyens de l'Union.

l'assurance maladie et l'autorisation de séjour. Ce fut par exemple le cas pour les vendeurs de fleurs, les ferrailleurs ou des personnes engagées dans le service à la personne, comme nous l'aborderons plus amplement au chapitre 4.3.

Pour finir, de rares individus ont pu obtenir un titre de séjour pour soins, comme accompagnants, ou comme victimes de violences conjugales.

INSÉRÉS MAIS SANS NATIONALITÉ

Certains individus, arrivés très jeunes en France, ont eu les pires difficultés à régulariser leur situation administrative. Nés sur le chemin de l'exil (ni dans leurs pays d'origine, ni en France), ils ont rencontré de nombreux obstacles pour récupérer un certificat de naissance, preuve administrative indispensable à l'obtention d'un titre de séjour ou de la nationalité française. Le fait d'avoir passé leur vie en France et de maîtriser parfaitement le français pouvait laisser penser que l'obtention d'un titre de séjour ou de la nationalité française ne serait qu'une pure formalité. Pourtant il n'en est rien et, dans la plupart des cas, l'énergie déployée a eu raison de la logique administrative comme le montre le témoignage de cette jeune femme :

« Je suis née à D., c'est une petite ville, un peu la campagne. Ca ne se trouve pas sur la carte mais je sais ça existe. J'ai dû y retourner pour mon certificat de naissance. Comme je suis née en Allemagne et que je suis d'origine roumaine, c'était compliqué... pour les papiers, pour demander la nationalité en France. J'ai eu la nationalité française, j'ai eu la réponse cette année mais cela n'a pas été facile en fait... Pour moi ça été très difficile. Jusqu'à l'âge de vingt ans, on ne m'a donné le droit à aucun papier. Les Roumains ne voulaient pas me donner le passeport parce que je vivais en France, j'étais scolarisé en France... j'étais née en Allemagne mais l'Allemagne me disait que je suis Roumaine donc je dois aller voir l'ambassade roumaine... comme je suis scolarisée en France, les Roumains et les Allemands ne voulaient pas me donner de papiers. Ma mère s'est battu pendant 10 ans... » Femme, 23 ans.

3.2. L'ARRIVÉE SUR UN TERRITOIRE ET L'ANCRAGE TERRITORIAL

On note deux modes d'installation des familles lors de leur arrivée en France. La majorité des familles interrogées (environ 75 %) ont rejoint, lors de leur première migration, des personnes qu'elles connaissaient, proches ou parents. Le second mode d'installation, très minoritaire, est plus stratégique et correspond à des familles qui tentent leur installation dans d'autres régions que leurs régions d'arrivée initiales au vu de conseils ou d'informations qu'elles se procurent sur les spécificités des territoires. Par exemple des familles roumaines ont quitté la région parisienne pour rejoindre Nantes car elles avaient identifié que le délai d'instruction des demandes d'asile territorial déposées à la préfecture de Loire-Atlantique était plus long, repoussant la date de la notification du refus de séjour et d'un éventuel retour au pays.

3.3. L'INSTALLATION DANS LE BIDONVILLE

LE BIDONVILLE, UN CHOIX PAR DÉFAUT

Le bidonville (voir la définition donnée dans le chapitre 1. de ce rapport) reste, pour les migrants interrogés, un choix par défaut. La résurgence de ces lieux est la combinaison de plusieurs facteurs :

- vingt ans de politiques publiques françaises à l'égard des ressortissants roumains et bulgares : comme nous l'avons souligné en amont (chapitre 3.1), elles expliquent en grande partie la résurgence des bidonvilles en France. N'ayant pas accès au droit commun, les personnes ont dû trouver des stratégies adaptées à chaque territoire ;
- les difficultés d'accès à l'hébergement et au logement, privé ou public, des populations immigrées en France auxquelles s'ajoute le coût du logement inadapté aux ressources des personnes, surtout lorsque ces dernières n'ont pas accès à l'emploi. Ainsi, l'augmentation de la part des étrangers parmi les personnes sans domicile fixe, est passée de 38 % en 2001 à 53 % en 2012, soit une part neuf fois plus importante que dans la population de France métropolitaine²⁴ ;
- une migration de type familial : contrairement à d'autres mouvements migratoires, beaucoup de personnes vivant aujourd'hui dans des bidonvilles sont arrivées en famille. L'hébergement d'urgence n'est pas proposé pour les primo-migrants considérés soit comme des illégaux soit comme des touristes. Il n'est en outre ni adapté ni conçu pour les familles. Il n'existe alors pas d'autres alternatives que de se créer un abri d'urgence ;
- un réseau communautaire "intégré" quasi inexistant : les habitants des bidonvilles s'inscrivent dans un mouvement migratoire relativement récent qui se caractérise par l'absence d'une diaspora déjà insérée. Par ailleurs, les relations de solidarité se cantonnent à un cercle familial et amical limité. Les opportunités d'hébergement par une connaissance sont donc faibles contrairement aux communautés maliennes, par exemple, où "la primauté du groupe et de la famille sur l'individu est conservée dans les situations d'expatriation"²⁵.

Ainsi, dans la grande majorité, les personnes essaient de cohabiter avec des personnes de la même famille élargie ou du même village. A chaque expulsion ou déplacement, le groupe constitué de proches ou de parents s'organise pour rechercher des lieux de vie.

« On s'organisait comme une équipe de football... les premiers qui trouvaient, gagnaient... » Homme, 25 ans.

« Et on prenait la caravane quand il y avait des expulsions, toujours derrière la voiture. Les contacts sur les camps, on était tous, et chacun avait trouvé un camp ou un autre camp. En France ou dans un autre pays. On restait entre nous pour aller dans ce camp ou un autre. On essayait de se retrouver par connaissance et pas forcément par familles. Mon père, il avait son frère sur le terrain et après le frère de mon père a bougé en Espagne et nous on est restés en France. Dans mon souvenir, on payait pas ; il y avait de l'entraide. A chaque

24 in « 20ème Rapport sur l'état du mal logement en France 2015 », Fondation Abbé Pierre.

25 http://www.pseau.org/outils/ouvrages/codev_pratiques_associatives_migrants_kayes.pdf p.13

fois on cherchait un terrain avec un point d'eau et de l'électricité et après on tirait des câbles. » Femme, 23 ans.

LE CHOC DE L'ARRIVÉE

Plusieurs personnes interrogées dans le cadre de l'étude ont mentionné la surprise, voire le choc ressenti, en découvrant la réalité des bidonvilles ou des squats, éloignée de tout ce qu'elles avaient pu imaginer en se rendant en France.

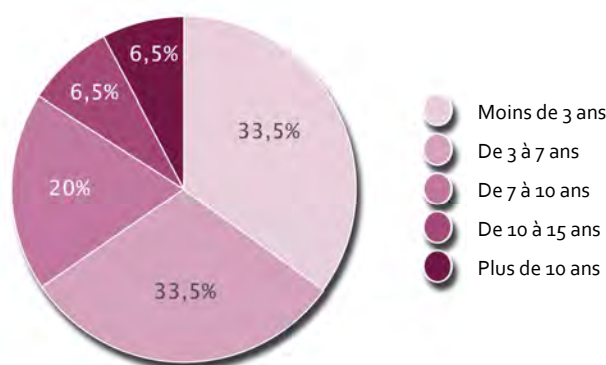
« Quand je suis arrivé (en France), je suis allé directement à l'endroit que m'avait indiqué mes amis. Quand j'ai vu le lieu où il habitaient je me suis dit "oh putain mais c'est quoi ça !". Parce que je n'avais jamais vu des campements dans la forêt comme ça, avec leurs tentes, je dis "mais c'est quoi ça, vous vous occupez comment ?" et ils me disent "bah on fait les poubelles, on récupère de la ferraille, on va la vendre". Et je dis bon, je crois pas que ça c'est pour moi. Je suis même pas resté dormir là-bas, je suis retourné à la Gare de Lyon.(...) et j'ai dormi à la rue. » Homme, 40 ans.

« En Roumanie, je vivais à Timisoara dans une petite maison avec un loyer. J'avais jamais vu le camp avant je savais pas ce que ça voulait dire.(...) Au début c'était dur pour s'habituer, s'intégrer. C'était un peu dur. » Homme, 26 ans.

Il semble qu'il existe en effet une sorte de "filtre" dans la manière dont beaucoup de personnes évoquent leur mode de vie en France auprès de leurs amis ou familles restés au pays. Toutefois, quelques personnes, soit parce qu'elles ont eu des expériences similaires dans d'autres pays, soit parce qu'elles ont été informées des conditions de vie réelles, viennent en toute connaissance de cause, espérant pouvoir rapidement gagner de l'argent et rentrer au pays.

La période initiale - c'est-à-dire d'arrivée en France et de prise de connaissance de certaines réalités de la migration - est donc marquée par un ensemble de contraintes, notamment administratives mais aussi liées aux modes d'habitat, qui limitent les possibilités directes d'insertion. Elle est ainsi directement suivie - dans la plupart des cas - d'une période que nous qualifions de "période grise", s'étalant souvent sur plusieurs années, caractérisée par une grande précarité de mode de vie, d'activité professionnelle, de scolarisation des enfants, ou de situation administrative.

Nombre d'années vécues en bidonville





IV. LA « PÉRIODE GRISE » : ENTRE L'ARRIVÉE ET LES PREMIÈRES DÉMARCHES SIGNIFICATIVES

PHASE

2

3

4

Parmi les quatre périodes identifiées pour caractériser les parcours, une période particulièrement intéressante à étudier pour comprendre les facteurs clés permettant l'insertion est la période grise, c'est-à-dire la période durant laquelle les personnes vivent en bidonville ou en squat sans suivi social ni accès au droit commun (hormis dans certains cas, la scolarisation), sans titre de séjour ou autorisation provisoire de séjour et sans lien avec des intervenants officiels ou mandatés, une période sans existence légale ou statut officiel. Pour les 50 personnes interrogées, elle a duré de quatre mois à dix-neuf ans, avec une durée moyenne de quatre ans et trois mois. Pour seize personnes, elle a duré plus de six ans, pour douze autres elle a duré de trois à cinq ans et pour dix-huit autres encore elle a duré moins de deux ans.

C'est durant cette période grise que s'enclenchent les premières démarches de scolarisation, de domiciliation, de travail au noir ou encore de suivi médical et que se jouent les premières rencontres avec les associations ou les intervenants institutionnels.

4.1. LA VIE EN BIDONVILLE ET SES CONTRADICTIONS

Les 50 personnes interrogées ont vécu en bidonville **entre 3 mois et 19 années**. La **moyenne de la durée de vie en bidonville est de 6 années et 8 mois et la valeur médiane est de 5 années et 6 mois**. Il est intéressant de préciser que ce laps de temps est légèrement plus long en Île de France (7 années et 5 mois) que dans les autres régions (5 années et 10 mois). Six personnes ont déclaré avoir vécu dans plus de 15 bidonvilles dans la même région et 4 personnes dans 5 à 10 bidonvilles.

DES CONDITIONS DE VIE DIFFICILES

Les expériences vécues par les personnes interrogées varient énormément. Certaines y ont vécu quelques mois et sur un seul terrain, d'autres vingt ans et ont subi un nombre conséquent d'expulsions (jusque parfois trois fois par an). Toutes décrivent des conditions de vie difficiles, surtout avec des enfants :

« Le plus dur c'était la boue, les rats et le vent. Avec le bruit et les arbres. La nuit on regardait on attendait. Et le matin il fallait aller vendre les journaux. C'était très dur... On avait des poêles à pétrole et une bouteille de gaz. »
Homme, 26 ans.

« C'était un terrain avec de la boue loin de la ville, en périphérie. Nous ne pouvions pas nous habiller. Ma fille n'était pas bien. Est venu l'hiver, elle n'a pas résisté. Elle a eu la fièvre. Pour nous chauffer, on faisait bouillir de l'eau avec les bouteilles de gaz. Le matin, la vapeur se transformait et c'était très humide. » Homme, 40 ans.

" Ça fait un peu beaucoup de microbes, d'ordures. Ça fait plein. Et comme le soleil il arrive, ça pue. Y'avait beaucoup de rats, de souris. » Femme, 24 ans.

Vivre hors du bidonville est un espoir. Mais les propositions sont rares et ne sont que rarement appropriées aux besoins des familles. L'errance d'hôtel en hôtel (parfois à travers plusieurs départements, s'agissant des prises en charge en Île-de-France), la distance entre le lieu d'hébergement et l'école, la cohabitation avec des familles d'autres origines dans des lieux d'hébergement exigus, le manque d'autonomie financière, la saleté obligent parfois les familles à se tourner de nouveau vers des solutions alternatives ou empêchent le maintien avec le droit commun. Deux autres éléments sont aussi rapportés par les personnes : l'impossibilité de cuisiner dans les hôtels et les structures d'hébergement ainsi que l'impossibilité de stocker de la ferraille ou les trouvailles de la biffe.

« Il était venu des assistantes sociales et tout ça... sur le platz (bidonvilles) elles ont proposé l'hôtel pour un jour, deux, trois jours et après hop à la rue, pas de baraque, pas de terrain, rien, sur la route, pas de lit, pas de couverture, tu dors par terre c'est pas grave. Je suis restée 45 minutes dans les hôtels là-bas au 115 pas plus. Quarante-cinq minutes. Je pense qu'une baraque c'est encore trente

fois plus joli que le 115. » Femme, 21 ans.

« Les hôtels c'était pas tout le temps à Montreuil. Parfois dans le 91 ou le 92. Au début on allait à l'école à Montreuil après c'est difficile à la fin du CM1 on a dû arrêter. C'était très difficile, on se levait à 5 heures du matin pour arriver à l'heure à l'école. » Femme, 23 ans.

« De 2006 à 2013 j'ai fait du 115, j'ai fait 18 - 19 hôtels. Si tu prends les naissances de mes enfants tu vas voir, 93 ma toute dernière, ma deuxième c'est 92, mon fils c'est 91, et ma troisième c'est dans Paris. Ca se voit déjà les changements d'hôtels. » Femme, 34 ans.

LE BIDONVILLE : UN ESPACE DE TRANSITION ET LE DROIT COMMUN...

Plusieurs personnes ont confié, en fin d'entretien et en dehors du cadre formel établi, qu'avoir vécu dans des bidonvilles avait facilité leur insertion.

Tout d'abord, cela leur a permis de créer un premier réseau de soutien et un premier cercle de solidarité entre pairs qui leurs ont transmis une connaissance du système. Comme nous l'avons vu, elles tentent de se regrouper avec des connaissances et/ou des membres de la famille sur des lieux de vie. Une rotation peut s'exercer, les membres d'une même famille occupant alors à tour de rôle les lieux.

« Ma belle-mère et son mari habitaient une caravane sur le terrain de Créteil. Nous les avons remplacés eux sont repartis en Roumanie. » Femme, 38 ans.

Une partie des personnes de l'étude ont fait le choix de privilégier les installations sur des petits terrains avec un cercle familial restreint, en ne tolérant aucune autre arrivée, en essayant de se fondre dans l'espace urbain, de se faire le plus discrets possible et de créer un lien avec les autorités locales.

« Nous on était pas trop voyant, pas trop de bruit... y avait des gens qui allaient au travail tous les jours comme tout le monde. Y avait des gens qui faisait la musique et deux trois personnes qui vendaient les journaux. Y avait pas un trafic comme sur d'autres campements. Y avait pas de police qui venait. Pour notre confort, on acceptait pas d'autres personnes. Avec la Mairie on avait une liste et au bout de deux ou trois ans on avait toujours cette liste. » Homme, 31 ans.

A l'inverse, d'autres préfèrent s'installer en nombre conséquent (au moins vingt familles), pensant se protéger plus longtemps des expulsions.

La stabilité permet de tisser des liens avec le voisinage, les acteurs institutionnels et les associations. En effet, beaucoup de personnes ne déclarent avoir rencontré des associations que lorsque ces dernières se sont présentées sur le bidonville et ont ainsi, à leur contact, engagé des démarches de scolarisation ou de suivi de soins. Cette stabilisation permet par conséquent les premières démarches vers l'insertion et de se projeter vers le seul objectif : sortir du bidonville.

« Je lui ai fait une proposition qu'il vienne visiter notre terrain. Parce que nous voulions vraiment partir du terrain. Il est venu même s'il a mis du temps. On a

pris un café et on a discuté il a vu qu'on était pas beaucoup que le terrain était propre qu'on était sérieux. Ça c'est fait petit à petit et puis il y a eu la proposition du Secours catholique et du comité de soutien. » Femme, 38 ans.

Mais l'angoisse des expulsions est omniprésente, rendant toute stabilisation et projection difficiles et l'insertion quasi-impossible.

« Le plus difficile, c'est quand tu avais construit quelque chose, ou dans ta tête tu essaies de faire des calculs, des plans... et à un moment donné quelqu'un vient te dire vous pouvez pas rester ici vous devez partir dans une semaine. Avant ça tu bosses sur ta cabane... tu la vois construire, tu te dis maintenant je suis bien et au bout d'une semaine on te dit tu peux pas rester [...] et là tu casses tout, tu perds tout, ça fait mal... et t'as pas le choix. Tu prends tes affaires, le minimum, les habits des enfants, les papiers et tu recommences à zéro. A la fin j'avais plus le courage de le faire. Parfois tu fais ça deux ou trois fois dans l'année. » Homme, 30 ans.

On relève enfin que le passage par les bidonvilles a permis aux personnes de réaliser des économies, de se constituer un petit capital financier nécessaire à leur parcours d'insertion.

"Après l'hôtel, on a trouvé un terrain. On a pu économiser de l'argent car on ne payait plus de loyer. Mon mari travaillait un peu et avec l'argent qu'on a économisé on a pu acheter un fourgon pour faire de la ferraille. » Femme, 38 ans.

Le bidonville est donc un paradoxe en soi. Il peut être perçu comme un lieu de solidarité par les habitants et les accompagnants et une zone de non-droit aux yeux des autorités publiques. Il est un lieu où l'on peut se sentir en sécurité tout en cherchant à le fuir le plus vite possible.

... MAIS QUI NE SUFFIT PAS

Les expulsions répétées, la difficulté de trouver un emplacement, la précarité des personnes et la quasi non-intervention publique dans les bidonvilles favorisent des systèmes d'**exploitation de la misère. Les premières victimes en sont les habitants.**

Par exemple, ils peuvent être obligés de payer un droit d'entrée dans un bidonville, un emplacement, une cabane ou une caravane, de cohabiter avec d'autres familles ou de se tourner vers des marchands de sommeil et de dormir dans des appartements trop exigus ou sur leurs lieux de travail.

« C'était des chefs qui avaient des voitures qui trouvaient un terrain et après ils aménageaient un jour deux jours ou trois jours et si personne ne vient demander pourquoi vous êtes là et du coup ils disaient à tout le monde "est-ce que tu viens chez moi ?" Tu paies comme ça, 100 euros si la cabane est pas construite, 200 euros si elle est déjà construite. » Femme, 34 ans.

Beaucoup de personnes interrogées ont confié leur crainte. Elles ne se sentent pas en

sécurité au sein même des bidonvilles ou vis à vis des intermédiaires imposés.

« Au début j'ai eu peur d'eux (les voyageurs français). C'est eux qui nous vendaient les caravanes. » Homme, 41 ans.

« Ensuite il y a des choses traumatisantes, des violences, des coups de feu, des agressions entre des personnes de l'extérieur ou des autres terrains. » Femme, 23 ans.

Elles ont aussi avoué avoir peur du monde extérieur.

« Il y avait une dame qui me rendait des services ... un jour, elle m'avait proposé du travail mais j'avais un peu peur. Elle venait pour parler avec moi... Mais j'avais pas confiance. Aujourd'hui je sais pas pourquoi. J'entendais beaucoup les autres dire que les gens veulent t'emmener quelque part, ils te donnent des choses, ils t'emmènent quelque part et après ils te coupent pour te prendre des trucs, des organes... Du coup, j'avais peur. J'expliquais à mon mari et mon mari m'avait dit "tu parles pas avec elle parce que quand t'es dehors elle va te prendre, je te retrouve pas..." du coup j'ai laissé tomber. » Femme, 21 ans.

Cette peur est partagée par le "monde extérieur" à l'égard des personnes vivant en bidonville. Pourtant, les habitants ont conscience qu'il faut tisser des liens en dehors du bidonville. Au-delà de ces peurs réciproques, des bonnes relations de voisinage²⁶ se mettent en place et tissent petit à petit, un réseau de solidarité et d'entraide.

« Le baptême c'était entre nous. Mais quelqu'un avait invité un couple français. La dame elle a vu qu'avec ma belle-sœur, B., on pouvait tout faire. Elle nous a alors proposé de faire le service lors du mariage de son fils (...). On a donc fait le service pendant le mariage, tout s'est bien passé. Petit à petit, on a créé des relations de confiance. La personne venait chaque semaine nous voir sur le terrain. » Femme, 38 ans.

Les conditions de vie dans un bidonville peuvent être très dures et varient énormément selon les sites. Le type d'habitat (squat, caravane, véhicule, cabane, tente...), le lieu d'implantation (territoire avec ou sans pression migratoire, zones urbaine ou rurale, ville confrontée à un nombre important de bidonvilles ou de squats...), la taille du bidonville et le nombre d'habitants, l'origine géographique des habitants, l'action des associations et des collectifs sur le site ou à proximité, la volonté politique locale sont autant de variables qui influencent directement le quotidien des familles et les opportunités d'insertion qui s'offrent à elles.

26 Cette volonté de tisser des relations à l'extérieur va à l'encontre du discours habituel sur cette question. Cf. Eric Fassin, Carine Fouteau, Serge Guichard, Aurélie Windels, *Roms & riverains. Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique, 2014, 227 p.

4.2. L'ÉCOLE : PREMIÈRE ACCROCHE AVEC LE SYSTÈME

Au cours des entretiens, la scolarisation des enfants est un élément qui revient très fréquemment à propos du parcours d'insertion. A l'analyse, l'école se révèle comme un symptôme de l'insertion autant que comme un outil.

L'ÉCOLE COMME SYMBOLE DE L'INSERTION

Pour la totalité des familles, la scolarisation des enfants est associée à leur réussite, elle est le symbole de leur insertion, à l'image du travail et du logement stabilisé.

« Bah pour moi le plus important c'est d'avoir mes enfants qui vont bien, qui vont à l'école, et que moi j'ai un travail. » Femme, 24 ans.

« Je veux le bien pour mes enfants, ils sont scolarisés, ils sont bien placés, ils manquent de rien. » Femme, 34 ans.

« Maintenant qu'on est dans un appartement, moi je travaille, mes enfants sont à l'école, on fait plus les poubelles. » Femme, 19 ans.

La scolarisation est la démarche la plus concrète. Selon le niveau de connaissances des démarches, une faible partie des personnes interrogées ont scolarisé seuls leurs enfants ou avec le soutien d'un proche alors que la majorité n'aurait pas été en capacité de scolariser leurs enfants sans le soutien des militants, en particulier dans les villes refusant les inscriptions sans domiciliation administrative.

« Quand ils venaient sur le bidonville, ils nous ont proposé de mettre tous les enfants à l'école. On a mis tous les enfants. » Homme, 26 ans.

L'ÉCOLE COMME OUTIL DE TRANSITION

Cependant, certaines personnes interrogées ont clairement identifié l'école comme marche pied vers l'insertion. Ont-elles intégré le discours des professionnels et des bénévoles qui les ont soutenu ou sont-elles convaincues que l'école est une étape obligée pour s'intégrer professionnellement et socialement en France ?

« Il fallait les mettre à l'école. » Homme, 26 ans.

« La scolarisation pour moi est un peu le fil conducteur et a permis qu'on nous donne un logement ou un toit parce qu'on allait à l'école. » Femme, 26 ans.

« Alors que je pense que c'est la priorité et la solution de les intégrer dans une école. Sans école y a pas d'avenir en France. » Homme, 33 ans.

La scolarisation effective des enfants est d'ailleurs un critère de sélection pour les projets mis en place de type Mous ou villages d'insertion. C'est aussi souvent un point d'entrée choisi par les associations pour engager des relations d'accompagnement avec les familles.

« Pour moi ce sont les familles qui ont mis les enfants à l'école qui ont été prises

dans le projet. En fait ils ne nous aidaient pas beaucoup. Ils ne s'occupaient que des familles avec enfants qui allaient à l'école. Et nous, on n'avait pas d'enfants.» Femme, 25 ans.

« A Moulin, avant l'expulsion, y a eu une réunion avec le préfet et l'association. Avec les familles où les enfants allaient à l'école, il a promis qu'il donnait un travail, une maison... » Homme, 26 ans.

Plusieurs familles déclarent avoir insisté sur la scolarisation pour obtenir une prise en charge hôtelière en proximité, de longue durée ou stable. Elles savent que c'est l'un des rares éléments retenus et non opposables.

« Ce monsieur, il est venu nous voir pour parler avec nous pour voir si on est d'accord pour avoir un hôtel ou un hébergement. J'ai dit "d'accord si c'est pas loin de l'école des enfants" j'ai dit. » Femme, 24 ans.

L'ÉCOLE POUR SORTIR DE L'URGENCE ET DE LA SURVIE

La scolarisation est souvent la première démarche engagée qui aboutit et qui impacte directement la vie familiale. Elle permet à la famille de sortir du bidonville et de l'urgence de la survie. Elle pose le temps différemment et engage la famille dans un rythme, avec des horaires, des vacances, des cycles.

« J'aimais beaucoup l'école, le rythme que ça donnait. Je m'embêtais pendant les vacances. » Femme, 26 ans.

« Je veux rester ici, je veux laisser mon fils pour faire son école, parce que c'est pour ça que je suis venu ici. Pour rester là... ça va, on a voyagé! mais maintenant il faut rester sur une place. L'éducation c'est très important. » Homme, 24 ans.

De plus, l'école est souvent le premier lieu de socialisation, pour les parents autant que pour les enfants. C'est un moyen de créer un réseau de solidarité et de soutien hors du bidonville.

« Le directeur d'école il nous connaît bien bien bien. On a eu de la chance avec ce directeur. Il nous a compris. Il nous donnait parfois de la nourriture de la cantine quand on était à l'hôtel. » Homme, 26 ans.

L'école peut ainsi être un lieu de rencontres, d'amitiés et d'entraides. Quelques parents parlent d'amis français rencontrés via l'école. Tous les enfants déclarent avoir des amis et apprécient l'école; seule une jeune fille se souvient d'avoir été discriminée à l'école primaire.

« L'année dernière mon fils dormait chez un copain de l'école des fois, il est même parti avec eux en vacances, le grand. » Homme, 27 ans.

Il est intéressant de noter que de rares parents ont pu profiter de l'opération "Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants"²⁷, bien que ce programme soit réservé aux parents d'élèves d'origine extracommunautaires.

27 "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" est une opération portée par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'intérieur. Destiné depuis la rentrée 2014 au public étranger primo-arrivant, hors Union Européenne, « résidant en France de façon régulière et ayant signé un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) depuis moins de cinq ans, il a pour objectif de donner aux parents "le moyen de mieux assurer le suivi scolaire des enfants." Les formations, d'une durée de 120 heures pour l'année scolaire, sont organisées sur la base d'une participation volontaire. Cette formation vise trois objectifs: l'acquisition de la langue française, la présentation des principes, valeurs et usages de la société française, une meilleure connaissance de l'institution scolaire.

Enfin, pour de nombreuses femmes, la scolarisation des enfants a été relevée comme libérateur de temps et d'énergie pour engager d'autres démarches, envisager l'avenir et reprendre une activité.

« L'école et les études ça fait une base où je marche. L'école elle est faite pour les enfants. Lui est bien là-bas et moi je peux me reposer, ça nous accorde du temps à tous les deux (...) Moi ça m'a laissé du temps à faire autre chose, à regarder et à me renseigner. Avoir une place à la crèche ça me permettait de penser à autre chose. » Femme, 34 ans.

« Je travaillais les heures où ma fille elle était à l'école. Enfin d'abord elle était à la crèche, comme ça j'avais le temps pour les cours de français, tout ça. » Femme, 31 ans.

Quelques couples ont décrit une organisation assez complexe pour permettre le maintien de la scolarité de leurs enfants que ce soit l'arrêt d'une activité non déclarée pour l'un afin que l'autre puisse reprendre une formation rémunérée ou que ce soit le soutien d'un parent plus âgé vivant en bidonville pour garder les enfants.

« Moi, après j'ai arrêté le travail pour rester avec les enfants pour laisser ma femme faire la formation et j'ai resté à la maison avec les enfants jusqu'à le mois de novembre 2014 et en même temps j'ai fait tous les démarches pour les gardes d'enfants, pour le petit [gardé chez une assistante maternelle], j'ai fait le changement de l'école ici à A.... » Homme, 25 ans.

Ainsi donc, dans cette "période grise" marquée par une situation de non-droit, la scolarisation des enfants marque un premier tournant, une première ouverture vers une vie ancrée en France. Elle semble autant liée à une conviction des parents qu'à une priorité des associations et des militants agissant auprès des familles. Obligation légale pour les familles et les communes, élément de sélection et de stabilisation dans de nombreux projets et outil de socialisation, l'école est tout cela à la fois.

4.3. LES STRATÉGIES DE SURVIE ÉCONOMIQUE

Durant cette période grise, les familles pratiquent des activités contraintes par leur situation administrative, à savoir, principalement la récupération et la mendicité. Les femmes vont se tourner, principalement, vers la "manche", malgré la honte et le faible revenu qu'elle procure. Choix contraint, les personnes s'organisent, identifient les lieux de passage plus rémunérateurs et mettent en place des stratégies d'approche.

« Moi la manche je ne sais pas faire j'ai beaucoup pleuré. Mon mari il a fait un peu la manche mais ça ne marchait pas trop. » Femme, 38 ans.

« Au bout de deux mois j'ai commencé à faire la manche avec mes parents. Ils restaient par terre moi je me promenais dans les gares. C'étaient les gares de Montparnasse, de Lyon, de l'Est j'ai fait toutes les gares. C'est grâce à une copine avec qui je faisais la manche, qui m'a dit que la manche ça gagnait mieux dans les gares c'est pour ça que je faisais la manche dans les gares. Je faisais avec ma copine sans mes parents. J'ai fait la manche pendant environ

un an et demi jusqu'au moment où j'ai rencontré mon futur mari. » Femme, 25 ans.

D'autres, les hommes le plus souvent, récupèrent des métaux et peuvent gagner jusqu'à 300 euros par mois (à titre indicatif, le fer peut être vendu entre 5 et 10 centimes le kilo et le câble électrique dénudé 5 euros le kilo). Ne possédant pas de compte bancaire²⁸, en raison de leur méconnaissance du système ou d'un découragement face à la complexité administrative, ils passent par des intermédiaires, établis à proximité des déchetteries pour percevoir l'argent en liquide, moyennant une commission.

Des entretiens, trois catégories d'activités économiques semblent ressortir :

- la première, la plus en bas de l'échelle sociale, concerne les personnes qui ramassent tous les types d'objets (métaux ou pas), le plus souvent dans les poubelles afin de trouver des vêtements à revendre ou de la nourriture périmée pour se nourrir :

« Et on a vu beaucoup de roumains qui étaient ici à Marseille, on a connu beaucoup de personnes, et ils ont dit que pour vivre il fallait faire les poubelles. Nous on savait pas ce que c'était. On avait compris que pour vivre il fallait faire quelque chose, parce qu'on avait aucun argent dans les poches. Donc a fait les poubelles.... C'était pas bien mais, mais.... Je sais pas comment dire.... C'était pas facile de faire ça mais pour vivre c'était bien, on a trouvé beaucoup de choses, des habits, des trucs.... C'était un petit marché à porte d'Aix, c'était toute la journée là-bas on amenait les habits, les chaussures, les trucs qu'on avait trouvés pour les vendre. C'était bien 20 euros, 30 euros chaque jours. » Femme, 27 ans.

« Je faisais les poubelles aussi. Chaque magasin, il fallait savoir quand sortent les poubelles, on a trouvé beaucoup de choses, beaucoup d'aliments. C'était périmé, mais pour nous, c'était meilleur. Parce que on avait pas autrement à faire, on avait pas les moyens, donc pour nous c'était le paradis. On a trouvé du chocolat, des viandes, de tout. » Homme, 27 ans.

- vient ensuite la seconde catégorie, celle des personnes qui ramassent exclusivement les métaux et qui circulent en vélo tractant une carriole. Pour la majorité, elles ne possèdent pas le permis de conduire.

« Mon mari allait aux poubelles, chercher des câbles. Il allait en vélo. » Femme, 19 ans.

- enfin, en haut de l'échelle sociale, les familles qui possèdent un véhicule et louent les services d'un chauffeur souvent issu de la deuxième catégorie et/ou emploient à leur compte quelques ferrailleurs.

Certaines personnes se lancent dans une activité commerçante, déclarée le plus souvent via le statut d'auto-entrepreneur, et établissent ainsi un petit commerce de fleurs.

« J'ai fait la manche un jour ou deux. J'ai vu que cela ne marchait pas, j'ai même essayé de voler. Je me suis dit qu'il fallait trouver une autre solution. Après avec mon mari on a commencé à vendre des fleurs on a fait ça pendant un an et demi ... »

²⁸ L'article 51 de la loi du 30 juillet 2011 n'autorise ces transactions qu'au moyen de chèques barrés, de virement bancaire ou postal ou d'une carte bancaire.

Et comment faisiez - vous pour les fleurs ?
Ça dépendait des saisons on pouvait aller les chercher dans les bois ou à Rungis. » Femme, 38 ans.

D'autres vont vendre des journaux, même si cette activité est parfois mal vécue.

► L'ENDETTEMENT, UNE BARRIÈRE À L'INSERTION PEU IDENTIFIÉE

Au cours de l'étude, 16 % des familles ont expliqué avoir été contraintes de mendier afin de rembourser des dettes contractées auprès d'usuriers pour financer leur migration en France. Selon les familles, la période de remboursement va de quelques mois à plusieurs années. Dans la majorité des cas (près de 80%), les personnes sont arrivées avant 2002, c'est-à-dire avant la période de la suppression des visas de court séjour pour l'espace Schengen. La somme empruntée était importante. Elle servait à se procurer un visa ou à passer illégalement les frontières.

Les familles prises dans ce système expliquent que tant que leur dette n'était pas remboursée, la question de l'insertion était difficilement envisageable puisque la majorité de leur temps était consacré à travailler pour leur usurier.

Pour mieux comprendre les difficultés rencontrées, il convient de revenir sur le fonctionnement de ce système d'usure appelé en Roumanie "camata". La *camata*, terme d'origine grecque [kamata]

signifie intérêt, est utilisée en roumain pour désigner l'usure. Si cette pratique est ancienne, elle est revenue en force au début des années 90 en raison d'un système bancaire défaillant et d'un accès limité aux devises étrangères. Ce système d'usure s'est d'abord développé en direction des petits entrepreneurs puis est devenu la principale technique pour piéger des particuliers afin de récupérer leurs biens immobiliers. En parallèle, certains *camatari* (usuriers) l'ont adapté à la migration. La *camata* s'est alors développée parmi les couches pauvres de la population roumaine en raison de leur impossibilité d'accès au crédit bancaire. Dans la plupart des cas, l'idée est d'engendrer une forme de servitude pour dettes en prêtant de l'argent à des familles à un taux d'usure. Une fois arrivées à l'étranger, pour rembourser, les personnes se retrouvent contraintes de mendier, parfois de faire mendier leurs enfants.

Après 2001, comme nous l'ont expliqué deux personnes ayant été victimes de ce système, dans certaines localités

notamment celle de Barbulesti (jud. Ialomita), la *camata* a été utilisée pour la mise en place de trafics plus importants. Suite à une recherche documentaire, plusieurs faits sur le même mode opératoire concernent des personnes de cette localité. Le plus médiatique fut celui concernant l'exploitation de personnes handicapées, venues directement de Barbulesti, contraintes de mendier dans les rues de Lyon et de Nice²⁹. D'autres affaires du même type concernant cette localité appurent par la suite à Genève, Lausanne, Grenoble, Toulouse et Annemasse en 2013 où une équipe commune d'enquête (France, Suisse, Roumanie) réussit à prouver ce système d'usure. Récemment, plusieurs opérations de police menées par l'unité nationale roumaine de lutte contre le crime organisé (DIICOT) ont, semble-t-il, freiné cette activité avec l'arrestation des principaux *camatari* dont l'ancien maire de Barbulesti.

29 « Des Roumains soupçonnés d'entretenir un réseau de mendiants ont été interpellés » LANDRIN SOPHIE, SMOLAR PIOTR In *Le Monde, Société, lundi 1 juillet 2002*, p. 11

« Avec des journaux c'est un peu comme la mendicité. Par exemple s'il veut pas t'acheter les journaux, il te donne une pièce. Tous les jours, on était obligé de vendre, pas avec les enfants. Parfois je les laissais avec mon père ou avec ma mère. Et nous on allait travailler comme on dit. On avait pas le choix. »
Homme, 26 ans.

Plusieurs personnes ont évoqué des petits larcins effectués surtout au début de leur installation sur le territoire français, lorsque les activités économiques plus structurées n'étaient pas encore mises en place ou en complément d'appoint.

« J'ai eu honte de faire ça, j'ai pas fait, mais avant quand on est arrivé la première fois en France, j'étais allé voler dans les magasins, parce que pendant deux jours on avait rien mangé. Mon mari il disait "je peux plus, je peux plus, j'ai mal au ventre, je vais mourir là", moi aussi. Alors j'ai pris mon sac, et j'ai dit "on va manger aujourd'hui". J'ai pris ma fille, on est allée dans un magasin, j'ai pris à manger dans mon sac, et on est sorti dehors. Même si

► LA DOMICILIATION COMME PORTE D'ENTRÉE VERS L'INSERTION

La domiciliation ou élection de domicile permet à toute personne sans domicile stable ou fixe de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations. L'accès à la domiciliation constitue par conséquent la porte d'entrée vers tous les autres droits et concerne directement les citoyens européens en grande précarité vivant dans des bidonvilles sans domicile stable³⁰. Elle est la preuve concrète de la reconnaissance du bidonville et de ses habitants au sein d'une commune. Mais les refus³¹ de domiciliation sont nombreux et il faut, parfois, attendre, longtemps et espérer qu'une commune soit conciliante.
« L'AME on l'a eu en 2014. Avant on l'a jamais eu. C'était la

première fois. En mars, en 2014. La domiciliation on l'a eu depuis Courcouronnes » Homme, 26 ans (arrivé en France en 1994).

Par défaut, les personnes se font alors domicilier dans des associations, parfois, présentes sur d'autres communes voire dans d'autres départements que celui de résidence.

« J'étais domicilié à l'ASAV (Association qui se trouve à Nanterre dans le département des Hauts-de-Seine) avec D. », Homme 35 ans, habitant de Saint-Ouen l'Aumône (95)

Bien qu'une domiciliation administrative ne soit pas exigible pour toutes les démarches d'insertion sociale menées par les personnes, elle est dans les faits souvent demandée par les

administrations et pouvoirs publics, par exemple, pour la scolarisation.

« C'était la domiciliation du CCAS où j'avais fait toutes mes démarches. Avec ça j'ai pu inscrire les enfants à l'école.³² »
Homme, 30 ans.

30 L'article L264-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoit que « pour prétendre au service des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, à l'exercice des droits civils qui leur sont reconnus par la loi, ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou à l'aide juridictionnelle, les personnes sans domicile stable doivent élire domicile soit auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale, soit auprès d'un organisme agréé à cet effet ».

31 L'article L264-4 du CASF dispose que les CCAS ou CIAS « refusent l'élection de domicile des personnes sans domicile stable qui en font la demande, parce qu'elles ne présentent aucun lien avec la commune ou le groupement de communes ».

32 La domiciliation administrative n'est pas nécessaire pour scolariser des enfants.

j'étais toute rouge, j'ai eu un peu honte et tout ça, mais je devais faire quelque chose, mais c'est ça, plusieurs fois. » Femme, 34 ans.

« (Ils m'ont arrêté pour du vol de cuivre) j'ai pas dit avant que j'ai pas volé, je suis même allé dans un magasin, je me suis habillé, parce que j'avais pas le choix, j'avais pas l'argent, je me suis habillé, je suis sorti. Et ils m'ont attrapé. J'ai jamais dit "j'ai pas volé avant." Mais ces choses là (le vol de cuivre) j'ai jamais fait. » Homme, 27 ans.

« Ma fille est née là-bas et deux semaines après mon mari est allé en prison (pour un an). Il était obligé de voler du cuivre car sinon on avait pas assez d'argent. » Femme, 38 ans.

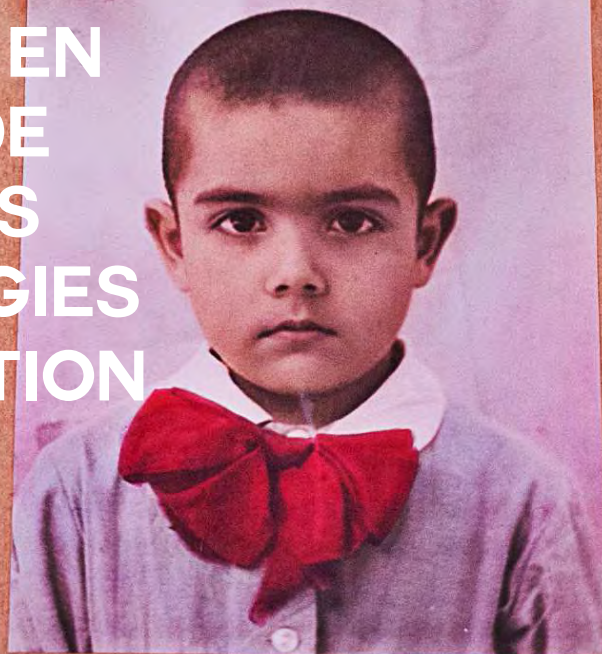
Il est intéressant de noter la valeur ajoutée qu'apporte le **permis de conduire** en matière d'activité et d'insertion professionnelle. Précisons que le permis a toujours été passé dans le pays d'origine, avant la migration ou durant la période grise. En effet, toutes les personnes qui ont obtenu leur permis de conduire après leur installation en France sont rentrées le passer dans leur pays d'origine pour des raisons évidentes d'économie et de facilité linguistique. Professionnellement, tous ceux qui possèdent le permis de conduire ont trouvé rapidement une activité professionnelle déclarée (chauffeur-livreur, manutentionnaire) ou non (récupération de ferraille, déménagement...). En outre, les personnes ayant le permis de conduire achètent rapidement une voiture ou un camion ce qui facilite les missions d'auto-entrepreneurs.

Dans un tout autre domaine, le permis de conduire et l'obtention d'un véhicule ont pu favoriser l'insertion dans la mesure où le véhicule sert d'abri à la suite d'une expulsion ou entre deux hébergements.

« On a dû partir et on est resté dans la rue presque deux mois, on a habité dans la voiture pendant deux mois... pendant deux mois on a vécu et nous on a toujours appelé le 115 et on avait un hôtel pour quelques jours, deux, trois jours, une semaine... il faut mieux avoir une voiture pour emporter les bagages et au cas où on est des fois dans la rue on peut dormir dedans... les bagages sont dans la voiture. Je crois pas que sans la voiture, on aurait pu arriver sans ça. » Femme, 22 ans.

Cette "période grise" - qui peut être plus ou moins longue selon les personnes - est donc marquée par un ancrage dans le bidonville ou le squat, et la mise en place de stratégies de survie économique et de "débrouille", en dehors de tout cadre légal. Cependant, on peut observer dès cette période des premiers liens se créer avec le droit commun et le monde extérieur au bidonville, notamment via certaines activités économiques et surtout en cas de scolarisation des enfants. Mais ces premières "ouvertures" restent limitées, et ne peuvent être vues comme des stratégies d'insertion, mais davantage comme des stratégies de survie au jour le jour. Ce n'est donc souvent que dans un second temps que se mettent en place des logiques véritablement orientées vers une insertion sociale et économique en France.

V. LA PÉRIODE DE TRANSITION : LA MISE EN PLACE DE DIVERSES STRATÉGIES D'INSERTION



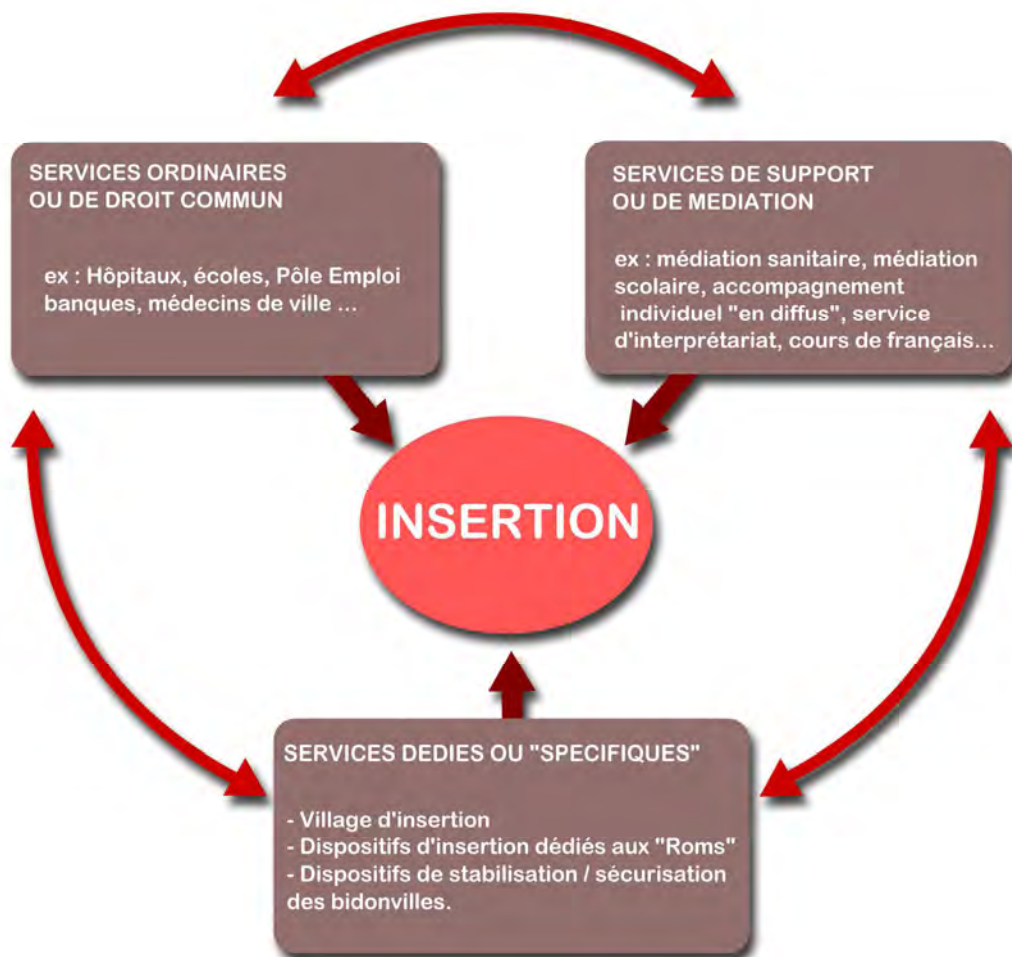
Ce que nous avons appelé "période de transition" correspond à la période durant laquelle les personnes construisent leur parcours d'insertion et accèdent progressivement aux droits, et ce, de manières très diverses. Il ressort de l'analyse des entretiens quatre types de parcours, que nous aborderons après un rappel des principaux dispositifs et modes d'accompagnement existants sur les territoires, et qui influent sur les trajectoires des personnes.

5.1. DES STRATÉGIES QUI DÉPENDENT DE L'ENVIRONNEMENT LOCAL

L'environnement politique local est un des facteurs clefs qui a permis l'insertion d'anciens habitants de bidonvilles. Nous avons interrogé ces derniers sur la connaissance de ces dispositifs. Rares sont ceux qui en ont une vision globale, ce qui semble logique. Il est en effet difficile de maîtriser les subtilités d'un programme, quand on en est l'un des bénéficiaires. Nous avons donc été amenés à recouper ces réponses avec des éléments complémentaires obtenus notamment auprès d'acteurs locaux, ou via des rapports publics ou associatifs. Afin de faciliter l'analyse, nous avons établi trois catégories principales de dispositifs existants à l'échelle locale :

- Les dispositifs spécifiques, dédiés à aux "Roms" ou habitants de bidonvilles ;
- Les dispositifs supports :
- Les dispositifs existants de droit commun.

Schéma 2 : les 3 types de dispositifs



LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES, OU DÉDIÉS

Il s'agit de programmes ou projets dédiés exclusivement aux populations vivant en bidonville. Il existe deux catégories de dispositifs :

- Les dispositifs **d'accompagnement directement à partir du bidonville** et qui peuvent passer par une phase de stabilisation ou de sécurisation des lieux.
- Les **dispositifs de transition** visant à mettre en place des espaces temporaires (de type "villages d'insertion" ou "espaces de transition") conçus comme des "sas" vers des solutions plus pérennes.

A noter cependant que cette distinction entre ces deux formes de dispositifs est parfois théorique, certains projets intégrant de fait les deux types d'accompagnement. L'outil utilisé est très souvent la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)³³.

Les dispositifs dédiés peuvent être mis en place :

- **soit exclusivement par des acteurs publics (DDCS, conseils généraux, communes)** qui pilotent les actions, établissent les critères de sélection, définissent les modalités de l'accompagnement. Dans ce cas, un partenariat exclusif est souvent noué avec un opérateur associatif exclusif en charge de la mise en œuvre du projet, notamment en matière d'accompagnement. Les autres associations ne sont souvent pas intégrées aux instances de pilotage ou à la mise en œuvre des actions. Ce type de montage se retrouve par exemple à Lille (villages d'insertion avec un opérateur unique), à Lyon (programme Andatu). Il s'agit la plupart du temps de dispositifs d'envergure, très institutionnalisés ;
- **soit de manière concertée entre acteurs publics et associations** (voire un collectif de militants qui peut se structurer en association à terme et qui peut assurer l'accompagnement des familles vers le droit commun). Après la stabilisation du bidonville, l'accompagnement mis en œuvre via ces dispositifs peut prendre différentes formes : il peut être assuré par des militants présents au sein du bidonville avant la mise en œuvre du projet, par des associations sollicitées par les familles ou encore par un opérateur mandaté par la collectivité. Côté hébergement-logement, deux schémas sont majoritaires. Soit les collectivités mettent à disposition des hébergements, soit les institutions trouvent des logements via les dispositifs de droit commun. Ce modèle est notamment celui retenu à Grenoble (MOUS d'insertion) ou à Marseille.

L'un des principales critiques entendues lors des entretiens concerne les critères de sélection appliqués pour l'entrée dans ces dispositifs. Ceux-ci apparaissent en effet relativement flous, et non communiqués officiellement. Il peut s'agir de critère "d'insérabilité", en fonction notamment de la maîtrise de langue, de la scolarisation des enfants, de la volonté exprimée de s'insérer³⁴. La plupart du temps, est également retenue l'absence d'inscription au fichier TAJ (traitement des antécédents judiciaires) et une consultation du bulletin numéro 1 du casier judiciaire.

« Je ne suis pas passé par la MOUS. J'ai été diagnostiqué mais à chaque fois, j'ai été refusé. On m'a dit qu'il y avait des problèmes avec moi. Et je ne sais pas quoi était le problème parce que je n'ai pas eu de réponse. Le C.. a demandé mon casier judiciaire mais je ne sais pas quoi il y avait ». Homme, 34 ans.

³³ Les éléments qui suivent proviennent du Vademecum de la DIHAL à destination des http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/09/dihalvademecum_campe-ments_aout_2014.pdf (consulté le 2 juillet 2015)

³⁴ Dans le cadre de la MOUS de Grenoble, par exemple, les dossiers sont analysés au regard de 9 critères officiels: temps de séjour en France, maîtrise de la langue, scolarisation / formation pour les adultes, scolarisation des enfants, capacité aux démarches, aptitudes au logement, employabilité / savoirs faire, liens déjà existants, adhésion au projet (informations issues du rapport d'activité 2014 de l'association RomsAction).

Une autre difficulté perçue par les personnes concerne les règles parfois strictes imposées par le dispositif, notamment eu égard aux visites familiales et aux horaires d'entrée et de sortie des sites.

LES DISPOSITIFS DE “SUPPORT”

Nous entendons par dispositifs de support des mesures mises en place pour faciliter l'accès au droit commun, sans que cela ne prenne la forme de dispositifs spécifiquement dédiés, ou dérogatoires. Il s'agit souvent de dispositifs relativement légers et créant un lien direct entre les personnes et le droit commun. Ils peuvent être plus ou moins formels, et remplissent principalement une mission d'intermédiation entre les personnes en situation précaire et la société environnante, en particulier le monde des institutions. Contrairement aux dispositifs dédiés, aucun critère de sélection n'est établi.

Ces dispositifs peuvent prendre de nombreuses formes telles qu'un accompagnement social “classique”, des actions de médiation sanitaire, de médiation scolaire, des systèmes d'interprétariat lors d'entretiens administratifs ou médicaux, des cours de français, de l'intermédiation locative, des événements culturels ou sportifs.

Ces dispositifs de support sont portés soit par des acteurs publics, soit par des acteurs associatifs. Parmi ces acteurs, on peut notamment distinguer³⁵ :

- des associations issues du champ social effectuant des maraudes et opérant directement dans les bidonvilles (Secours Catholique, Médecins du Monde...);
- des associations de plaidoyer (Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International...);
- des collectifs d'habitants souvent mobilisés autour de la situation particulière d'un squat ou d'un bidonville;
- des associations se disant représentatives des habitants vivant dans les bidonvilles (La Voix des Roms, Eurom...);
- des associations de lutte contre le mal logement (DAL, Fondation Abbé Pierre, ALPIL...).

Il est à noter ici que ces différents services ou dispositifs de support peuvent prendre des formes très diverses : il peut s'agir de services informels rendus par un particulier en dehors de tout mandat associatif, ou au contraire de services institutionnalisés soit au sein d'associations, soit via des projets pérennes de coopération associative et institutionnelle. En effet, sur de nombreux territoires, des systèmes de maillage locaux ont été mis en place entre acteurs publics et associatifs, permettant de faciliter le parcours des personnes et leur accès au droit commun. Non liés à une urgence, ces mécanismes de coordination permettent une meilleure identification et un suivi renforcé des personnes, en dehors de toute logique d'urgence.

LES SERVICES ET DISPOSITIFS “ORDINAIRES” OU DE DROIT COMMUN

Pour l'ensemble des dispositifs cités ici, l'objectif est l'accès au droit commun des personnes vivant en bidonville. Cet accès peut parfois se faire de manière directe : inscription à Pôle emploi, rendez-vous à l'hôpital, scolarisation d'un enfant, création d'un

35 Catégorisation adaptée de l'article suivant : « Intervention sociale en bidonvilles : perspectives françaises, visions croisées » in *Confluences, Méditerranée*. Numéro 93, printemps 2015. E.Masson Diez

▶ L'EMPLOI D'INSERTION : UN EXEMPLE DE "DISPOSITIF DE SUPPORT" PUBLICS

Comme nous le verrons, la situation des personnes vivant en bidonville rend difficile, pour de multiples raisons, l'accès direct à l'emploi "ordinaire". La plupart d'entre elles entrent donc sur le marché de l'emploi via des dispositifs "passerelles" relevant du champ de l'emploi d'insertion. Sans pouvoir être exhaustifs, il nous semble opportun de présenter les dispositifs dont elles ont profité et qui nous paraissent les plus appropriés à leur situation.

Le dispositif Premières Heures, uniquement possible sur Paris et géré par la Mairie de Paris est mis en œuvre par des associations intermédiaires. Il permet de commencer quelques heures par semaine et d'augmenter les heures semaine après semaine avec un maximum de 23 heures par semaine. L'accompagnement et le suivi sont obligatoires et réalisés par des professionnels de l'insertion par l'activité économique. Des cours de français peuvent être inclus dans le contrat avec des

associations, mais cela n'est pas obligatoire. A l'issue du dispositif Premières Heures, les structures embauchent régulièrement sous contrat d'insertion des bénéficiaires.

Les contrats d'insertion ne sont accessibles qu'aux personnes reconnues public prioritaire par Pôle emploi ou les missions locales. Il existe plusieurs types de contrats qui permettent des périodes de mise en situation professionnelle, pour consolider son projet professionnel en entreprise et créer des liens avec des employeurs. Les deux plus utilisés par les individus rencontrés sont les contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI), qui ont l'avantage d'associer accompagnement et formations spécifiques et le contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), qui est plus lourd et contraignant car d'une durée d'un an minimum et d'un minimum de 20 heures par semaine. **Pour les jeunes**, il existe des

dispositifs spécifiques. Nous n'en ferons pas l'inventaire complet mais trois dispositifs ressortent des parcours des personnes interrogées :

- les écoles de la deuxième chance, réservées aux 18 - 25 ans assurent des formations individualisées rémunérées de 9 à 12 mois. Ces formations visent à acquérir les savoirs de base et proposent divers stages de découverte en entreprise ;
- les emplois d'avenir s'adressent aux 16 - 25 ans. Il s'agit d'un CDD ou d'un CDI destiné au secteur non-marchand principalement pour les personnes sans qualification mais avec une maîtrise de base en français et dont la rémunération est au moins égale au SMIC ;
- les services civiques sont un engagement volontaire de 6 à 12 mois pour une mission d'intérêt général pour les jeunes de 16 à 25 ans. Ils ne nécessitent aucune qualification, la rémunération est d'environ 500 euros.

compte bancaire, rendez-vous avec l'assistante sociale de secteur. La facilité de ce lien direct semble dépendre notamment de l'ouverture et de l'adaptabilité des institutions, dont certains agents peuvent effectuer de fait une discrimination envers les familles vivant en bidonville et les catégoriser comme "roms" (voir à ce sujet le rapport national d'observatoire 2014 du CNDH Romeurope, et notamment le chapitre sur l'accès aux droits sociaux).

Lors des entretiens, il est apparu que la perception de ces institutions par les familles est

souvent très personnalisée et incarnée. Ce lien direct avec les institutions peut également procéder d'un choix conscient des personnes, désirant s'éloigner des associations "spécialisées":

*« L'assistante sociale qui vous a suivie, c'était l'association X ? »
« Non non, c'était vraiment un assistant social, c'est pas de l'association, c'est l'assistant social de la ville. L'association, elle m'a accompagnée, m'a présentée, tout ça, il m'a fait la traduction, tout ça. (...) Mais après moi j'ai tout fait par l'assistante sociale (pour la CMU, la CAF). Je me suis vraiment débrouillée toute seule, je voulais pas déranger... quand je pouvais me débrouiller, je me débrouillais toute seule. » Femme, 28 ans.*

Il faut noter ici que dans certains territoires, les agents des services de droit commun développent des collaborations avec les associations ou collectifs afin de mieux adapter leurs réponses aux profils des personnes vivant en bidonville. Cela peut être le cas, par exemple, en matière de scolarisation par certaines académies, ou en matière d'emploi au moyen des sessions de sensibilisation des agents de Pôle emploi par des associations.

La catégorisation présentée ici est bien sûr théorique, une certaine imbrication des dispositifs existants souvent dans les faits, par exemple lorsqu'un dispositif dédié intègre des "services de support" tels que des actions de médiation vers le droit commun. Il peut de plus exister des interactions entre différents dispositifs: des personnes ont ainsi pu être orientées vers des dispositifs spécifiques par les services de droit commun, suite, souvent, à un événement exceptionnel (hospitalisation, incendie, etc...), alors même que ces personnes n'avaient pas été "sélectionnées" pour intégrer ces programmes.

*« L'équipe de l'hôpital nous a dit qu'on devait avoir un lieu stable : maison, terrain aménagé (...) Mais le chef de l'association qui s'occupe du terrain, a refusé car il n'y avait plus de place et qu'il y avait déjà d'autres personnes malades (...) L'hôpital ne voulait pas qu'on parte sans rien. Et du coup l'hospitalisation a été prolongée d'une semaine. Puis l'AS a contacté le terrain de C. avec l'association. » Homme, 38 ans.
« On reste quatre jours, je parle au maire, à la directrice...que je suis au boucher... j'aide à faire les listes, à faire la traduction. Comme je les ai aidés, elle m'a demandé si j'avais une lettre et un CV. Et je lui ai donné tout. Elle m'a dit que je pouvais être intégré à la MOUS. Et d'ailleurs elle s'étonnait pourquoi je n'étais pas dans la MOUS. » Homme, 31 ans.*

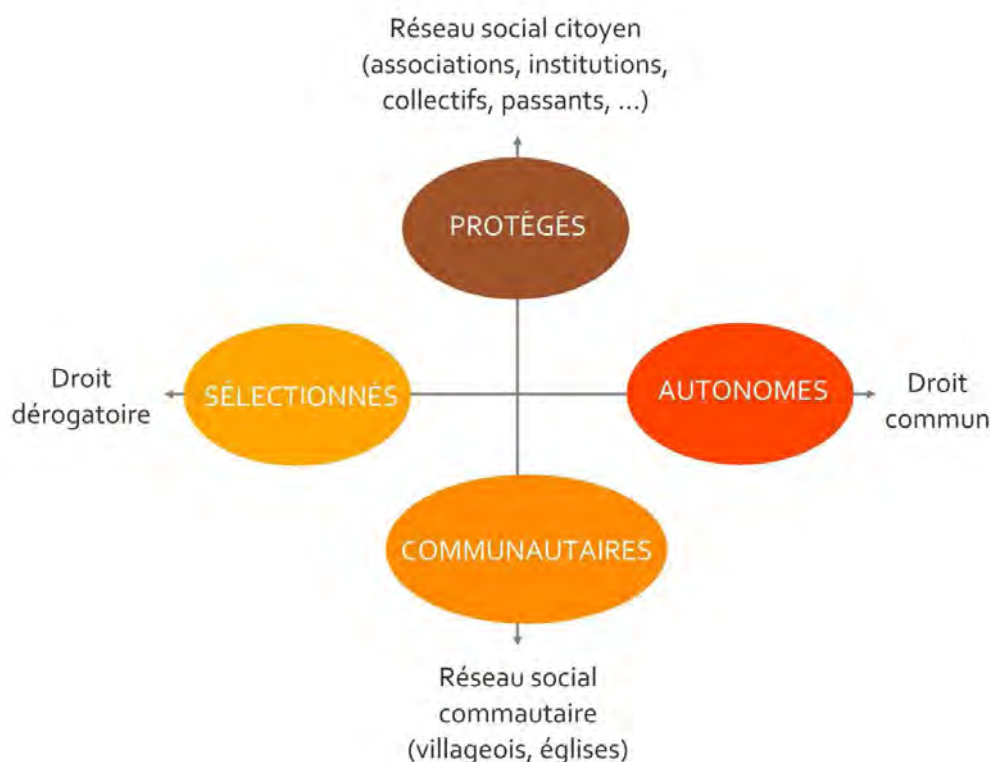
Une fois posés ces différents éléments sur l'environnement externe pouvant influencer sur les parcours d'insertion, il s'agit à présent d'entrer dans le cœur de cette "phase d'insertion", en essayant de mettre en lumière les principales stratégies d'insertion développées par les personnes afin d'accéder aux droits.

5.2. TYPOLOGIE DES STRATÉGIES D'INSERTION MISES EN PLACE PAR LES FAMILLES

L'analyse des entretiens fait ressortir quatre types de stratégies menant à l'insertion selon les critères de l'étude. Ces différents types s'articulent autour de deux axes³⁶:

- l'axe "droit" qui correspond aux conditions d'accueil au niveau local et national (projet spécifique, droit commun, etc...);
- l'axe "réseau social" qui reflète les choix et les capacités des personnes à créer des liens avec des individus, des acteurs de la société majoritaire et/ou de leur groupe d'appartenance installé en France pour favoriser leur insertion.

Schéma 3: les types de stratégies menant à l'insertion



Les stratégies présentées ci-dessous constituent donc un mélange entre des facteurs propres à la société d'accueil (politiques locales, pratiques administratives) et le recours à un environnement social donné. Les types ne doivent pas être perçus comme une catégorisation des personnes en fonction de leur capacités / opportunités mais comme une description des dynamiques d'insertion sur la période étudiée. Le passage d'un type à l'autre a plusieurs fois été observé démontrant que les stratégies employées par les personnes ne sont pas figées.

36 L'outil d'analyse utilisé est inspiré du carré sémiotique de Greimas qui nous a semblé pertinent pour illustrer les conséquences de chaque type par rapport aux autres ainsi que les dynamiques de circulation d'un type à l'autre. Le carré sémiotique est un système d'analyse qui permet à partir d'une opposition entre deux termes (par exemple individu / communauté) de doubler les classes d'analyse par la négation de chaque terme de l'opposition initiale.

TYPE 1 : LES “PROTÉGÉS”

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Ce type concerne des individus ou des familles qui ont noué une relation très forte avec un membre d'une association (six situations), un membre d'un collectif (2), un particulier (2) ou quelqu'un travaillant pour une collectivité locale (1). Cette personne que nous appellerons le “protecteur” a souvent apporté dans un premier temps un soutien matériel (nourriture, vêtements, hébergements occasionnels ou encore matériel de puériculture) et moral (échange des numéros de téléphone, présence régulière). Le protecteur s'est ensuite investi personnellement tout au long du parcours d'insertion de la famille pour permettre l'accès à la santé, à la scolarisation et surtout au travail et au logement. Pour ce faire, il a accompagné la famille dans la plupart de ses démarches administratives, contacté les différents organismes ou associations et fait jouer ses contacts personnels et professionnels pour dépasser les points de blocage lors du parcours d'insertion.

POSITION AU SEIN DU SCHÉMA

Les profils des protecteurs étant variés (cela va du responsable associatif à la retraitée qui se prend d'amitié pour une femme qui vend des fleurs en bas de chez elle), les stratégies mises en place sont un mélange entre pratiques illégales et interventions conformes au droit commun.

Comme le font ressortir l'ensemble des entretiens, sur la durée, le protecteur n'accompagne qu'un seul ménage (parents, enfants), ce qui peut conduire ce dernier à progressivement se distancer de ses proches (famille, voisins) installés en France. Concernant l'insertion, l'une des conséquences à moyen terme est l'absence de recours au réseau communautaire pour des petits services, la recherche d'un travail, d'un logement, etc., ce dernier ayant été remplacé par un nouveau réseau lié aux relations du protecteur.

Originnaire d'un village près de Timisoara, F. est arrivée seule en 2000, âgé de 24 ans, avec une amie. Installée en bidonville, elle vit de la mendicité pendant deux ans avant de rencontrer, dans une gare, une femme qui se prend d'affection pour elle. Cette “sauveuse” comme elle la nomme, lui fait confiance et l'embauche comme femme de ménage, la paie en chèque emploi service et la conseille à ses amis. Elle vivra sur plusieurs bidonvilles avant d'intégrer la gendarmerie de St Maur en 2004 et y restera jusqu'en 2014. Bénévole comme médiatrice dans des associations, elle travaille à temps plein depuis 2007 et obtient une carte de séjour en 2010. Aujourd'hui mariée, elle vit avec ses deux adolescents dans un HLM depuis 2014.

TYPE 2 : LES “SÉLECTIONNÉS”

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Ce type correspond aux individus ou aux familles qui ont été sélectionnés dans un projet dédié (village d'insertion, accompagnement vers le logement en diffus...), prenant souvent la forme d'une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS). Malgré la présence de critères officiels de sélection dans la plupart de ces projets, les entretiens mettent en évidence d'autres modes d'admission (relogement suite à un incendie, violences conjugales, insistance d'un collectif, etc.).

POSITION AU SEIN DU SCHÉMA

Par définition, les "sélectionnés" bénéficient d'un accompagnement spécifique en partie dérogatoire au droit commun (hébergements spéciaux, éducateurs dédiés, règlement propre au projet, etc.). Sur le plan familial, à la différence du type précédent (les "protégés"), les liens de parentés ne sont pas devenus distants car la majorité des personnes appartenant à ce type ont été sélectionnées avec une partie des membres de leur famille élargie (grands-parents, cousins, etc.) présents initialement sur le même bidonville. Cet aspect explique l'absence d'un sentiment de rupture avec les proches en France.

Après avoir vécu près de huit ans en Italie, M. A. et sa femme reviennent à Craiova pour ouvrir un magasin. L'affaire fait faillite et M. vient en France en 2010 et s'installe dans un bidonville. M. trouve, grâce à des amis, un emploi au noir. Deux mois plus tard il fait venir sa femme et leurs trois enfants qu'il inscrit immédiatement à l'école. Rapidement, la famille est retenue avec 15 autres familles pour intégrer le projet d'insertion autogéré d'Orly où ils resteront trois ans avant d'obtenir un hébergement d'insertion en 2013. Via le projet d'insertion d'Orly, M. prend quelques cours de français et est embauché en chantier d'insertion au marché de Rungis pendant huit mois avant de signer un CDI chez un producteur de Rungis.

Mme L. est partie de Roumanie avec son père à l'âge de 14 ans à Lorient. Après quelques mois de vie d'errance, ils repartent en Roumanie. Elle revient en France en 2010, quelques mois après, à Rennes, avec son mari. Ils s'installent dans un squat dans lequel vivent des membres de la famille de son époux. Ils vivent de la ferraille, de la mendicité et connaissent plusieurs squats. Ils font la connaissance du DAL et du médiateur de la ville de Rennes, lors de maraudes. Ils sont alors intégrés dans un projet d'accompagnement vers le logement, via un hébergement de transition, en bénéficiant de la collaboration de l'association et de la ville. En parallèle, ils suivent des cours d'apprentissage du français et de découverte des métiers et perçoivent une allocation en contrepartie. Embauchés à la fin de leur stage, ils sont aujourd'hui en CDI et ont emménagé en logement social avec leur nouveau-né.

TYPE 3 : LES "AUTONOMES"

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Ce type correspond aux individus ou aux familles qui ont pu s'insérer grâce à leur connaissance des dispositifs de droit commun. Il s'agit, par définition, du mode d'insertion classique d'un point de vue théorique. L'analyse des "autonomes" est instructive car elle aide à comprendre les stratégies concrètes mises en place en dehors de dispositifs *ad-hoc* ou de la présence d'un protecteur.

POSITION AU SEIN DU SCHÉMA

Ne participant pas à un projet spécifique, les "autonomes" passent essentiellement par le droit commun, soit pour régulariser certaines situations (travail non déclaré, par exemple), soit pour accéder aux droits sociaux (CAF, RSA, etc.).

Sur le plan de la sociabilité, la plupart d'entre eux développent des liens avec des acteurs français afin de favoriser leur insertion, tout en confortant des liens avec leurs proches ou des anciens voisins de bidonvilles.

D., accompagnée de son mari et de ses enfants, essaie de s'installer une première fois en France en 2007. Ils habitent quelques mois en squat à Marseille avec d'autres familles jusqu'à ce qu'un incendie criminel les pousse à rentrer en Roumanie. Ils repartent aussitôt en Italie où ils travaillent pendant trois ans. En 2009, ils reviennent en France et s'installent cette fois dans un bidonville. A son expulsion, ils dorment dehors et rencontrent une association qui leur obtient un hébergement en hôtel pour deux semaines avant d'intégrer un mobil-home où ils resteront deux ans. Ils scolarisent alors leurs enfants. Durant tout ce temps, la famille vit de la biffe et de la ferraille. En 2013, à force de ténacité, D. obtient un rendez-vous à la mission locale. Elle intègre immédiatement l'École de la deuxième chance et fait trois stages dont un en hôtellerie qui l'embauche pour des remplacements par la suite puis en CDD et en CDI. En juin 2014, la famille obtient un logement d'insertion.

TYPE 4 : LES “COMMUNAUTAIRES”

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Il s'agit de personnes qui passent exclusivement par des proches issus des mêmes localités d'origine (voisins, familles) pour trouver un travail, un logement, avec une nécessité de réciprocité et de respect d'un certain nombre de valeurs internes à la communauté d'appartenance. Concrètement, cela consiste à s'assurer, lorsqu'on change de travail ou qu'on libère un logement, de pouvoir en faire profiter un autre membre de la communauté. A charge pour ce dernier de maintenir la réputation de confiance et de qualité créée par les membres de la communauté vis-à-vis de l'extérieur. Ce fonctionnement se retrouve parmi la plupart des communautés migrantes dont la présence est relativement ancienne (deux générations ou plus). Il repose sur des liens familiaux et/ou l'appartenance à un même village. Parmi les personnes interrogées pour l'étude, ce fonctionnement concerne essentiellement des groupes roumains non roms provenant du pays d'Oas, du Maramures ainsi que la minorité turcophone bulgare.

Les entretiens auprès des “communautaires” ont nécessité une approche spécifique. Les entretiens individuels se sont révélés inappropriés, les personnes se montrant extrêmement fermées à toute discussion. Le fonctionnement de type communautaire implique des rapports interdépendants, personne n'a donc souhaité donner l'impression de révéler certaines informations qui pourraient mettre en difficulté la communauté (travail au noir, petits trafics entre les pays, etc.). Pour contourner cet obstacle, les discussions de groupe (type *focus group*) se sont avérées plus adaptées.

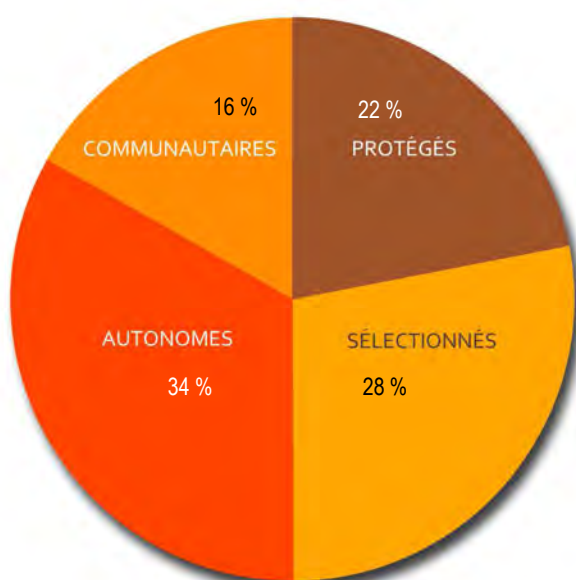
POSITION AU SEIN DU SCHÉMA

Les “communautaires” passent souvent par des activités non déclarées dans une première phase avant de se rapprocher du droit commun pour pouvoir régulariser leur situation et permettre leur insertion professionnelle à moyen terme. Concernant le réseau de connaissances, l'accès à un patron ou à un logement se fait, en majorité, par un intermédiaire communautaire. De ce fait les relations hors de la communauté sont assez limitées.

S. a 38 ans, il est originaire du village de Calinesti (Pays de Oas situé au nord-ouest de la Roumanie). Il est arrivé en 2011 en France avec sa femme. Au début ils s'installent dans un bidonville à Massy-Palaiseau où habitent exclusivement des personnes du Pays d'Oas. S a commencé à travailler comme mécanicien pour une personne originaire du même village qui possède un garage auto. Sa femme a obtenu par des connaissances du village installées en France des heures de ménages et de la garde d'enfants chez des particuliers, qui avaient embauché précédemment d'autres femmes du même village. Au bout de huit mois, ils ont trouvé une location auprès d'un propriétaire privé. Six mois plus tard (fin juin), ils ont fait venir leur fils de 13 ans resté en Roumanie afin qu'il puisse s'inscrire au collège en France pour la rentrée. Un an plus tard, leur deuxième fils plus âgé (19 ans) est venu les rejoindre après avoir terminé une spécialisation (en isolation) en Roumanie. Actuellement, la famille occupe le même logement. Elle a pu ouvrir l'ensemble de ses droits sociaux. Madame est payée en chèque emploi service, Monsieur travaille toujours sans contrat au sein du même garage auto. Leur fils aîné a été embauché par une entreprise de bâtiment, tandis que leur fils cadet achève sa scolarité en France sans avoir rencontré de difficultés particulières.

A. est originaire de Barbulesti en Roumanie. Il travaillait dans le bâtiment dans différentes régions de Roumanie, où des membres de sa famille vivaient. En 2006, il part en France et vit dans des squats à Nice, Toulouse, puis Bordeaux, toujours avec des personnes originaires de Barbulesti. Il conseille à son neveu de venir s'installer à Bordeaux. Ce dernier obtient un travail dans une boucherie puis un logement. Il a pu faire embaucher son oncle dans la même entreprise et a, également, hébergé durant quelques mois son oncle et sa femme, entre deux squats. Aujourd'hui, A. a signé un CDI dans cette boucherie et vit dans un appartement, grâce aux démarches effectuées par son neveu.

Schéma 4 : Répartition de l'échantillon en fonction des types



Comme précisé dans le premier chapitre, ces pourcentages correspondent uniquement à l'échantillon de l'étude. En raison de la taille limitée de l'échantillon (50 personnes plus 8 personnes via des focus groups), il n'est pas possible d'extrapoler ces proportions à l'ensemble des personnes passées par un bidonville et s'étant insérées, leur nombre total n'étant pas connu.

5.3. ANALYSE APPROFONDIE DE CHAQUE TYPE

LES “PROTÉGÉS”

PROFIL SOCIOLOGIQUE

Les deux tiers d'entre eux ont un niveau scolaire limité (analphabète ou niveau primaire) contre 50 % pour l'ensemble des personnes interrogées. Le niveau d'étude des "protégés" est donc faible comparé au niveau général. Concernant la maîtrise du français lors de la première rencontre avec le "protecteur", le niveau moyen était très limité ou approximatif. Parmi eux, 40 % avait une expérience de migration antérieure. Par ailleurs, près d'un tiers des conjoints ont connu des problèmes avec la justice avec parfois des périodes d'incarcération les empêchant d'accéder *de facto* à la majorité des projets dédiés.

Le profil de la majorité de ces familles fait que leur insertion en France (au sens des critères retenus de l'étude) via des projets dédiés était incertaine voire impossible sans l'intervention d'un "protecteur". En effet, la plupart d'entre elles ne répondaient pas aux critères de sélection habituels. Du côté du droit commun, en raison de leur faible niveau de français et d'un taux d'analphabétisme important, l'accès aux administrations semblait compromis. Les premières démarches ont donc été entreprises avec l'aide du "protecteur", qu'il s'agisse de la scolarisation, de la domiciliation ou de l'accès aux soins.

MODALITÉ D'ENTRÉE : RENCONTRE AVEC LE PROTECTEUR

A l'exception de trois situations la rencontre s'est faite au cours de maraudes au sein du bidonville initiées par des associations. Bien qu'il soit difficile de rationaliser les raisons subjectives qui amènent au cours d'une rencontre à des liens de forte empathie, les familles de cette catégorie présentent certaines spécificités. Pour 36 % d'entre elles, un de leur membre est frappé d'une pathologie lourde (diabète chronique, enfant atteint du VIH, etc). Concernant les autres, leur situation de précarité est particulièrement visible : couple avec enfants qui dort sous le porche d'une église, femme seule qui élève ses enfants car le mari est en prison, famille qui dort dans un bus, etc.

D'après la parole des familles, ce qui explique le déclenchement de la relation avec le protecteur serait dû à leur attitude différente des autres personnes du bidonville. Elles avouent aussi qu'elles ont fait confiance à cette personne, souvent contre l'avis des autres familles ou contre les mises en garde qui leur avaient été faites.

D. a quitté la Roumanie en 2000 pour rejoindre son oncle et quelques amis dans un bidonville à Choisy-le-Roi. Très vite elle commence à vendre des fleurs et mendie assise pendant deux ans. «[En 2002] j'ai dit j'arrête d'être assise comme ça par terre et je vais faire la manche debout. Là, j'ai rencontré une femme très âgée. La dame a refusé de me donner de l'argent mais m'a proposé de venir faire le ménage chez elle ». Femme, 39 ans.

« Moi je faisais toujours la manche à Montrouge ; en 2011... j'ai fait la manche pendant quatre ans et en 2011 y a une dame qui était journaliste qui m'a demandé depuis combien de temps je suis ici et j'ai dit "je suis là depuis 2006" et elle était étonnée parce que je parlais français. Elle m'a dit comment t'as appris

à parler le français et j'ai dit "j'ai appris comme ça, toute seule". Et là elle avait envie de m'aider elle m'a demandé si je veux de l'argent, j'ai dit que ma deuxième fille était malade, "je veux pas d'argent je veux juste que vous achetiez des médicaments s'il vous plaît" car ma fille elle avait les oreilles qui coulaient et moi j'avais pas suffisamment d'argent pour acheter des médicaments. Du coup, elle m'a demandé si je voulais de l'argent j'ai dit "je veux si vous pouvez que vous achetez les médicaments..." Elle m'a dit "tous les gens qui font la manche que je connais ils m'ont jamais dit ça, ils veulent seulement de l'argent. Tu es différente. (...) on va faire une aide médicale." Moi j'ai dit moi "j'ai pas l'adresse, je peux pas faire l'aide médicale." Elle m'a dit "je vais te passer la mienne et tu vas faire l'aide médicale". Et ça a commencé avec l'aide médicale... » Femme, 28 ans.

Ce sentiment d'avoir rencontré une "famille à part" semble confirmer par les entretiens avec les « protecteurs » rencontrés.

« S. est une battante. Elle dit que sa mère lui a toujours interdit de faire la manche... alors elle a toujours voulu trouver d'autres façons de trouver des ressources. Sur le bidonville avec d'autres, elle faisait de la ferraille. Elle a son permis et une voiture. R., lui, ne conduit pas. Pendant qu'ils habitaient sur le terrain il a travaillé pratiquement deux ans dans le bâtiment, non déclaré bien sûr. R. est très présent auprès des filles, il les emmène à l'école, s'occupe de la maison. » Propos d'une militante concernant une famille.

DES FAMILLES ISOLÉES

En examinant la situation de ces ménages par rapport aux autres membres du groupe, plus de deux tiers des familles avaient le sentiment d'être mises de côté par le groupe ou ne souhaitaient pas vivre à côté d'autres familles. Cette situation est liée au profil particulier de ces ménages. Plusieurs sont touchés par des problèmes de santé importants, d'autres ont leur conjoint en prison, certaines ont échoué à s'installer dans un autre pays d'émigration, etc. Par ailleurs, le caractère très personnalisé de leur accompagnement les contraint petit à petit à se distancier de leurs proches.

« Le plus difficile c'est les autres, sur les platz (bidonvilles). Dès que je voulais avancer d'un pas, les autres me faisaient reculer d'un pas. C'est seulement les Français qui m'ont aidée. Peut-être que [les autres] étaient jaloux ? » Femme, 28 ans.

En étudiant les parcours de l'ensemble des familles de ce type, il apparaît que la condition de l'isolement est déterminante pour que l'accompagnement par le protecteur aille à son terme. Ce dernier étant confronté à de nombreux obstacles pour trouver un logement et surtout un emploi à l'un des membres de la famille, il réalise qu'il ne peut s'investir de manière équivalente avec les autres familles.

UNE INSERTION RAPIDE MAIS FRAGILE

En moyenne, les personnes ont rencontré leur protecteur après **cinq années** en France (minimum un an, maximum neuf ans). Après la rencontre, **le temps d'insertion moyen est de deux ans**, ce qui est nettement inférieur au temps requis pour les autres catégories, et ce malgré un faible niveau scolaire et des situations lourdes à porter.

Si cette insertion est aussi rapide, c'est en raison des capacités des protecteurs à débloquer les situations administratives et à faire appel à leur réseau personnel, notamment pour la recherche d'emploi. Ainsi, plus d'un tiers des personnes de l'échantillon font le ménage chez des connaissances du protecteur. Elles sont alors souvent rémunérées en chèque emploi service. Concernant l'hébergement, le réseau personnel du protecteur a pu également être sollicité mais sur le court terme, essentiellement pendant la période où la personne n'avait pas encore de travail et en attente de l'ouverture de ses droits sociaux. S'agissant du reste de l'échantillon, en fonction des relations du protecteur, l'obtention d'un travail s'est faite via Pôle emploi (40 %), en maintenant une forte pression sur les conseillers en charge du suivi, ou via un placement au sein d'une entreprise d'insertion ou d'une association intermédiaire (20 %).

Au final, si cette stratégie a permis aux personnes d'avoir des revenus grâce à une activité professionnelle, le nombre de CDD et de CDI demeure inférieur à 30 %. La majorité des contrats dépendent de dispositifs de retour à l'emploi (à l'exemple des contrats premières heures ou de contrats d'avenir), de chèques emplois services ou de l'auto-entreprenariat. La situation au regard de l'emploi demeure donc fragile. Il faut cependant préciser que les "protégés", comparés aux autres catégories sont en moyenne les plus éloignés du marché de l'emploi. Concernant le logement, si beaucoup de familles ont pu bénéficier, quelques mois après la rencontre avec leur protecteur, d'un hébergement, la majorité explique que les conditions étaient souvent peu adaptées. C'est notamment le cas avec les prises en charge 115 qui obligent les familles à se déplacer régulièrement d'une ville de banlieue à l'autre. C'est aussi le cas avec des hébergements privés (local d'une paroisse, maison où logent de nombreuses familles, etc.).

« Il nous a aidés. Il nous a donnés une maison en janvier 2012. On était six familles dans une maison. C'était dur, 17 personnes dans la même maison. Il y avait beaucoup de bruit et comme je suis malade c'était difficile. » Femme, 35 ans.

Pour ces raisons, les allers et retours à la rue ou dans un bidonville sont fréquents. Dans la grande majorité des cas, c'est après avoir trouvé un travail que les personnes accèdent durablement à un logement.

DIFFICULTÉS ET POINTS À RETENIR

La principale difficulté concernant ce type d'accompagnement est le risque d'une forte dépendance envers le protecteur pour la gestion administrative. La plupart des personnes interrogées ne savaient pas précisément au moment de l'entretien qui était leur propriétaire, quel organisme les employait, ni même quelle association les accompagnait ou à quel collectif leur "protecteur" était rattaché.

« C'est Mme V. qui a tout fait pour moi, elle a cherché du travail (...). Dès que j'ai des problèmes je viens la voir, et ensemble on fait les choses. Mais elle a fait plus que moi, parce que... c'est elle qui me dit "tu vas là-bas, tu vas là-bas, on va ensemble, tu vas chercher, on va trouver..." Maintenant je sais comment aller à la CAF, comment aller à l'école, tout ça... mais elle m'aide beaucoup. » Femme, 36 ans.

De même, la majorité des personnes occupent des emplois fortement dépendants de

dispositifs d'insertion (entreprises d'insertions, contrats premières heures) ou liés au réseau de connaissances du "protecteur".

Après plusieurs années, les échanges réguliers avec le "protecteur" ont permis un apprentissage du français. Si avant leur première rencontre, moins de 20% des personnes étaient capables d'avoir une conversation simple, actuellement les deux tiers se débrouillent en français ou ont un bon niveau. Cette maîtrise du français vient alors compenser ce lien de dépendance comme l'attestent des démarches entamées, sans le "protecteur" par plusieurs conjoints et conjointes pour chercher du travail auprès de Pôle emploi.

Bien que ce type d'accompagnement ne puisse être envisagé à grande échelle, il tend à démontrer que des solutions sont possibles y compris pour des personnes qui semblaient très loin de l'insertion au regard des critères habituels (niveau scolaire, niveau de français, ordre public, etc.).

LES "SÉLECTIONNÉS"

PROFIL SOCIOLOGIQUE

A la différence des catégories précédentes, 86 % des "sélectionnés" savent lire et écrire et 57 % ont suivi le lycée. Le niveau scolaire est donc nettement supérieur à la moyenne générale. Concernant la maîtrise du français, seuls 35 % avaient un niveau moyen ou bon. Ils sont 21 % à avoir eu une expérience de migration antérieure dans un autre pays de l'Union européenne contre 40 % des "protégés".

La majorité des familles appartenant à la catégorie des "sélectionnés" ont un bagage scolaire et professionnel supérieur à ceux des autres catégories. Cette situation n'est pas nécessairement liée aux critères de sélection des projets dédiés qui, comme nous l'avons vu précédemment, sont variés et pas toujours appliqués lors du choix effectif des familles. Elle s'explique, semble-t-il, par la nécessité d'avoir un niveau d'employabilité relativement élevé pour pouvoir s'insérer professionnellement dans le cadre d'un projet dédié.

MODALITÉS D'ENTRÉE

Si une partie des familles correspondaient aux critères officiels des projets (maîtrise du français, degré d'employabilité, scolarisation effective des enfants, absence de condamnation, par exemple), d'autres ont intégré ces dispositifs en raison de problèmes de santé (enfant gravement malade, conjoint diabétique.), suite à un incendie, grâce à des liens familiaux ou en étant présents "au bon endroit, au bon moment". Malgré cette hétérogénéité des parcours, **la durée de la période grise est nettement plus courte que dans les autres catégories : deux ans**. Cela s'explique par la réactivité de la part de certaines communes à mettre en place des projets dédiés notamment suite à un accident (incendie, inondations).

« On est arrivé à la gare de Gallieni. On est allé sur un terrain où il y avait surtout des gens de Tirgoviste (Bulgarie). Le terrain était séparé en deux. D'un côté, les Roms turcophones et de l'autre les Roms orthodoxes. (...) C'est mon beau-frère qui a fait le platz. (...). Mais comme c'est dangereux, il voulait pas être seul et donc il a fait venir des amis, qui ont fait venir des amis... Puis le terrain a brûlé (...) Quand ça a brûlé, il y a des militants qui nous ont dit

d'occuper la mairie. On est même rentré à l'intérieur pour avoir un rdv et pour qu'on soit relogé. On était 80 car il y en a qui sont partis. C'était en 2004, la mairie elle nous a mis alors dans le "château" à Bagnolet. » Homme, 30 ans.

UNE INSERTION MAL PRÉPARÉE MALGRÉ UN TEMPS DE PRISE EN CHARGE IMPORTANT

A l'inverse d'une période grise courte, **le temps moyen d'insertion est de quatre ans et demi**, ce qui, comparé aux autres catégories, est une durée longue (deux ans pour les "protégés" et trois ans pour les "autonomes"). Ce résultat peut sembler paradoxal car les personnes ont bénéficié d'un accompagnement par une équipe dédiée. Par ailleurs, avant 2014, elles auraient dû être moins confrontées aux difficultés administratives pour l'obtention d'une carte de séjour, les préfetures participant à la plupart des MOUS. Si l'insertion s'est révélée aussi longue c'est que dans la plupart des projets intégrés par les personnes de l'échantillon, la question de l'emploi ne s'est posée qu'en fin de parcours. Durant la quasi-totalité de la prise en charge, la majorité des personnes interrogées ont continué leurs activités antérieures, de ferraille, de mendicité ou de ventes de vêtements, par exemple.

« Je faisais la ferraille jusqu'en 2008 [le projet a démarré en 2004]. Ensuite pour rester dans le village ils nous ont demandé de faire une formation. Je me suis inscrit à l'INALCO dans des cours de langue romani. On était trois dans ce cas. Les responsables du projet nous ont dit qu'on a pas le droit de s'inscrire à l'université pour rester dans le projet. J'ai dit "c'est quoi ça ?" ». Homme, 30 ans.

Dans près de 70% des cas ce sont les acteurs de la MOUS (voir chapitre 5.1) qui, durant la dernière année ou les six derniers mois avant la fermeture, ont cherché activement un travail pour les personnes du projet. Le temps étant relativement limité, ce sont surtout les personnes qui avaient un niveau d'étude élevé ou qui travaillaient déjà sans être déclarées qui ont obtenu un contrat de travail avant la fermeture.

Dans cette catégorie, malgré une amélioration de leur situation par rapport à l'emploi au sortir du projet, la majorité des personnes interrogées se sont plaintes de leurs conditions de travail injustes en raison, selon elles, de leur statut social.

« Elle [l'assistante sociale] a vu que je travaillais au black avec mon père dans les chantiers, la ferraille et autres. Elle m'a proposé ce travail. Du coup, je suis allé à l'entretien d'embauche, ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas m'embaucher car je n'avais pas de papiers et du coup, une fois que j'ai fait les démarches ils m'ont tout de suite embauché alors que j'avais juste le récépissé de la préfecture. L'employeur m'a fait une attestation pour pas que j'ai de problème. Puis j'ai obtenu ma carte de séjour en septembre 2010 et il m'a fait ensuite un CDI. J'étais content. Mais le patron quand tu travailles il te demande de faire beaucoup de choses gratuitement. Il sait que tu ne connais pas les lois, il te demande de travailler gratuitement en dehors des heures où tu es payé. Au début, tu le fais pour dépanner mais après il te demande de le faire tout le temps. » Homme, 32 ans.

Les personnes de l'échantillon qui n'ont pas trouvé de travail via la MOUS (30 %) ont bénéficié, après la fermeture du projet, d'un suivi par des associations ou des collectifs qui

les ont orientés vers Pôle emploi, ce qui a permis leur insertion professionnelle.

S'agissant du logement, là encore, en majorité c'est la MOUS qui les a mis en contact avec une assistante sociale de la ville pour les aider à trouver un logement ou à déposer une demande. Ces démarches ont abouti pour les ceux qui avaient des enfants à charge. Les personnes seules sont passées par les foyers de jeunes travailleurs ou par le parc privé une fois qu'elles ont obtenu un contrat de travail en bonne et due forme.

DIFFICULTÉS ET POINTS À RETENIR

D'après les entretiens, la principale difficulté concernant les personnes ayant intégré un dispositif de type "village d'insertion" est de maintenir chez elles une motivation pour la recherche d'un logement et d'un emploi. La grande majorité des personnes interrogées n'ont pas entamé de démarches en ce sens lors de leur période de prise en charge. Elles ont attendu que la date de fermeture soit arrêtée et qu'on leur propose un travail. Cela explique que seules celles qui avaient un bagage scolaire et professionnel suffisant aient pu être embauchées rapidement. En revanche, celles qui ont quitté le projet avant son terme suite à un différend se sont mises dans une démarche de recherche d'emploi active. Sur le plan linguistique, si au début des projets, seules 35 % des personnes de l'échantillon avaient un niveau de compréhension suffisant, à la fin, seule une personne³⁷ n'était pas capable de converser en français.

L'exemple des projets dédiés met en lumière la difficulté d'une insertion par le logement antérieure à l'insertion par le travail et sans contrepartie. En effet, la plupart des familles ont intégré des mobil-home dont les conditions de confort étaient, d'après elles, souvent supérieures à celles de leur logement en Roumanie ou en Bulgarie. Si dans l'esprit des acteurs des villages d'insertion, il s'agit bien d'un hébergement temporaire pour lesquels il peut être demandé une participation basée sur un pourcentage des revenus, aucun loyer n'est réclamé, pour la plupart des personnes, ces préfabriqués sont perçus comme des maisons. La durée des projets étant relativement longue, de trois à sept ans concernant les personnes de l'échantillon, peu d'entre elles sont alors motivées pour quitter ces lieux bon marché en se mettant à la recherche d'un travail déclaré qui implique, par conséquent, le départ du projet. Ils préfèrent ainsi continuer voire développer leurs activités non déclarées qui leur assurent un complément de revenus (par rapport aux subsides qu'ils pouvaient parfois toucher via le projet).

« Tu vois quand on était au Hameau [projet dédié], on avait de l'espace pour faire de la ferraille, pour les enfants, ma femme avait une cuisine toute neuve comme elle avait jamais vu en Roumanie. Ici [logement actuel de la famille appartenant au parc HLM], c'est petit, les voisins font du bruit, les escaliers sont sales. A la fin du mois, après avoir travaillé tous les jours, il me reste moins de 200 euros pour faire vivre ma famille. » Homme, 28 ans.

Les différents témoignages sur la dureté des conditions de travail, une fois salarié, ont surtout été exprimés par les personnes de la catégorie "sélectionnés". S'ils soulignent des abus souvent bien réels, ils reflètent aussi le choc de la fin de projet où les personnes se retrouvent face à des horaires contraignants, des salaires faibles et des loyers à payer.

³⁷ La famille a été admise en raison de gros problèmes de santé de l'un de ses enfants. Le conseil général lui a proposé un travail dans le tri de carton pour stabiliser la situation de cette famille.

LES “AUTONOMES”

PROFIL SOCIOLOGIQUE

Au sein de cette catégorie, seuls 59 % des individus savent lire et écrire et 35 % ont suivi une scolarité jusqu'au lycée. Le niveau scolaire est par conséquent inférieur à la moyenne générale de l'échantillon. Cette situation très contrastée s'explique par la présence de nombreuses personnes qui ont passé une partie de leur enfance en bidonville en France sans avoir été scolarisées (30 %). Concernant la maîtrise du français, 70 % avaient un niveau moyen ou bon avant leur insertion proprement dite. Pour les autres, ne bénéficiant pas de soutien, le préalable pour accomplir des démarches seules a été la maîtrise de la langue. Les personnes de cette catégorie semblent avoir des aptitudes plus développées dans ce domaine que la moyenne générale. Ajoutons que 35 % maîtrisent une autre langue que les langues maternelles et le français en raison d'expériences de migration antérieures. Deux disent même parler couramment cinq langues.

MODALITÉS D'ENTRÉE

La difficulté principale pour les “autonomes” avant 2014 a été l'obtention de la carte de séjour et la compréhension du système administratif français. Pour cette raison, la durée de la période grise, avant le début de l'insertion, est de six ans en moyenne. Parmi les individus de cette catégorie, 53 % ont obtenu une carte de séjour avant 2014 dont environ la moitié pour raisons de santé et l'autre via le statut d'auto-entrepreneur ou grâce à l'obtention d'un travail. Dans ce dernier cas, soit ils travaillaient sans être déclarés puis leur employeur a effectué les démarches, soit, en raison de leur niveau de français, ils se sont proposés comme médiateurs auprès des autorités ou des associations. Cette activité leur a permis de se faire un certain nombre de relations qui ont facilité leur régularisation. Pour ceux n'ayant pas pu obtenir un titre de séjour, à partir de 2014 la fin des mesures transitoires leur a permis, pour moitié, de déclarer leur travail qui jusqu'alors était non déclaré. Quant à l'autre moitié, elle est passée par l'intermédiaire des missions locales ou de Pôle emploi qui leur ont obtenu des formations rémunérées débouchant sur un travail ou ont ouvert un statut d'auto-entrepreneur.

UNE INSERTION DURABLE GRÂCE À UNE POSITION D'INTERMÉDIAIRE

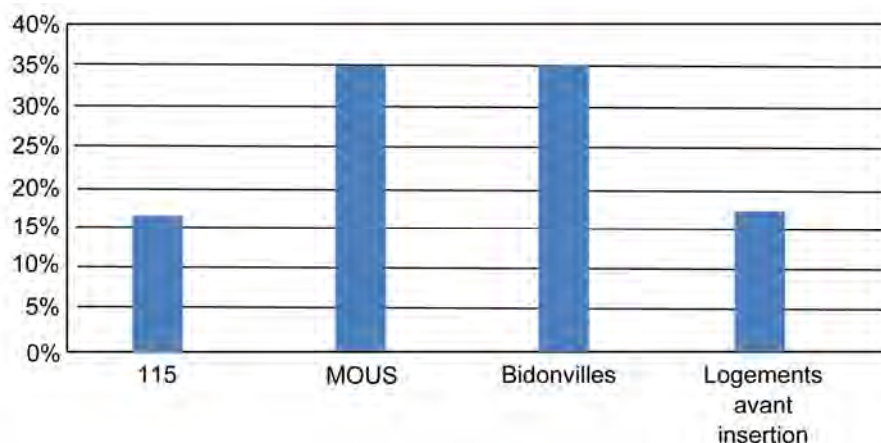
En raison de la présence de mineurs lors de leur arrivée en France et des difficultés à obtenir la carte de séjour avant 2014, la durée du parcours d'insertion est particulièrement longue. Elle s'étale en moyenne sur neuf ans, avec en moyenne une période grise d'une durée de six ans et un temps d'insertion de trois ans. L'absence de barrières administratives et une meilleure lisibilité pour l'entrée dans le droit commun auraient sûrement pu réduire cette période.

« Au bout de plusieurs mois avec le 115 ils m'ont dit qu'il faudrait que j'aille rencontrer une assistante sociale car c'est la règle en France. Sans elle, ils pouvaient continuer à m'aider mais c'était plus difficile (...) Si on me l'avait dit plus tôt j'aurais appelé il y a longtemps (...) J'avais une domiciliation à Saint-Denis, je suis donc allé voir une assistante sociale de la mairie de Saint-Denis. J'ai pris tout seul le rendez-vous. Je parle bien français donc ça n'a pas été un problème. Elle m'a dit qu'il fallait que je m'inscrive à Pôle Emploi. » Homme, 25 ans, arrivé à l'âge de 13 ans en France mais jamais scolarisé.

Ce qui distingue les individus de cette catégorie, c'est la mise à profit de la période grise à différents niveaux. Durant cette période, ils ont cherché à acquérir certains codes de la société française, ont développé un réseau de connaissances, ont appris le français seuls ou avec le soutien d'associations (47 % d'entre eux parlaient couramment le français à la fin de la période grise), ont passé leur permis en Roumanie, ont cherché du travail. Concernant le logement, suite à une expulsion, un incendie ou encore un problème de santé, une partie d'entre eux ont bénéficié temporairement d'une prise en charge 115 (17 %) ou ont intégré une MOUS (30 %), mais la plupart ne s'y sont pas maintenus. Pour le reste, 35 % sont restés en bidonville jusqu'à l'obtention d'un contrat de travail. Seulement 17 % ont intégré un logement stable avant d'avoir un CDD ou un CDI.

Ces données montrent que pour la majorité des personnes de cette catégorie (83 %), l'insertion par le logement n'est pas prioritaire. Cette situation peut s'expliquer par la place privilégiée qu'elles occupaient auprès de leurs voisins dans les bidonvilles. En raison de leur ancienneté, de leur maîtrise de la langue française et de leurs contacts auprès des associations et/ou des institutions, elles occupaient une position d'intermédiaires pour de nombreuses familles. Certaines sont aussi très investies dans des églises néo-protestantes (l'une d'entre elles est même devenue pasteur). Pour cette raison, malgré le fait que l'ensemble des personnes soit insérées, elles continuent de se rendre régulièrement dans les bidonvilles où vivent leurs anciens voisins le soir ou le week-end.

Schéma 5 : types d'hébergements avant l'insertion professionnelle des personnes appartenant à la catégorie des "autonomes"



Le modèle d'insertion des "autonomes" est centré essentiellement sur la recherche d'emploi grâce notamment à une position d'intermédiaire sur le terrain. Ainsi, 30 % des individus de cette catégorie ont su transformer un investissement associatif ou trouver un travail salarié auprès d'une mairie (médiateur ou chauffeur par exemple). Pour les autres, bien que travaillant dans le domaine du service (ménage, gardien), de la construction ou de la restauration (plonge, boucher), cette position a été stratégique. Via leurs contacts associatifs ou municipaux, elles ont pu bénéficier de formations qui ont débouché sur un CDD ou un CDI (23 %). Certaines ont aussi expliqué que des patrons sont venus directement dans le bidonville pour recruter du personnel. Elles ont alors profité de cette occasion pour commencer à travailler au noir avant d'être régularisées. Enfin, 17 % des personnes ont transformé leurs activités dites de "débrouille économique" en activité légale grâce au statut d'auto-entrepreneur (vêtements, journaux, ferraille).

A la différence des deux autres catégories, les contrats de travail obtenus font très peu

appel à des contrats aidés : 70 % ont des CDD ou des CDI. Par ailleurs, contrairement aux "sélectionnés" et aux "protégés", ces personnes dans leurs discours semblent avoir une vie sociale plus épanouie. Leur reconnaissance par le travail leur confère un prestige social au sein de leur communauté. Elles ne semblent prises ni dans des rapports de dépendance ("protégés" et "communautaires"), ni dans des règles allant à l'encontre de certaines formes de sociabilité et d'accueil ("sélectionnés").

DIFFICULTÉS ET POINTS À RETENIR

Si le profil des membres de la catégorie "autonomes" est très hétérogène, leur insertion provient de leur aptitude à communiquer en français et à comprendre le fonctionnement de leurs interlocuteurs. Pour beaucoup, cette capacité provient d'une expérience de migration antérieure (35 %) ou d'une adolescence entre deux cultures (en France mais au sein de bidonville, pour 30 %). Même s'il n'est pas possible de décréter certaines aptitudes (apprentissage de la langue, capacité à comprendre un autre référentiel), il semble intéressant pour favoriser l'insertion des personnes en bidonville de mettre davantage l'accent sur l'apprentissage du français et la connaissance du fonctionnement administratif français.

En raison des attaches importantes avec une partie de leurs compatriotes vivant sur le même bidonville, la plupart des personnes de cette catégorie n'ont pas souhaité se conformer aux règles des projets dédiés.

« Quand ils [l'opérateur mandaté par la Préfecture] sont venus sur le terrain des Coquetiers, je me suis inscrit sur la liste. Ils ont promis qu'on aurait un foyer, une assistante sociale, un travail... Quand on est arrivé là-bas, il n'y avait rien. Le foyer était sale. On nous a donné des conserves. Pour l'assistante sociale, on nous a dit qu'il fallait attendre plusieurs jours pour la voir, (...) je suis reparti au bout de deux jours. Pas mal de gens on fait la même chose. Il y en a quelques uns qui sont restés. Ils ne font rien de la journée. Ils dorment et ils mangent mais c'est tout. Ils sont restés parce qu'ils n'ont pas d'autre solution et pas de famille en France. » Homme, 28 ans.

La rencontre d'une assistante sociale ou d'un employeur s'est révélée être la voie la plus adaptée à leur fonctionnement. Pour ces familles, l'importance du maintien de liens de sociabilité envers leur famille ou leurs voisins vivant en bidonville n'a pas représenté un frein dans leur parcours d'insertion par l'emploi et le logement.

LES "COMMUNAUTAIRES"

Les liens d'interdépendance entre les "communautaires" nous ont obligés à pratiquer des entretiens collectifs (focus group) afin de vaincre les réticences sur le fait de partager des informations avec des personnes extérieures au groupe. Cette contrainte a limité le recueil d'éléments quantitatifs, les personnes ne souhaitant pas toujours donner des informations personnelles sur leur date d'arrivée en France, les différents lieux d'installation, etc.

PROFIL SOCIOLOGIQUE ET MODALITÉS D'ENTRÉE

Les "communautaires" de notre échantillon proviennent de villages ou de petites villes dont l'identité est très forte en raison de règles d'endogamie et de pratiques anciennes de

la mobilité interne pour des raisons professionnelles. La majorité sait lire et écrire et possède un important réseau de parenté en France.

Les conditions pour entrer dans le réseau communautaire sont :

- l'appartenance géographique commune et/ou des liens de parenté ;
- le partage de valeurs communes autour du travail et de l'argent afin de jouir d'une bonne réputation ;
- le respect des règles de réciprocité concernant l'échange de services.

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE VIA LA CONSTRUCTION D'UNE RÉPUTATION PROFESSIONNELLE

Pour mieux comprendre le fonctionnement concret de ce groupe, la description qui en est faite par des personnes du pays d'Oas (territoire composé de quelques villages situés au Nord-Ouest de la Roumanie) est éclairante.

« Au début on ne connaissait personne. Les hommes allaient à Batkor et attendaient des patrons qui te payaient 40 euros la journée. Il y a eu aussi les journaux (Réverbère, Itinérant) qui offraient un statut légal. Rapidement, un réseau de revendeurs s'est développé, ce qui permettait de récupérer beaucoup d'argent. Certains ont aussi volé d'abord dans les supermarchés des bouteilles d'alcool qu'on revendait en Roumanie puis il y a eu les parcmètres dans les années 2000. Ensuite, il y a eu de plus en plus d'hommes qui ont travaillé dans la construction. On nous embauchait sur des chantiers avec des cartes de travail appartenant à des Portugais pour ne pas qu'il y ait de problème en cas de contrôle. Depuis quelques années le système a changé et ce n'est plus possible de faire ça. Pas mal d'Oseni ont créé leur petite entreprise. On travaille avec des architectes, des chefs de chantiers, des entreprises françaises. Les gens déjà nous connaissent et savent qu'on travaille bien. Au début on ne savait pas travailler dans le bâtiment mais on a appris. Quand on a un chantier, on appelle des cousins ou des voisins pour respecter les délais. Au début on travaillait nuit et jour, y compris le week-end. On était les moins chers, c'est comme ça qu'on a réussi à se faire connaître. Maintenant, on essaye de ne pas travailler le dimanche mais on continue à faire 10 à 12 h par jour samedi compris. Pour les femmes, la plupart travaillent comme femme de ménage ou pour la garde d'enfants. Beaucoup sont chez des familles juives, ce qui facilite le bouche à oreille. Quand une femme part, elle trouve quelqu'un de sa famille ou une voisine pour la remplacer. On ne part pas d'un poste si on ne met pas quelqu'un de chez nous. Si on revient en France comme ça on peut récupérer la place qu'on a laissé. Déjà les gens nous connaissent ils savent qu'on travaille bien et qu'on ne compte pas nos heures. La plupart des femmes maintenant sont déclarées et utilisent les chèques emplois services . » Homme, 36 ans.

« Au début, les enfants restaient à la maison en Roumanie et nous on travaillait mais c'était dur pour eux. On préfère les faire venir quand on trouve un logement. Quand les garçons ont 17-18 ans ils font des formations pour travailler dans les chantiers à des postes mieux payés. Ils apprennent à se servir de telle ou telle machine. La famille souvent investit dans du matériel pour faciliter l'embauche et donc augmenter le prix de journée. » Homme, 41 ans.

Après avoir tâtonné pendant plusieurs années, les "communautaires" de l'échantillon ont su développer leur propre réseau d'employeurs tout en se forgeant une réputation professionnelle, fondée sur une capacité de travail, une disponibilité et un prix en dessous

du marché, qui leur permet de placer d'autres personnes de leur groupe au sein de leur réseau d'employeurs. Si beaucoup d'hommes nous ont expliqué continuer à travailler au noir dans le bâtiment, pour la nouvelle génération, d'autres stratégies plus inclusives sont développées.

ACCÈS À L'ÉCOLE ET AU LOGEMENT

Pour les démarches de scolarisation, en raison de la mutualisation de leurs connaissances fait, la procédure ne semble pas poser de difficultés aux communautaires.

« Pour la santé, ça dépend des familles, toutes n'ont pas la carte vitale. Pour l'école, on sait comment ça marche et donc on met les enfants à l'école. On fait les démarches nous-mêmes auprès de la mairie, la plupart des gens savent lire et écrire. » Femme, 28 ans.

Concernant le logement, le fonctionnement est proche de l'emploi, la majorité des personnes passent par un réseau de propriétaires privés.

« Au début, beaucoup ont trouvé des logements chez les Arabes à Bobigny, Saint-Denis. On leur a proposé de refaire leur maison, de rajouter des pièces en échange de pouvoir y loger. Du coup, il y a des immeubles où il y a que des Oseni. Depuis, il y a des gens du village qui sont devenus propriétaires et qui louent à d'autres. Le logement reste difficile à trouver. On essaye de passer par les Français, voir si les familles où on garde les enfants peuvent nous louer un logement. On a essayé de passer par des assistantes sociales mais c'est très long, la plupart des gens de chez nous sont dans des logements privés. Quand le loyer est déclaré, on fait les démarches pour toucher les APL mais on est encore beaucoup à être au noir. » Homme, 41 ans.

DIFFICULTÉS ET POINTS À RETENIR

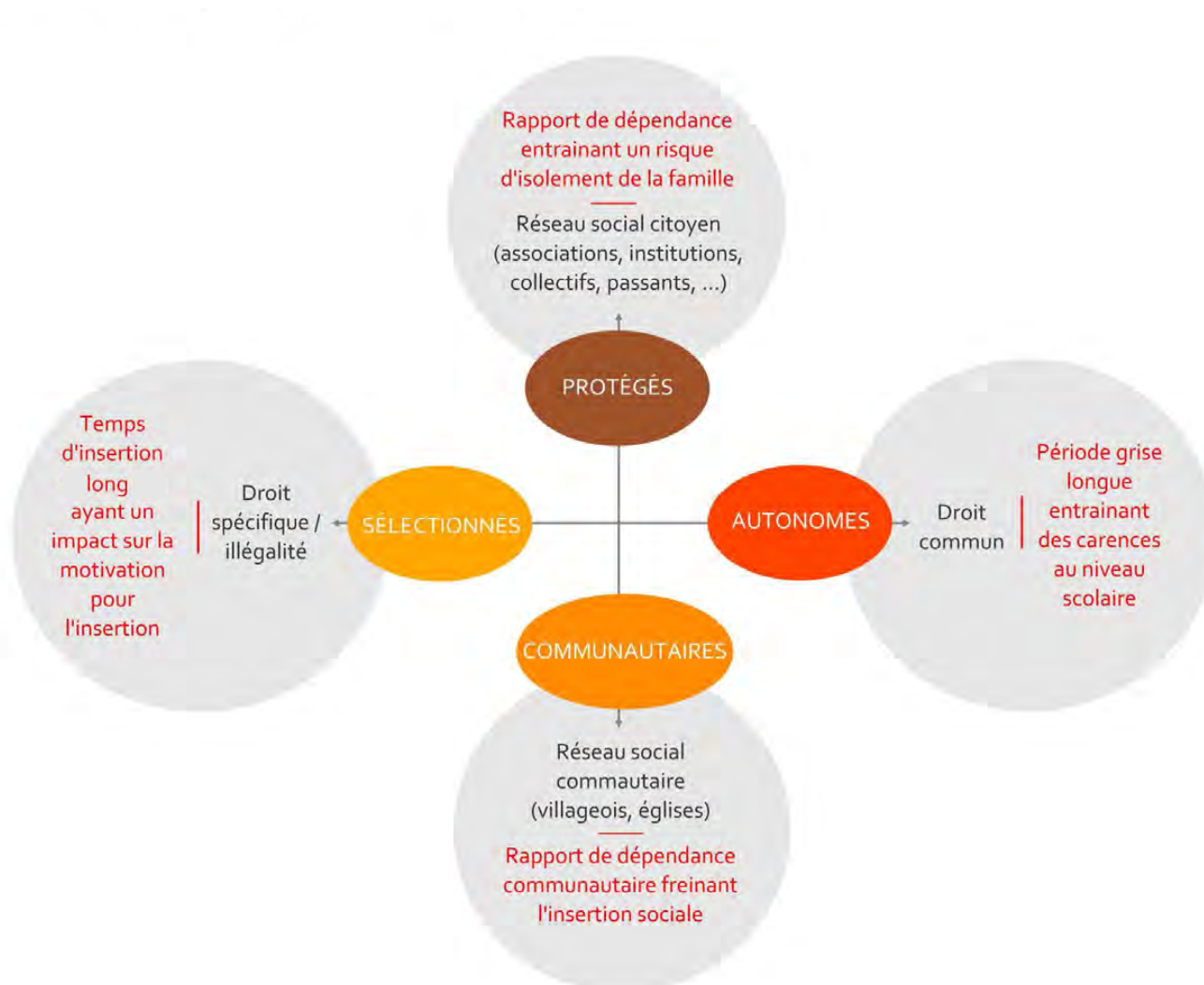
Les migrations reposant sur un fonctionnement communautaire appartiennent à un modèle classique et ancien que l'on retrouve chez la plupart des nationalités. Dans les modes d'organisation les plus fermés comme ceux mis en place par les migrants chinois en France³⁸, un certain nombre de règles et d'institutions propres se mettent en place afin de codifier ce fonctionnement. Dans ce système, les derniers arrivés acceptent d'être exploités pendant plusieurs années par leurs compatriotes avant de pouvoir à leur tour emprunter de l'argent et monter leur affaire reposant sur une main d'œuvre bon marché constituée par les nouveaux arrivants. Le modèle décrit par les "communautaires" semble s'éloigner de ce fonctionnement. Ils ne cherchent pas à édifier un fonctionnement parallèle à la société française. Au contraire, ils tendent vers une normalisation en déclarant de plus en plus leurs activités via le statut d'auto-entrepreneur ou les chèques emploi service. En revanche, les "communautaires" n'échappent pas aux rapports de dépendance évoqués parfois comme pesants et qui freinent leur insertion sociale en France.

Contrairement à une idée répandue, pendant l'étude aucune des personnes s'étant spontanément déclarée "Rom" au cours de nos entretiens n'appartient au type "communautaire". Plutôt que de chercher des explications culturelles hasardeuses, il faut souligner que la mise en place de ce type de fonctionnement nécessite du temps car elle

38 Gao Yun et Véronique Poisson, *Le trafic et l'exploitation des migrants chinois en France*, OIT, Genève 2005

repose sur la création d'une réputation dans un secteur professionnel précis. Si quelques groupes de migrants ont réussi à se faire reconnaître comme travailleurs inspirant la confiance, il est probable que les *a priori* autour des Roms aient considérablement limité ce type de stratégie.

Schéma 6 : schéma synthétique des difficultés par type



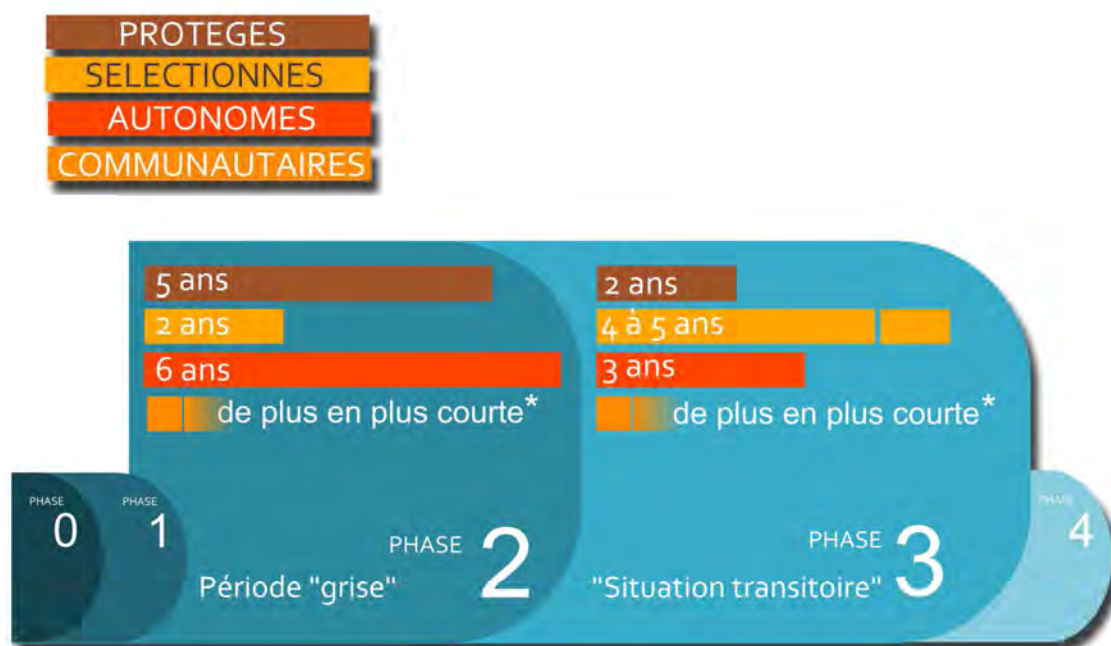
Les quatre stratégies d'insertion identifiées par l'analyse des entretiens ne doivent pas être perçues comme cloisonnées ou uniquement liées aux profils des personnes. Elles ne doivent pas être davantage interprétées comme une critique à l'égard des personnes particulièrement investies dans l'accompagnement. Certaines familles considérées comme "autonomes" ou "sélectionnées" ont eu recours pendant une période limitée à des tiers avec lesquels elles ont noué des liens particuliers pour intégrer un projet dédié ou trouver un travail. Parmi les "protégés", on observe que le conjoint ou la conjointe a parfois développé des stratégies proches des "autonomes" grâce à l'expérience acquise lors de l'accompagnement du "protecteur". L'investissement des accompagnants,

quelque soit leur place, y compris dans des cas où la durée fut très limitée, est décrit par la majorité des familles comme un facteur décisif³⁹ dans leur parcours d'insertion.

Ces stratégies sont aussi le produit de facteurs externes. De ce point de vue, la fin de la période transitoire est la mesure décrite comme ayant le plus d'impact sur les stratégies mises en place. Si on se fonde sur l'observation des personnes de l'échantillon arrivées en 2014, il semble que la catégorie dite "autonome", qui repose sur un accès à l'emploi sans passer par des dispositifs dédiés, soit devenue accessible à des personnes ne disposant pas d'un réseau de connaissances important ou d'un très bon niveau de français.

La finalité de cette typologie n'est pas de catégoriser les individus mais de comprendre les raisons qui les ont poussés à privilégier telle ou telle stratégie. Et ainsi de pouvoir proposer, au niveau local, le suivi le plus adapté aux personnes pour favoriser leur insertion.

Estimation du temps d'insertion par type de parcours



* Suivant l'ancienneté des premiers migrants, la durée de la période "grise" et de la "situation transitoire" se font en une année maximum pour les nouveaux arrivants.

³⁹ Décrit en terme de réconfort ayant entraîné un processus de résilience.



VI. ANALYSE TRANSVERSALE DES QUATRE TYPES DE PARCOURS

Comme nous l'avons vu, ce travail de recherche nous a permis de distinguer quatre types de parcours distincts menant à une situation d'insertion, et marqués par des stratégies et des processus différents. Cependant, certains éléments invariants apparaissent également de manière transversale dans les parcours.

6.1. QUEL QUE SOIT LE PROFIL, UNE INSERTION QUI PASSE SOUVENT PAR DES SITUATIONS D'URGENCE

L'un des aspects marquants transversal aux quatre profils retenus est que ce n'est pas tant le droit commun qui pose problème dans les trajectoires d'insertion, mais bien la question de l'accès aux services et dispositifs de droit commun. Cet accès se fait souvent suite à un événement exceptionnel, parfois grave, qui provoque une forte mobilisation des acteurs et ouvre la porte des dispositifs, faisant ainsi passer les personnes de la "période grise" à la "période d'insertion".

Au travers des entretiens nous pouvons identifier quatre types d'événements ayant enclenché ou accéléré le processus d'insertion :

- **les problèmes graves de santé ou les situations de handicap** sont surreprésentés dans l'échantillon de l'étude ; en effet, 18 des 50 personnes interrogées ont mentionné une maladie invalidante ou un handicap les touchant elles-mêmes, un de leurs enfants ou un parent proche, ayant eu une incidence sur le parcours d'insertion. Dans la majorité des cas, ces situations ont entraîné une prise en charge médicale ou institutionnelle (maison d'accueil médicalisée, institution pour enfants aveugles, par exemple) ou une reconnaissance de travailleur handicapé ;
- **de nombreuses situations de grossesse** ont permis d'enclencher des suivis, notamment via les PMI (Protection Maternelle Infantile) et d'obtenir une couverture médicale ;
- **les mesures judiciaires** prises à l'encontre de l'un des membres de la famille peuvent également avoir joué un rôle dans les parcours. Pour l'une des trois familles concernées par cette situation, l'emprisonnement pendant sept mois du mari a créé une situation d'isolement de sa femme et des ses enfants, ayant mené à une prise en charge d'urgence du conseil général ;
- enfin, **les incendies ou autres accidents graves survenus sur un site** peuvent déclencher une mobilisation forte d'acteurs permettant une mobilisation du droit commun. A titre d'exemple, le programme ANDATU à Lyon fut mobilisé suite l'incendie d'un squat en mai 2013, afin de prendre en charge 60 personnes.

Si ces situations exceptionnelles représentent la voie d'entrée majoritaire de notre échantillon pour enclencher des prises en charge ou des accompagnements sociaux cela ne signifie pas que tout événement exceptionnel donnerait accès à l'insertion. Cet aspect révèle surtout une difficulté d'accès au droit commun à l'échelle nationale. Par ailleurs une étude approfondie des parcours montre que les entrées dans le système via des événements exceptionnels et des situations d'urgences ne suffisent pas. Elles aboutissent à une insertion durable lorsqu'elles sont combinées avec des stratégies spécifiques (voir chapitre V) établies par les familles.

6.2. QUELLE INFLUENCE DU CAPITAL PROPRE DES PERSONNES DANS LES TRAJECTOIRES D'INSERTION?

UN CAPITAL INITIAL QUI SEMBLE AVOIR PEU D'IMPACT SUR LES PARCOURS

Comme nous l'avons montré dans le premier chapitre de cette étude, les profils socio-économiques des personnes de l'échantillon avant leur arrivée en France sont hétérogènes. Pour autant, **le capital socio-économique et le niveau d'études acquis avant le départ n'ont que peu d'impact sur les parcours d'insertion à l'exception des "sélectionnés"**. Concernant les personnes venues majeures en France, l'âge de migration n'influence guère les parcours; pour les enfants arrivés en France en âge scolaire, soit avant 16 ans, seuls ceux ayant eux accès à une scolarité régulière et suivie ont pu avoir un parcours d'insertion fluide et linéaire. A noter que les personnes de l'échantillon arrivées analphabètes et sans formation parviennent à s'insérer autant que les personnes avec un capital scolaire plus élevé du niveau lycée ou supérieur, même si cela prend légèrement plus de temps.

La moyenne de durée de la période grise est de cinq ans pour les personnes interrogées.

Les expériences professionnelles au pays d'origine jouent également de manière marginale ; dans seulement deux parcours, les expériences passées ont eu un impact sur les premiers métiers exercés en France. En revanche, il est intéressant de noter qu'avoir eu une expérience migratoire dans d'autres pays européens accélère l'insertion en France. Durant ces autres expériences migratoires, les personnes ont appris d'autres langues, ont eu des opportunités professionnelles, plus rapidement par exemple en Italie ou en Grèce jusqu'à ce que la crise économique les contraigne à tenter leur chance en France, et ont acquis les "codes" du marché du travail. Il ressort des entretiens que ces personnes témoignent d'une forte adaptabilité et d'une meilleure compréhension des schémas sociaux, politiques et professionnels.

« [En Roumanie], j'ai fait 10 classes. Et j'ai travaillé dans la mécanique, et dans la mine. Ca c'est mon profil. J'ai travaillé dans la mine. Maintenant je fais la peinture. Et le nettoyage. J'ai deux contrats. » Homme, 41 ans.

Monsieur A. arrive en France en 2010 après avoir travaillé six ans en Italie et avoir monté un magasin en Roumanie. Croulant sous les dettes pour tenir son magasin ouvert, il immigre en France. Alors qu'il a fini le lycée en Roumanie et parle correctement français, italien et roumain, il ne trouve qu'un contrat en insertion sur le marché de Rungis auprès d'un boucher. Six mois plus tard, il signera un CDI avec ce même patron.

Les deux éléments du capital initial qui ressortent dans les parcours d'insertion sont :

- **la maîtrise du français avant l'arrivée** : la majorité des personnes interrogées ne possédaient pas de bases en français à leur arrivée en France, seules cinq le parlaient approximativement et une le maîtrisait correctement. Pour ces six personnes, parler français a été un moteur dans leur parcours d'insertion. Cela leur a permis de rentrer

rapidement en contact avec le monde extérieur au bidonville : militants, employeurs, bénévoles, structures associatives, intervenants sociaux ou politiques ;

- **le réseau familial restreint** : les personnes interrogées témoignent de l'existence d'une solidarité importante au sein de leur réseau familial restreint. Avoir des amis, des connaissances ou de la famille en France a été un réel soutien au départ tant sur le plan économique que pour enclencher des démarches administratives. Cependant, dans certains parcours, le réseau familial est perçu comme un frein pour la sortie définitive du bidonville. Trois jeunes couples ont même confié explicitement, mais hors enregistrement, qu'ils avaient dû rompre avec leurs proches pour s'insérer, et qu'accéder à un logement ou à un emploi déclaré avait créé des jalousies.

Enfin, les familles ayant gardé des enfants ou parents à charge au pays, ont pu exprimer, dans certains cas, une difficulté à s'impliquer dans les démarches et à adhérer aux exigences que demandent un projet dédié ou des démarches d'insertion.

« De 2003 à 2008, je suis rentrée plusieurs fois [en Roumanie], j'ai fait plusieurs allers retours. Mais en 2006, on est resté trois ans et après en 2009 on est rentré. Et le 7 septembre 2008, on est revenu définitivement. On a essayé de travailler plusieurs fois en France mais on n'a pas réussi. Donc on faisait des allers-retours entre la France et la Roumanie. On faisait quelques mois en France, quelques mois en Roumanie, jusqu'en 2008 ». Femme, 38 ans.

B. arrive en France en 2004 à l'âge de 11 ans avec ses parents. Jusqu'en 2012, la famille fera des allers - retours tous les trois mois entre la France et la Roumanie. B. n'a jamais été scolarisé ni ici ni là-bas. En 2012, il décide d'arrêter ses allers - retours alors que ses parents maintiennent une migration pendulaire. C'est pour lui l'occasion d'intégrer un programme d'insertion par l'activité professionnelle. *«Maintenant c'est bien parce qu'on peut se poser. Moi, je voulais m'intégrer directement en France, comme les gens. »*

UN IMPACT FORT DU CAPITAL ACQUIS LORS DES PREMIÈRES ANNÉES EN FRANCE

Durant la période grise évoquée plus haut ainsi que durant la phase transitoire, les personnes interrogées ont acquis des compétences et un capital qui influencent directement les parcours.

L'acquisition du français apparaît comme **le facteur déterminant de l'insertion, quelle que soit la catégorie de parcours**. Au sein de l'échantillon, cette acquisition s'est faite de diverses manières :

- Une part importante des personnes (environ 40%) ont suivi des cours dispensés au sein d'associations, par des professionnels ou des bénévoles. Les modalités pouvaient être très diverses, allant de quelques heures par semaine à plusieurs demi-journées, réservées aux seuls habitants d'un bidonville ou aux bénéficiaires d'un projet d'insertion, ou ouverts à un public plus large ce qui a accéléré l'apprentissage du français et facilité la création d'un réseau social ;

« Au cours de français il y avait toutes sortes de nationalités. Il y avait des Chinois et autres. Du coup comme on se comprenait pas on utilisait le français pour qu'ils m'expliquent des choses dans la ville. » Homme, 29 ans.

- Une part équivalente de personnes, notamment les "autonomes" et les "communautaires", disent avoir appris le français en autodidacte, via des rencontres dans la rue, les échanges avec les militants ou professionnels des associations, ou avec des collègues dans le cadre du travail ;

« J'ai appris toute seule. Aussi parce qu'au travail on n'a pas le droit de parler notre langue, le roumain. On n'a pas beaucoup la possibilité de parler en français en faisant la ferraille. Mais on a appris en parlant avec les éducateurs, les gens de la rue... » Femme, 33 ans.

- Enfin, un nombre minoritaire de personnes ont suivi des cours dispensés dans le cadre d'une formation professionnelle, via notamment une orientation d'une mission locale ou l'école de la deuxième chance.

Si pour certains l'apprentissage du français était un élément imposé dans leur parcours (notamment pour les "sélectionnés" dans le cadre des projets de type MOUS), pour d'autres, l'apprentissage de la langue relève d'une conviction que leur situation ne pourra évoluer sans cela :

« Pour le moment, je ne veux pas être livreur car je ne connais pas assez le français. Pour les livraisons, c'est très compliqué avec les papiers, donc je préfère bien connaître (...). Quand tu es au travail, si tu parles pas les gens ils s'en foutent de toi. Il faut apprendre car les machines c'est fragile donc il faut comprendre comment ça marche. » Homme, 29 ans.

« Si je ne parlais pas français, je ne pouvais travailler. Si on ne parle pas, on ne peut pas travailler. Par exemple, la première fois que j'ai travaillé, la dame elle me dit "bon, vous nettoierez aussi le couloir..." Oh là là, moi je suis revenue, je lui ai dit "Madame, c'est quoi le couloir ?" ... Oh là là. C'est vrai, parce que oui, je sais parler, comprendre, mais pas trop trop. Il faut apprendre. Le repassage, repasser.... Ma mère, elle dit "il faut que tu me trouves du travail, et je lui dis oui, c'est facile à trouver, mais sans le français tu ne peux pas. » Femme, 25 ans.

Autre élément central, la **formation professionnelle revient dans plusieurs entretiens comme une étape décisive du parcours, surtout lorsque celle-ci inclut des stages professionnels. Vingt quatre pour cent** des personnes interrogées, ont suivi une formation pour adultes, qu'il s'agisse d'un CAP, d'une formation professionnelle courte (dont 25 % ont suivi une formation d'aide à domicile), de contrats d'insertion ou de l'école de la deuxième chance. La majorité des personnes présentent cette expérience comme un tremplin vers l'emploi et l'insertion.

« Une association qui s'appelle X. te fait un contrat pour deux ans. Ils te forment, et en même temps, et font travailler à droite à gauche dans la restauration. On peut travailler dans les écoles maternelles, les cantines. Moi j'ai besoin de beaucoup de formation. Même si tu travailles bien sans formation,

► **LE PARCOURS DE MME S, 26 ANS, EST PARTICULIÈREMENT ÉCLAIRANT SUR LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS QUE PEUT RECOUVRIR LE SUIVI D'UNE FORMATION :**

« Donc je suis rentrée à la mission locale, et j'ai fait une formation professionnelle pour maîtriser la langue française. C'était une année et six mois la formation (...) Et c'était très dur pour nous de faire ça, parce que mon mari il ne pouvait pas se débrouiller avec les enfants, les amener à l'école, faire la ferraille, et quand j'amenais à manger j'étais à la formation de 8 heures 30 à 5 heures du soir. Tous les jours, même si des fois je savais pas s'il y avait même une baguette à la maison pour mes enfants. (...) A la formation on a fait tous les trucs qu'on fait à l'école, pour écrire, lire, compter, mathématiques, et tout ça. C'était bien parce que moi en fait j'ai eu un peu d'école chez moi quand j'étais petite, mais j'ai eu six années d'école (...) Après j'ai fait la formation, et dans cette formation, j'ai effectué des stages. Trois stages, qu'ils appellent "découverte de métier". Le premier stage c'était dans un coiffeur afro américain !(...) Le

2^{ème} stage je l'ai fait à Monoprix. Le commerce. (...) En tout, dans les stages que j'ai effectués, j'ai fait 45 jours gratuits, sans rien avoir, même pas de l'eau (...) J'ai eu 340 euros par mois. C'était toutes les ressources qu'on a eues. Et le troisième stage, je l'ai fait à l'hôtel Ibis. Là j'ai trouvé des personnes très gentilles avec moi, ils ont bien compris que je suis intégrée, et tout ça, la chef elle était une femme très ouverte, je pouvais parler avec elle, c'était bien. Je sers le petit déjeuner le matin. 6 heures 30 – 14 heures. C'était dur de me lever à 5 heures tous les matins !(...) parce que si je me levais après, je pouvais pas arriver au travail. Je prenais le bus qui va là-bas, et j'arrivais avec une demi-heure d'avance tout le temps, comme ça dans ma tête je pensais si j'arrive avant ça va être bien. Même si je travaille une demi-heure en plus c'est pas grave, mais je dois travailler là. J'ai fini bien le stage, et après la chef elle m'a dit si je peux laisser mon numéro

de téléphone, c'est possible que je peux travailler un peu. Pas tout le temps, mais pour les remplacements, dans l'été. J'ai laissé le numéro, je suis retournée à la formation, et après quelques temps, c'est passé quelques semaines ou mois, elle m'a appelée et elle m'a dit si je voulais travailler pour deux semaines ; et j'ai accepté. C'était mon premier travail où j'étais payée. Aujourd'hui je travaille toujours là bas ».

Ce témoignage démontre à la fois le poids des contraintes familiales et financières que peut représenter le suivi d'une formation longue - mais également le processus progressif d'insertion qui se joue durant cette période, à travers la création d'un réseau professionnel de confiance, l'acquisition de codes culturels et professionnels.

ça ne sert à rien. Mon salaire varie en fonction du nombre d'heures que je travaille par mois. » Femme, 40 ans.

6.3. LE RÔLE CLEF DE L'EMPLOI QUEL QUE SOIT LE PARCOURS

Comme nous l'avons vu, la raison initiale de la migration chez les personnes rencontrées est d'ordre économique. L'un des premiers objectifs est donc de générer des revenus permettant de subvenir aux besoins immédiats, et d'envisager un avenir plus serein, en France ou dans le pays d'origine. La perspective d'un emploi légal, stable et

financièrement intéressant⁴⁰, si elle semble d'abord lointaine pour les personnes, demeure pour beaucoup le "graal" à atteindre, et l'assurance d'une sortie de l'extrême précarité.

Par ailleurs, l'accès à l'emploi légal est une porte vers le système social, par l'ouverture des droits qu'il enclenche. De ce point de vue, il peut être considéré comme la clef de voûte d'une insertion pérenne, plus que d'autres dimensions comme l'accès à l'hébergement ou au logement. On peut alors percevoir l'impact très importants des mesures transitoires appliquées entre 2007 et 2014 aux citoyens roumains et bulgares. Les personnes interrogées dans le cadre de l'étude les considéraient lorsqu'elles étaient en vigueur comme l'obstacle principal concernant leur accès à l'emploi.

UN ACCÈS LENT ET HASARDEUX À L'EMPLOI LÉGAL

Comme nous l'avons vu plus haut, les mesures transitoires ont énormément freiné l'accès à l'emploi des personnes d'origine roumaine et bulgare.

Hormis quelques personnes qui ont su profiter du statut d'auto-entrepreneur pour accéder à un statut d'indépendant et se faire une première expérience professionnelle valorisante, une quinzaine de personnes⁴¹ a pu bénéficier d'insertion professionnelle via des formations rémunérées par Pôle emploi ou les missions locales.

La rencontre avec un employeur militant ou le fait de posséder le permis de conduire ont accéléré les parcours d'insertion professionnelle. Néanmoins, généralement, ces parcours sont longs et parsemés d'embûches. Après une première activité de débrouille ou de survie, comme étudié plus haut (Chapitre 4.3), s'ensuit une période d'activité non déclarée, puis un contrat à temps partiel le plus souvent en CDD puis enfin un poste en CDI mais rarement à temps plein. De nombreuses femmes ont cumulé et cumulent encore des emplois, en heures décalées et souvent sur un lieu de travail très éloigné de leur domicile.

« On a ouvert un statut d'auto-entrepreneur. On l'a déposé en janvier et au bout de 3 mois on a eu le RSA. On fait de la ferraille, on fait 300 euros par mois. L'assistante sociale nous a dit de nous inscrire à Pôle Emploi et on fait des cours de français depuis où on apprend à se débrouiller pour le quotidien. » Homme, 40 ans.

Monsieur A. est venu en France en 2008 rejoindre sa femme qui suit un CAP en France. Monsieur récupère le poste de l'oncle de sa femme dans une entreprise d'isolation. De son côté Madame ouvre un statut d'auto-entrepreneur pour vendre des fleurs sur les marchés. En 2013, alors que son patron refuse toujours de le déclarer, Monsieur quitte son poste. Il retrouve rapidement un emploi déclaré mais à temps partiel. En mars 2014, il signe enfin un CDI à temps plein. Madame clôture alors sa structure d'auto-entrepreneur contrainte de garder son dernier né, sans mode de garde.

L'EMPLOI D'INSERTION : UNE ÉTAPE QUASIMENT INCONTOURNABLE

Pour les plus fragiles ou les personnes les plus éloignées de l'emploi, sans formation ni

⁴⁰ Le salaire brut moyen en Roumanie est de 500 euros par mois, le salaire brut minimum est fixé à 220 euros.

compétences particulières, l'accès direct au marché de l'emploi "ordinaire" est rare. La plupart des personnes de l'échantillon ont ainsi eu recours aux contrats d'insertion professionnelle (par exemple, les CUI présentés au chapitre 5.1), qui semblent une étape incontournable et adaptée pour accéder à l'emploi.

Il est important de rappeler que l'accès à un emploi stable et déclaré déclenche l'ouverture des droits sociaux (RSA, ASSEDIC - devenu ARE - mais aussi les allocations familiales) d'une part mais aussi l'accès à l'hébergement stabilisé ou au logement pérenne. Pour toutes les personnes interrogées, il ressort de manière forte un avant et un après l'emploi déclaré (quel que soit le type de contrat) ou la formation. La stabilité financière, associée à une scolarisation effective de leurs enfants, a permis aux personnes de se projeter sur le long terme.

6.4. L'ACCÈS AU LOGEMENT : UN FACTEUR D'INSERTION QUI NE SE SUFFIT PAS À LUI MÊME

L'accès au logement relève du parcours du combattant pour les personnes que nous avons interrogées. De plus, l'accès à un toit ne permet pas à lui seul l'insertion, tant qu'il n'est pas associé à un accompagnement social et à une stabilité financière. Plusieurs personnes ont ainsi pu accéder à un logement pendant plusieurs mois, avant de devoir revenir en bidonville, en squat ou à la rue en raison de faibles revenus ou d'une situation administrative non stabilisée.

Au fil des entretiens réalisés, nous avons relevé trois portes d'entrée au logement pérenne :

- via l'accès à des hébergements d'urgence, 14 personnes sont ainsi passées par des hébergements d'urgence de manière significative pour une durée allant de six mois à sept ans ;
- via l'accès à un projet dédié d'accompagnement et de sortie du bidonville, 18 personnes ont été intégrées à des projets dédiés durant des périodes allant d'une à sept années ;
- en accès direct à un logement social ou privé, 13 personnes ont pu accéder à un logement directement depuis le bidonville.

L'ACCÈS VIA L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

L'accès à l'hébergement d'urgence est très souvent enclenché suite à un incident comme une inondation, un incendie ou une expulsion. De rares situations de suivi médical (grossesse ou enfant malade) ont également déclenché l'accès à l'hébergement d'urgence. Face à ces circonstances de vie, les personnes font appel aux services d'urgence comme le 115 pour obtenir une prise en charge. D'autres familles se sont vu proposer une mise à l'abri, par les intervenants sociaux ou les représentants de l'Etat, le jour même de l'expulsion du bidonville ou quelques jours en amont.

41 La majeure partie des personnes ont du mal à identifier les structures leur ayant permis d'accéder à leurs formations.

« Quand le bidonville a été cassé, la Croix Rouge est venue sur la platz et nous ont proposé des hôtels, deux semaines dans toute l'Île-de-France par - ci par - là. On a changé cinq ou six fois puis on nous a donné un hôtel à V. pendant

quatre mois puis S. pendant deux mois. Après on a eu un CHRS. Enfin. »
Homme, 24 ans.

De rares personnes entendent parler des numéros d'urgence par des pairs et les utilisent alors pour demander un hébergement d'urgence, quelques temps après leur arrivée ou durant un hiver particulièrement rigoureux. Tous ces parcours d'hébergement, particulièrement en Ile-de-France, sont marqués par des ruptures, avec retour à la rue, dans le pays d'origine ou encore dans un autre bidonville.

« C'est des amis qui nous ont dit d'appeler au 115. C'est ce qu'on a fait, et c'est là que notre cauchemar a commencé. Pendant un an, on nous a envoyé deux jours ici trois jours là-bas. On était toujours avec les bagages sur notre dos. Les enfants ne pouvaient pas aller à l'école. Et un jour, le 115 du 93 nous a appelé, et il nous a dit qu'il ne pouvait plus nous prendre en charge. (...) C'est là où quelqu'un nous a dit qu'il existe des chambres d'urgence. C'est ce qu'on a fait. Tous les soirs, vers 21 heures, il nous donnait l'adresse d'un hôtel. On arrivait à 23 heures, et à 7 heures on devait partir. On a trouvé quelqu'un qui nous a loué un appartement. On est resté plusieurs mois, et on a fait une adresse à Paris. Après on a réessayé avec le 115 Paris. C'était mieux, car ils nous donnaient des hôtels pour plusieurs mois. » Homme, 36 ans.

Une fois les personnes hébergées de manière stable et pérenne, un emploi déclaré et un suivi social permettent l'accès à un logement d'insertion, social ou privé.

L'ACCÈS VIA UN PROJET DÉDIÉ

Malgré le fait que les personnes en charge de l'accompagnement dans les MOUS et les projets dédiés (comme présenté au chapitre 5.1.) mettent les personnes en lien avec les services sociaux de secteur pour l'accès à un logement, être "sélectionné" pour un projet de ce type ne donne pas accès *de facto* à un hébergement social ; et ce même lorsque la ville ou la préfecture sont partenaires du projet.

L'insertion professionnelle n'ayant en lieu souvent qu'en fin de projet, les personnes ne disposaient pas nécessairement de ressources suffisantes pour accéder à un logement social ou à un logement privé. Ainsi, certaines personnes interrogées ont été amenées, à l'issue du projet dédié, à retourner vivre dans un bidonville ou chez des proches, le temps d'obtenir un revenu stable et un logement. Dès qu'elles ont obtenu un contrat de travail, elles ont eu accès au parc privé.

D'après deux personnes interrogées, les dossiers de logement social des personnes issues des dispositifs d'insertion n'ont été que difficilement acceptés lors des commissions d'attribution. L'accès à un logement social ou de transition a toutefois été possible pour les familles ayant des enfants à charges ; les personnes seules ont quant à elles eu accès à des foyers de jeunes travailleurs.

La sortie "positive" du projet dédié vers un logement n'a donc été possible que lorsque les personnes avaient un niveau de ressources déclarées suffisant.

L'ACCÈS DIRECT À UN LOGEMENT EN SORTIE DE BIDONVILLES

Treize familles interrogées ont eu accès à un hébergement stabilisé (type CHRS) ou un logement stable sans sas de transition. Précisons que l'accès au logement de transition (résidences sociales, maisons relais, logement d'insertion, solibail) ou au logement social est conditionné à des ressources suffisantes et déclarées ainsi qu'à une régularité du séjour. Cependant, et bien que beaucoup de personnes n'ont eu que tardivement accès à un emploi stable et souvent seulement pour un seul membre de la famille, certaines familles ont réussi à obtenir des appartements grâce à un réseau communautaire, à une pression de militants, ou à l'acharnement de travailleurs sociaux. Ainsi, cinq familles ont accédé au parc privé par leurs propres moyens alors qu'elles vivaient encore dans un bidonville.

« Je reçois un coup de fil, comme quoi ils viennent pour détruire le campement. (...) J'ai rencontré le maire sur le campement, (...) je lui ai dit "j'ai fait plein de démarches, j'ai tout mes papiers", je lui montre ce que j'ai. Il me dit "non non ce n'est pas possible, on a pas de logement". Je lui ai dit "moi je pars pas d'ici, mes enfants ils sont scolarisés ici, et puis moi de toutes façons je pars pas de la ville je vais prendre une tente et je vais dormir dans un parc de la mairie". Il a vu que j'insiste, il a dit "venez jeudi (...) on va voir avec la chef du service logement ce qu'on peut faire". (...) Jeudi la même semaine on se voit avec le maire : "mais je ne vous promets rien du tout mais je vais essayer". (...) Le Maire m'a dit "vous avez vraiment fait toutes les démarches très très bien, je vous tiens au courant..." Il m'a appelé : "je vous ai trouvé un appartement il y a peut-être des travaux mais, en septembre, vous pouvez rentrer". C'est comme ça que j'ai rentré dans un logement. » Homme, 31 ans.

« Quand il y avait l'incendie, j'étais enceinte... et G. elle a appelé le Père F. elle a dit elle est enceinte, le camp il a brûlé, elle sait pas où aller, tu la prends. Il m'a pris chez lui [au presbytère]. J'ai resté, chez lui, deux ans. » Femme, 28 ans.

Malheureusement, par manque d'autonomie économique ou d'accompagnement adapté, certaines familles doivent repartir en CHRS, se séparer ou retourner vivre dans des squats ou des bidonvilles.

« On est resté un an [dans un HLM] et après c'était trop pour nous parce que c'était seulement moi qui travaillait et c'était cher... alors on a demandé et on est venu ici. » Femme, 28 ans.

" La première fois, je sors du squat, je vais dans l'appartement trouvé par mon frère. Ma femme et mes enfants arrivent, en 2013, mais je perds l'appartement. Je repars en squat. Ma femme et mes enfants repartent en Bulgarie. Mais j'arrive à avoir un autre appartement, dans le même immeuble que la première fois. Ma femme et mes enfants sont revenus. » Homme, 36 ans.

En outre, deux personnes interrogées ont confié leurs soupçons de discrimination dans l'attribution des logements lors des commissions de logements sociaux.

Enfin, on notera une constante dans les entretiens à propos de l'accès au logement : rares sont les personnes qui ont une connaissance des démarches qui ont pu être mises en

œuvre pour faciliter l'obtention de l'hébergement ou du logement et rares sont les démarches "classiques" de droit commun utilisé pour l'accompagnement vers la stabilisation de l'hébergement. Les procédures DALO et DAHO ainsi que les demandes via les SIAO sont très peu utilisées par les militants, tout du moins les familles ne sont pas en capacité de préciser si ces démarches ont été faites. La demande de logement social est, en revanche, connue et identifiée par les familles elles-mêmes.

L'accès à un hébergement ou un logement ne suffit donc pas tant qu'il n'est pas associé à un accompagnement social qui permet une autonomie économique des familles.

6.5 LA CHANCE, LE TRAVAIL, LA MOTIVATION... : LES FACTEURS PRÉPONDÉRANTS DE LEUR INSERTION SELON LES MIGRANTS

Lors des entretiens, fut systématiquement posée la question : "*selon vous, quelles sont les raisons principales vous ayant permis de sortir de la rue / du squat / du bidonville ?*" Les réponses sont généralement structurées autour de deux types de facteurs (qui peuvent être évoqués par la même personne) : d'une part, la mise en avant de facteurs personnels (la motivation, la volonté, l'acquisition du français), et d'autre part de facteurs externes (la mobilisation de personnes déterminantes, l'action des associations, le facteur divin).

PREMIER TYPE D'EXPLICATION : LES FACTEURS PERSONNELS

L'un des premiers éléments cités concerne **le travail, et les compétences possédées ou acquises pour accéder à un emploi et le conserver** : six personnes ont ainsi spontanément cité le travail comme facteur premier de leur insertion, certains insistant sur la nécessaire qualité du travail fourni, le sérieux à démontrer à l'employeur pour créer la confiance.

« Je pense aussi par rapport au travail et à la sérieuxité du travail dans lequel j'étais m'a aidée (...) Quand j'ai travaillé, c'est là que j'ai changé ma vie. J'ai commencé à travailler, j'ai changé de monde. J'ai commencé une deuxième étape de ma vie vraiment très important quand j'ai commencé à travailler. » Homme, 31 ans.

« C'est grâce au travail et seulement le travail. » Femme, 38 ans.

Le second élément dans le discours est lié à **la motivation, à l'énergie déployée pour sortir de la précarité** et offrir de meilleures conditions de vie à ses enfants. Ceci passe notamment par des efforts pour correspondre aux critères, réels ou supposés établis par les acteurs, pour enclencher un accompagnement ou intégrer les personnes dans un dispositif.

« C'est parce qu'on voulait s'en sortir. Si tu veux pas, tu arrives jamais. Si tu veux, on y met du cœur, on frappe à toutes les portes, on frappe, on crie, on pleure, on met la colère et ça marche. Il faut mettre beaucoup d'espoir pour avoir beaucoup de patience et de confiance en les personnes qui veulent bien t'aider. » Femme, 21 ans.

« La tête. La volonté. Si on ne cherche pas à partir du terrain on reste entre nous (...). Et puis les personnes qui vous aident et vous leur montrez que vous êtes motivés. » Femme, 38 ans.

La maîtrise du français apparaît donc également comme un élément moteur et déclencheur dans la perception de leurs parcours par les migrants interrogés.

« En fait le plus important c'est de parler français. Après c'est d'avoir l'initiative. Et après c'est de la chance. C'est ça ! Et la motivation, c'est important. Parce que nous en Roumanie on a une parole qui dit : « Dieu il te donne, mais il ne te met pas dans la poche » ! Dieu il te donne mais il ne met pas dans ton sac ! c'est à toi de te bouger pour en faire quelque chose. » Homme, 24 ans.

« Moi avec ma femme on voulait s'intégrer. Trouver un travail. Parce que on ne pouvait pas rester ici si on ne trouve pas de travail. Donc la première chose c'était de parler la langue et de s'intégrer. » Homme, 27 ans.

SECOND TYPE D'EXPLICATION : LES FACTEURS EXTERNES

Au delà de la motivation, de la volonté et de l'acquisition progressive des "codes d'accès" aux différents niveaux de l'insertion, les personnes interrogées mettent en avant un ensemble de facteurs externes, plus ou moins rationnels, ayant joué un rôle central dans leur parcours.

Comme cela a déjà été évoqué, dans de nombreux cas un **lien exclusif a été créé avec des intervenants ayant joué un rôle de "fil rouge"** tout au long du parcours. Si cela est particulièrement le cas pour les "protégés", cette dimension est aussi présente chez les "sélectionnés" (relation avec un travailleur social ou un chef de service par exemple) ou chez les "autonomes" (patron qui a fait confiance par exemple).

« Comment on a réussi ? bah c'était très dur, de réussir.... Ça n'a pas été facile du tout (...). C'est grâce à B. ça. Enfin d'abord grâce à Dieu, et puis grâce à B. Elle a tout fait, elle a parlé pour nous parce qu'on ne savait pas parler. Et elle a tout fait. C'était dur quand les gens venait, on ne savait pas, et elle expliquait tout. » Homme, 41 ans.

Cette incarnation du système à travers une personne ressource n'exclut pas la conscience chez les personnes de devoir respecter un ensemble de normes et d'obligations pour que cette relation perdure et que la confiance demeure.

« Oui ce sont beaucoup de personnes qui aident, beaucoup (...) mais ils n'aident pas tout le monde, ils aident les gens qui sont tranquilles, qui ne font pas de problèmes, si tu voles ou des choses comme ça, les gens ils ne t'aident pas. Mais si tu es tranquille, les gens ils vont vers toi, ils t'aident. » Homme, 41 ans.

Par ailleurs, au-delà de cette vision "personnalisée", certaines personnes mettent en avant l'environnement global en France, le système institutionnel perçu comme plus ouvert que dans le pays d'origine.

« Grâce à la France d'abord, à la loi et aux gens qui nous ont aidés. Parce

qu'en France on a des droits, et des devoirs aussi. Mais chez nous on connaît même pas les droits. » Homme, 37 ans.

Enfin, mentionnons les nombreuses références au divin dans le discours des personnes, qui attribuent parfois tout ou partie des événements de leurs parcours à la volonté divine ou aux miracles. Cette vision correspond au message véhiculé par les églises néo-protestantes auxquelles une grande partie des personnes interrogées revendiquent leur appartenance. La conversion à ces églises est perçue comme une renaissance devant conduire à une nouvelle destinée. Par conséquent, les personnes ayant choisi de se convertir notamment après plusieurs années en France considèrent que leur insertion est en partie due à leur démarche spirituelle.

« C'est Dieu. Je crois que c'est lui qui nous a aidés. Peut-être qu'il nous a laissés pour voir tout ce qu'il y a de pire et après tout ce qu'il y a de mieux. Dans la vie c'est comme ça, il faut passer par tout. » Homme, 26 ans.

« Mon Seigneur il a fait le miracle pour moi. Pour moi tout ça c'est un miracle. »
Femme, 27 ans.

Ainsi donc, les personnes attribuent souvent la réussite de leur parcours de manière combinée à leur propre volonté, au développement de capacité, et à un environnement externe facilitant voire moteur.

6.6. LE COÛT ET LES POSSIBLES REVERS D'UNE "INSERTION RÉUSSIE"

Si cette question n'était pas abordée de manière directe dans les entretiens, certaines personnes ont exprimé, sous divers angles, les coûts symboliques, financiers et psychologiques liés à leur parcours d'insertion. Sans avoir la matière suffisante pour faire une analyse fine et exhaustive de ces problématiques, il paraissait pertinent, en conclusion de ce chapitre de dresser certaines pistes de recherche autour de ces enjeux.

En effet, pour la majorité des travailleurs sociaux, des acteurs associatifs, des militants et des acteurs publics locaux, l'insertion des personnes précaires représente l'objectif final de l'accompagnement ou de la prise en charge, le critère de réussite du travail social. Comme mentionné plus haut (chapitre 1.1.), nous avons choisi de caractériser cette insertion par quatre conditions retenues de manière classique par ces mêmes acteurs : une situation administrative légale et stabilisée permettant l'accès aux droits, un logement ou hébergement digne depuis au moins trois mois et avec une visibilité d'au moins six mois, une scolarisation effective des enfants et un revenu économique régulier.

Au vu de ces critères, et même si certaines situations demeurent relativement fragiles, 100 % des personnes de l'échantillon sont donc "insérées" au sein de la population française. Mais quel regard ces personnes portent-elles sur leur situation, et sur leur parcours ? Comment envisagent-elles la suite ? Si elles sont nombreuses à se dire fières de leur parcours, contentes « *d'y être arrivées* », il ressort également de manière massive les ambivalences de cette insertion, et parfois les sacrifices qu'elle demande.

LE COÛT SOCIAL ET FAMILIAL

Comme nous l'avons vu, notamment pour les "protégés" ou dans une certaine mesure pour les "sélectionnés" et les "autonomes", le passage du squat ou du bidonville à une situation d'insertion peut supposer une rupture avec la famille ou groupe d'origine. Dans certains cas, cette rupture est présentée comme volontaire et assumée, car nécessaire pour sortir de la pauvreté :

« Vers 16 ans, j'ai compris que ça devait être différent, différent de mes parents. Leur vie était pas facile mais ils ont pas fait des choix pour nous, ils voulaient en fait qu'on ait la même vie qu'eux. Moi, je veux pas que mes enfants ils aient la même vie que nous (...). Mes parents, ils attendaient, moi j'en ai marre de faire la même chose, moi je veux travailler et avoir des résultats. » Femme, 25 ans, arrivée en France à 11 ans.

« Ça a beaucoup aidé de couper avec mes parents. C'était dur. Je sais que je dois renoncer à mes parents, car on peut pas vivre tous ensemble. J'ai compris. Moi j'ai dit que, peut-être, je restais avec mes parents, que j'allais pas à l'association X (dans un dispositif d'hébergement) et bien aujourd'hui j'aurais pas de situation, je serais comme eux dans une baraque. C'était une nécessité, je crois. » Femme, 24 ans.

Dans d'autres cas, cette rupture est contrainte, du fait notamment de conditions imposées dans le cadre de certains dispositifs d'insertion, qu'il s'agisse de villages d'insertion ou de logements dans le diffus.

« Moi, j'ai ma mère qui est toute seule, qui a 52 ans, et elle est dehors, elle a pas de maison, et j'ai pas le droit de la faire rester chez moi. Ce sont les conditions de l'association (...) C'est très difficile. Ça me fait beaucoup de mal. Dans les moments, je pense de renoncer à tout, parce que ma mère elle a beaucoup de maladies, et comme elle est vieille maintenant j'ai peur que dans une journée je vais la trouver... morte. » Femme, 26 ans.

Cet éloignement de la cellule familiale et ce choix d'une insertion en France peuvent mener à des incompréhensions et à des critiques de la part de la famille, qu'elle soit en France dans un squat ou un bidonville ou qu'elle demeure dans le pays d'origine.

« Bon moi, je mets des pantalons, je m'habille normal, mais là quand je vais chez mes parents c'est pas pareil, je m'habille... jupe longue. Et ça, ça m'énerve ! Parce que, s'ils voient ça (elle montre son jean), oh là là, ça va pas ça. Alors quoi, il y a quoi de mal ? c'est normal, un pantalon. C'est normal, on vit en France, c'est pas que c'est la mode, c'est normal, c'est pas que t'es une pute. Désolé que je dis ça. Pour eux, c'est la pute qui met le pantalon. J'aime pas ça, je déteste. » Femme, 31 ans.

« Et même des fois un peu j'ai honte, quand on appelle mes parents en Roumanie, et ils veulent parler avec les enfants, et eux ils disent "je ne comprends pas ce qu'ils disent" ! Moi j'ai honte, nous on est Roumain, comment ça se fait que tu parles pas la langue roumaine! Pfff, bon, c'est un peu embêtant, mais c'est comme ça. » Homme, 27 ans.

Ces situations et tensions ne sont pas représentatives de l'ensemble des personnes, certaines ayant gardé des liens forts avec leur famille comme c'est le cas de certaines des "autonomes" et des "communautaires". Il convient de retenir que les difficultés exprimées par les personnes proviennent de la rupture avec la famille et les proches, et non avec le fait de ne plus vivre en bidonville.

LE COÛT FINANCIER

Comme nous l'avons vu en étudiant la "période grise" (Chapitre 4), certaines activités économiques développées lors de la vie en squat ou en bidonville peuvent permettre de générer un certain revenu (comme parfois la revente de la ferraille, la vente de fleurs, la revente d'objets récupérés dans les poubelles, ou le travail au noir sur des chantiers), et un accès à des produits de première nécessité (par exemple en récupérant de la nourriture et des vêtements dans les poubelles). Certaines personnes avaient ainsi trouvé un équilibre économique, qui a parfois été rompu du fait de l'accès à une formation rémunérée ou un emploi partiel. De plus, l'accès à un logement augmente les dépenses des familles, même pour celles bénéficiant d'une allocation, par rapport au coût minime du "toit" en bidonville ou dans les villages d'insertion. Enfin, certaines personnes relèvent que la contrainte des horaires de travail ne leur permet plus d'exercer des activités parallèles.

Mme S., 28 ans, qui faisait des ménages à domicile payés en chèques emploi service, a vu ses revenus fortement baisser lorsqu'elle a suivi une formation d'aide à domicile via la mission locale. Pour l'inciter à continuer cette formation, certains militants se sont cotisés pour l'aider financièrement comme "complément de salaire" sur six mois (environ 200 euros de compléments par mois).

Ainsi donc, si de prime abord l'accès à un emploi même partiel ou à une formation rémunérée semble signifier une augmentation des capacités économiques, cela n'est ni systématique ni vécu comme tel.

LE COÛT PSYCHOLOGIQUE

Si le contexte des entretiens n'a pas toujours été propice à aborder ces aspects, certains individus ont fait part d'un certain mal-être psychologique du fait des épreuves vécues, des pressions subies dans leur parcours, de l'énergie déployée pour se maintenir dans une situation stable. Deux entretiens sont particulièrement éclairants sur ce point :

« Mais vous voyez, j'arrive à ce moment là, je travaille, mes enfants sont bien à l'école. On a des difficultés à vivre encore, mais ça va passer. Mais maintenant, c'est que j'ai plus la force. Je suis très fatiguée moralement, et le physique aussi. Des fois, je reviens du travail, et ... Ça vient quelque chose, je dois prier que je vais démissionner et que je travaille plus. C'est dur (...). Des fois, je me dis, c'était mieux quand je faisais les poubelles. Parce qu'il ne fallait rien acheter (...). Et en fait peut-être c'est plus facile, parce qu'il y a moins de choses dans la tête, moins de questions, de qu'est-ce qu'on va manger, comment je vais habiller mes enfants, tout ça... » Femme, 27 ans.

« Je parle comme si c'est très facile à dire la situation, mais dans la vie c'est pas

facile du tout... Si vous demandez à Mme E. combien je travaille, combien je fatigue, combien je fais tout mon possible pour ... m'en sortir (...). Madame E. aussi elle me dit que j'ai du courage, que c'est bien, mais des fois je pleure, je lui dit c'est tout, j'arrête, je peux pas aller avant.... Je me sens très fatiguée, je peux pas... » Femme, 37 ans.

Cette dimension du coût et des effets psychologiques de l'insertion mériterait une analyse spécifique, notamment des phénomènes de décompensation, observés parmi d'autres publics précarisés ayant eu accès, après plusieurs années de rue, à un hébergement ou un logement.

Ainsi donc, à travers ces quelques constats, il semble exister des points de fragilité qui peuvent être des causes de décrochage. Ces questions mériteraient d'être approfondies car elles demeurent largement mal connues et sous-estimées ; en outre, elles nécessiteraient d'être prises en compte par les acteurs chargés de l'accompagnement de ces familles.



CONCLUSION

Au terme de cette étude, le principal constat concernant l'insertion et l'accès aux droits des personnes vivant dans des bidonvilles est celui de la **variété des parcours** et de l'existence de différentes portes d'entrées vers le droit commun. Nous avons ainsi pu distinguer quatre modalités principales d'accès aux droits, en fonction notamment du type d'accompagnement dont ont bénéficié (ou non) les personnes : si certaines ont connu un fort accompagnement institutionnel (les "sélectionnés") ou individuel (les "protégés"), d'autres ont bénéficié d'un appui par des pairs (les "communautaires"). Enfin, une part des personnes interrogées n'ont profité d'aucun accompagnement spécifique, mais ont progressivement construit une connaissance fine du système, leur permettant d'accéder à leurs droits (les "autonomes").

Malgré cette diversité, un certain nombre d'éléments invariants traverse les parcours des personnes rencontrées. L'un des éléments qui a le plus retenu notre attention est la sur-représentation de situations exceptionnelles (maladies, accidents, mesures de justice, situations de danger) ayant joué un rôle de déclencheur dans les parcours. Ceci démontre que **le problème principal dans le processus d'insertion n'est pas tant le droit commun lui-même que son accès**. Ce n'est en effet que lorsque la situation d'une personne paraît particulièrement critique au regard des critères "classiques" ou suite à la persévérance des accompagnants que l'accès au droit devient réel et que les parcours se stabilisent. On peut y voir le signe des limites des dispositifs et des politiques sociales, qui ne répondent aux besoins des personnes qu'en situation d'urgence.

Cette étude permet également de démontrer que la possible insertion des habitants de bidonville est possible quel que soit le profil initial des individus : les personnes interrogées possèdent en effet des caractéristiques très diverses. Beaucoup d'entre elles ne correspondaient pas aux critères classiques d'"employabilité" ou d'"insérabilité" retenus par les dispositifs d'insertion pour sélectionner leurs bénéficiaires. **Les facteurs clefs de l'insertion ne se situent donc pas tant dans le profil initial des personnes que dans les aptitudes et savoirs acquis lors de leur présence en France, et notamment l'acquisition du français, la scolarisation et la création d'un lien de confiance avec des personnes ressources**. Longtemps rendu difficile d'accès en raison notamment des mesures transitoires, l'insertion par l'emploi, davantage que par le logement, s'avère déterminant pour une sortie pérenne du bidonville.

Si les résultats de cette étude démontrent que, contrairement aux stéréotypes, l'insertion des habitants des bidonvilles (notamment d'origine roumaine ou bulgare) ne présente pas de spécificités par rapport aux autres populations immigrées, elle met aussi en lumière les nombreux obstacles (parfois spécifiques) que rencontrent ces ménages dans leur parcours d'insertion.

Les stratégies mises en place pour contourner ces barrières permettent d'appréhender davantage les difficultés concrètes auxquelles sont exposées ces populations. Elles mettent en lumière des solutions, développées par les personnes de l'échantillon, pouvant contribuer à repenser l'accompagnement en favorisant davantage l'insertion par l'emploi et la formation.



ANNEXES

PORTRAITS DE QUELQUES PERSONNES INTERROGÉES

L, 31 ANS, EST AUJOURD'HUI MARIÉ ET A UN ENFANT D'UN AN. Pour aider sa famille en Roumanie, il doit arrêter ses études après le lycée et se fait embaucher dans une station de lavage d'automobiles. Fatigué de travailler au noir, il débute une formation de boucher par défaut. Son souhait aurait été de devenir informaticien. Incité à migrer par des membres de sa famille déjà installés en France, il s'installe à Bordeaux en 2009 après une première expérience malheureuse à Mulhouse avec son père. En parallèle d'un travail de récupération de ferraille et d'un peu de mendicité, il apprend le français en prenant des cours intensifs dans un centre social et grâce au soutien d'associations caritatives qui lui distribuent des colis alimentaires. Après l'incendie de son squat, il se retrouve en position

de médiateur entre les habitants du squat et les institutions et se fait remarquer par ces dernières, alors même qu'il n'avait pas été sélectionné dans le dispositif d'insertion. Après une longue période d'attente, il a pu intégrer un foyer de demandeurs d'asile, puis, un appartement dans le diffus. Les conditions de vie y étaient précaires pour un loyer élevé. Il dénonce cette situation, se fait écarter du programme. Employé en CDI dans une boucherie en 2011, il a pu intégrer un logement social.

MONSIEUR A., 31 ANS, EST ARRIVÉ EN FRANCE EN 2009 après avoir travaillé en Italie pendant deux ans. Originaire de Buzau, il est venu en autocar avec sa femme et a commencé par vivre chez son père à Garches, qui était en France depuis déjà une dizaine d'années. Alors qu'il ne comptait rester que quelques mois, la maladie de son cadet le pousse à s'installer en France et il commence alors un lourd suivi à l'hôpital Necker. Après l'incendie de la maison de son père, la famille est prise en charge rapidement par le 115 et les services sociaux de secteur. Rapidement hébergé en CHU puis CHRS et suivi par une association de proximité, il travaille au noir pendant un an et crée sa structure d'auto-entrepreneur qui lui permettra de gagner des revenus pendant une autre année. Au chômage depuis un an, il travaille en intérim et au noir. Il est aujourd'hui installé avec sa femme et ses trois enfants en maison relais.

MADAME M. EST ARRIVÉE EN FRANCE EN 2001 avec ses parents et ses frères et sœurs, originaires de Timisoara. Les huit premiers mois de leur vie en France, la famille s'installe dans un squat et vit de mendicité. Puis ils "achètent" une place dans un bidonville à Ivry où ils resteront deux ans. Une tante de la famille, insérée en France, aide les parents à scolariser leurs enfants en France. La famille rencontre rapidement le MRAP, très présent dans le bidonville, qui les soutient dans leurs démarches d'accès aux droits et les met en lien avec une autre association qui les héberge dans un pavillon de voirie durant quelques années. Madame M. maintiendra sa scolarité jusqu'à l'année du CAP et son mariage. A la naissance de sa seconde fille, en 2010, elle quitte le pavillon de ses parents, ne supportant plus la promiscuité, pour retourner vivre en squat. A cette époque, son mari travaille au noir et gardera cet emploi non déclaré jusqu'en 2014. A l'expulsion du squat, en 2011, la famille erre entre le pavillon des parents, des bidonvilles et des prises en charge hôtelière avant d'accéder à un CHRS en 2013. Monsieur a signé un CDI à plein temps en mars 2014. Madame quant à elle a été autoentrepreneur en 2010, structure qui lui a permis de gagner correctement sa vie et d'obtenir rapidement une carte de séjour. A la naissance de son troisième enfant l'an passé, elle a fermé sa structure n'ayant pas de mode de garde pour son fils.

MONSIEUR D., 31 ANS, EST MARIÉ ET VIT AVEC SES TROIS ENFANTS DANS UN HLM EN ESSONNE. Arrivé en France en 2000 avec son bac en poche, il s'installe dans un bidonville sur le conseil de proches. Il vivra plus de 13 ans dans une quinzaine de bidonvilles en Ile-de-France. Il apprend le français seul et grâce à la scolarisation de ses enfants. En 2010, il fait le choix avec une poignée de familles de s'installer dans un petit bidonville et tisse rapidement un lien de confiance avec un élu de la commune. Ce dernier le recommande à un ami qui l'embauche en CDD, rapidement transformé en CDI. En 2013, il obtient un suivi social et dépose une demande de logement social, qu'il obtiendra en 2014.

MADAME R. EST ARRIVÉE EN FRANCE À L'ÂGE DE 14 ANS, en 2008 après son mariage avec C. Originaire de la banlieue de Craiova, elle a pratiqué la manche pendant six ans jusqu'à sa rencontre avec une militante associative qui lui propose des cours de français. C'est le déclic, elle est alors embauchée pour un service civique dans une association, puis comme médiatrice dans une autre association, et enfin comme animatrice petite enfance en

Mairie. Une militante l'a beaucoup aidée pour l'ouverture de ses droits et l'obtention d'un Solibail en 2014 ; elle n'a obtenu un suivi social de secteur qu'en 2014.

MADAME A., MOLDAVE, EST ARRIVÉE EN FRANCE EN 2002 AVEC SON MARI, roumain, et son fils d'un an. Douze ans plus tard, Madame A. a divorcé et vit avec ses cinq enfants en pension de famille. Après avoir vécu quelques mois avec des compatriotes dans des squats à Paris et à Provins, elle a fait une demande d'asile et a été hébergée en CAFDA le temps de sa procédure. Déboutée du droit d'asile en 2004, elle demeure hébergée par le 115 avant qu'un conflit avec un hôtelier la contraigne à s'installer dans un bidonville en 2006. Lors de l'expulsion de ce bidonville, elle accède à nouveau à une prise en charge hôtelière et restera quatre ans dans le même hôtel grâce au soutien du DAL. En 2013, grâce à la circulaire de novembre de 2012, dite Valls, elle obtient une carte de séjour. Elle engage immédiatement une formation d'agent de médiation et travaille actuellement à mi-temps.

S. EST ARRIVÉ À L'ÂGE DE CINQ ANS, EN 1994, AVEC SES PARENTS. Il a vécu près de 20 ans dans des bidonvilles à travers l'Île-de-France et n'a jamais été scolarisé. A 10 ans, il vendait les journaux dans le train et commettait des petits larcins. En 2010, il rencontre une association qui l'aide à scolariser sa fille aînée âgée de quatre ans. Les démarches sont alors engagées. A l'expulsion du bidonville où il vit et au vu de la scolarisation de ses enfants, il accède à une prise en charge hôtelière; il vivra deux ans à l'hôtel. En 2014, à la levée de la période transitoire, il trouve des missions d'intérim par l'intermédiaire de la Mission locale puis accède à un appartement en solibail grâce au soutien d'un assistant social du 115.

EN 2006, D. ET SON MARI VIENNENT D'AVOIR 16 ANS ET ONT UNE FILLE. Ne supportant pas la cohabitation avec les parents du mari, le couple part en France. Le voyage leur coûte 800 euros, il est convenu qu'ils remboursent en France. L'arrivée est un choc, le couple ne s'attendant ni à vivre dans un bidonville ni à mendier; ils mettront un an et demi à rembourser leur emprunt. Leur vie s'organise entre les expulsions, la mendicité, deux grossesses, quelques nuits d'hôtels via le 115 et le français que D. s'efforce d'apprendre, petit à petit, avec les passants et les policiers. En huit années, ils vivent sur au moins 10 bidonvilles entre l'Essonne et la Seine St Denis. Début 2011, Madame V. s'arrête devant D. qui, comme à son habitude, mendie devant une boulangerie, à Châtillon, sa cadette dans les bras. A partir de cette rencontre, la vie de D. prend un autre cours. Madame V. la domicilie chez elle, l'aide à déposer une demande d'aide médicale, équipe ses filles pour l'hiver, lui dépose de la nourriture tous les jours et finit, avec quelques amies, par l'embaucher comme femme de ménage à plein temps payée en chèque emploi service. En 2012, D. obtient un permis de travail. En parallèle de cette rencontre, et quelques mois avant d'avoir un permis de travail, le bidonville où vivent D. et son mari brûle. D. est enceinte. Un collectif présent dans le bidonville lui trouve un hébergement, dans une paroisse. La famille s'y installe et scolarise les filles aînées. La famille y restera presque deux ans. D. reprend les ménages et poursuit ses démarches avec le soutien omniprésent de Madame V. : dossier de logement, dossier DALO, CMU, demande d'échelonnements de dettes, cours de français formels, domiciliation administrative de droit commun... et d'autres dont D. ne se souvient plus. En 2013, D. rencontre sa première assistante sociale de droit commun et obtient un appartement relais via une association. Très vite, le loyer s'avère trop élevé et même les aides financières de V. et ses amies ne suffisent pas. Et surtout, D. veut reprendre ses études pour devenir aide soignante. En accord avec l'association, elle quitte son appartement pour intégrer un CHRS et intègre une formation d'aide soignante.

A QUATRE ANS, I. REJOINT SES PARENTS, ORIGINAIRES DE TIMISOARA, AU HANUL À ST DENIS. Nous sommes en 2000. Elle est immédiatement scolarisée. Son père, embauché comme médiateur en 2006 par une association, obtient une carte de séjour en 2009. En 2007, la famille est hébergée en collocation avec trois autres familles par une association dans un pavillon avant d'obtenir un HLM en 2012. Aujourd'hui mariée, I. est en BTS par alternance. Passionnée de trapèze, elle rêve de monter sa compagnie de spectacles de rue avec son mari lui-même artiste.

MADAME D., 24 ANS, A REJOINT SES PARENTS ET SES FRÈRES EN FRANCE EN 2009 AVEC SON MARI. Elle vivait auparavant chez ses beaux parents dans la région d'Alba. Elle a vécu pendant quatre ans dans des bidonvilles en bordure de Paris et vendait des vêtements sur les marchés. En 2012, des bénévoles se présentent sur le bidonville et l'aident à inscrire ses enfants à l'école et à prendre des cours de français. En 2013, la famille se voit proposer un hébergement en CHRS. Alors accompagné par une association, Monsieur signe un contrat d'insertion en 2014 et sa femme, après une formation de remise à niveau, est embauchée comme AVS. En mars 2014, la famille accède à un solibail.

MADAME C., 28 ANS, EST ARRIVÉE EN 2001 et effectue des aller-retour tous les trois mois entre des bidonvilles de la région de Grenoble et sa ville d'origine dans la région d'Alba jusqu'en 2006. En 2006, elle se sépare de son mari violent et obtient rapidement un hébergement d'urgence et un suivi social. Régularisée la même année, elle travaille rapidement comme aide à domicile. Aujourd'hui mère célibataire de deux enfants, elle est en congé maternité.

MADAME M, 37 ANS, VIT À LYON AVEC SES CINQ ENFANTS alors que ses deux filles aînées vivent en Roumanie avec leur père. Après être venue une première fois en 2007, Madame M. est revenue en 2011 pour soigner son fils diabétique. A son arrivée, elle trouve une location chez une connaissance et y reste huit mois avant de vivre quelques temps à la rue. C'est là qu'elle rencontre une militante associative qui l'aidera dans toutes ses démarches et l'aidera à obtenir une prise en charge hôtelière via le Conseil Général. Contrainte de rentrer quelques semaines en Roumanie suite à un problème de santé de sa petite-fille, elle revient en janvier 2013 à Lyon et trouve refuge pendant six mois sous le porche d'une église. Grâce à l'insistance de la militante associative qui la soutient, elle intègre le programme ANDATU en juillet 2013. Suite à des démêlés avec la justice (condamnation à un mois et demi de prison), elle est exclue du programme au bout d'un an. Grâce à l'appui des militants, elle trouve un logement privé et travaille comme aide à domicile auprès de cinq familles, en chèque emploi service.

MADAME C., ORIGINAIRE DE LA RÉGION D'ALBA, ÂGÉE D'UNE TRENTAINE D'ANNÉES, a vécu trois mois en Italie et trois ans en Grèce avant de rejoindre la France en 2010. Après trois mois à Clermont-Ferrand, elle rejoint la ville de Toulon sur le conseil de proches. Elle vit deux ans à la rue avec son mari et sa fille, apprend un peu le français et rencontre ainsi le Secours Catholique qui l'embauche en service civique pendant un an en 2012. Elle accède alors à un appartement avant de louer son propre appartement en 2014. Depuis 2014, elle travaille en contrat d'avenir à temps partiel et comme aide à domicile auprès de particuliers.

E. ET M., LA TRENTAINE TOUS LES DEUX ET ORIGINAIRES DE LA RÉGION D'ALBA sont arrivés à Toulon en 2007. E. n'a jamais travaillé en Roumanie alors que son mari était ouvrier à la chaîne. Pendant sept ans, ils ont vécu à la rue avec leurs quatre enfants et ont vécu de la

manche. En 2013, avec le soutien d'une association, la famille est mise à l'abri dans un foyer familial deux semaines, avant d'intégrer un logement en novembre 2014, sous bail glissant avec une association. En 2014, via le Pôle emploi, Madame trouve un emploi dans une entreprise d'insertion.

D. EST PARTI DE ROUMANIE SEUL POUR DES RAISONS ÉCONOMIQUES EN 2002. Il a travaillé en France, en Italie, en Grèce et en Suède. Il rentrait en Roumanie tous les trois mois. En 2006, la santé de sa fille s'aggrave. Sur les conseils de son frère, il part s'installer dans un bidonville de la région parisienne avec sa famille. Après quelques mois, il décide de rejoindre son frère, parti entre-temps à Nantes, jugeant que le suivi médical de sa fille assuré par l'équipe hospitalière est insuffisant. Arrivée en plein hiver, la famille vit dans une petite caravane. Les conditions de vie y sont très dures. L'état médical de sa fille s'aggrave. Elle est hospitalisée d'urgence. Le personnel hospitalier s'organise, prolonge l'hospitalisation et recherche des solutions d'hébergement, se refusant à remettre la famille à la rue. Après avoir essuyé des refus de prise en charge d'opérateurs, une place est trouvée dans un village d'insertion. Après deux ans et demi de vie sur deux terrains, la famille trouve un logement social. Le fils aîné, devenu apprenti maçon après avoir terminé le lycée professionnel, trouve un CDI et fait vivre la famille avec son salaire. D. ne commencera à travailler comme chauffeur livreur qu'à la fin des mesures transitoires, fin décembre 2013.

2. MODÈLE DE LA GRILLE D'ENTRETIEN

AVANT L'ENTRETIEN

- Présenter le but de l'étude sous l'angle suivant : l'association Trajectoires souhaite comprendre le parcours d'insertion de familles ayant habité en bidonville et/ou squat et qui aujourd'hui ont un logement et une activité professionnelle.
- Bien vérifier que la personne corresponde aux critères
- Si l'interlocuteur pose la question du but de l'étude : mettre en avant des parcours de réussite
- Comprendre les facteurs qui ont favorisé l'insertion
- Demander si l'entretien peut-être enregistré.

DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN

1. Demander à la personne de raconter son parcours (sans l'interrompre) depuis la décision de partir au pays jusqu'à aujourd'hui. *L'idée est de comprendre les aspects qu'elle cherche à valoriser et les éventuelles particularités.*

2. Parcours migratoires (en fonction des éléments récoltés) : revenir sur les causes du départ mises en avant

- Historique de la migration (date de la première migration, pays de destination, régions d'installation, etc). Passage dans d'autres pays européens. Allers et retours ? combien de temps ?
- Causes
- Quelles raisons vous ont amené à vouloir partir de votre pays ?
- Pourquoi avez-vous choisi de partir lors de l'année X ?
- Pourquoi avez-vous choisi la France ? Pourquoi la ville ou la région X ?
- Type de migration (familiale ou non)
- Dès le début ou par étape (femme, enfants, grands-parents, etc.) ?
- Pour quelles raisons ?
- Quelles installations en France ou dans les autres pays ?

3. Modalités migratoires

- Réseaux de sociabilité
- Présence de membres de la famille en France dans la ville de migration ?
- Présence de personnes du quartier/village dans la ville de migration ?
- Autres connaissances utilisées : mouvements religieux, employeurs, études, etc.
- Recours à des intermédiaires (chauffeur de bus, personne proposant du travail, etc.)
- Financement du voyage
- Coût du voyage ?
- Nécessité d'emprunt pour couvrir les frais liés à la migration ?
- Types d'emprunt et conditions de remboursement ?

4. Condition d'installation lors de l'arrivée en France

- Parcours ayant conduit à l'entrée en bidonville une fois l'arrivée en France (faire raconter) ?
- Nombre d'années vécues en bidonville ?
- Lister les communes d'installation ?
- Fréquence des déménagements volontaires ou forcés ?
- Principales difficultés liées à la vie en bidonville
- Fonctionnement économique propre au bidonville (coûts de résidence, accès à des

- dons de nourriture, de vêtements, de bois...)?
- Accès à des services, accès à des allocations, accès à des associations ?
- Tentatives de sortie du bidonville (hébergement, migration pendulaire, etc.) ?
- Raisons (selon la personne) de la réussite ou de l'échec lors des premières tentatives de sortie ?

5. Développement d'un réseau de connaissances en France

Demander quelles sont les personnes qui vous ont aidé pour trouver un logement et/ou un travail ? à scolariser les enfants ? A engager un soin ? En fonction du récit, revenir sur le rôle des acteurs suivants (par rapport à la sortie effective du bidonville) :

- membres de la famille présents en France ;
- intermédiaires communautaires ;
- aide d'un ou plusieurs particuliers ou d'un collectif spontané informel (voisins, professeurs...);
- présentation directe et spontanée aux services sociaux ;
- aide d'une assistante sociale rencontrée dans un cadre particulier (hôpital, école, AEMO...);
- aide d'associations ;
- des services sociaux ;
- de patrons ou d'employeurs ;
- d'autres intermédiaires (églises, autres).

6. Dispositifs du droit commun ayant permis l'insertion

Lors de la présence en bidonville quelles sont les démarches que vous avez entreprises ?

Pour chacune d'elle, avez-vous bénéficié de l'aide d'un tiers (famille, association, intermédiaire communautaire, collectif, etc.) ?

- *Revenir sur les différents types de démarches pour vérifier le fonctionnement réel de l'accès à chaque aide : domiciliation administrative, médicale, ou chez un tiers ; AME ou CMU ; inscription Pôle emploi ; accès à une formation ou à des cours de français ; suivi en PMI et/ou en centre de soins (CMP, CMS, centre de vaccinations) ; scolarisation des enfants (voir précisément le niveau et si tous les enfants fréquentent ou non l'école), si non demander pourquoi ? ; SIAO et/ou demande de logements ; accès à des aides financières; etc.*
- *Identifier quelques points : délais entre arrivée et rencontre de travailleurs sociaux ou institution ou acteurs / sentiment de réussite, d'insertion et projection / conditions de vie matérielles aujourd'hui (niveau de salaire, biens acquis, réseaux, ...), projection.*

7. Éléments ayant déclenché l'insertion

Revenir avec la personne sur les éléments qui d'après elle lui ont permis de s'insérer :

- Accès un travail (préciser les étapes, les personnes rencontrées, les démarches engagées...)?
- Accès à un hébergement, à un logement (préciser les étapes, les personnes rencontrées, les démarches engagées...)?

8. Éléments sociologiques

- Origine géographique précise (commune, milieu rural ou urbain, etc.)
- Niveau scolaire dans le pays d'origine
- Qualification dans le pays d'origine
- Expérience professionnelle dans le pays d'origine
- Expérience antérieure de mobilité interne et externe
- Aptitude linguistique (langues parlées, durée pour l'apprentissage du français)
- Niveau économique basé sur des éléments patrimoniaux (maison, voiture, commerce, etc...)
Composition familiale, âge des enfants, place dans la fratrie, âge des enfants lors de leur arrivée en France, etc.

TRAJECTOIRES
squats et bidonvilles

www.trajectoires-asso.fr